Le Monde

Le Monde Radio-Télévision
Tous les programmes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15621 – 7 F — DIMANCHE 16 - LUNDI 17 AVRIL 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Nouvelles menaces d'attentat au gaz à Tokyo

Devant les nouvelles menaces de la secte Aum Shinri-kyo, soupçonnée d'avoir commis le récent attentat au gaz dans le métro de Tokyo, la police japonaise a renforcé sa surveillance. p. 3

■ La succession est ouverte à la tête d'Alcatel

En confirmant l'interdiction faite au PDG d'Alcatel-Alsthom de gérer son groupe, la justice a ouvert la succession de Pierre Suard. p. 14

■ L'assassinat d'Abraham Lincoln, il y a 130 ans



Le 15 avril 1865, l'un des plus grands présidents des Etats-Unis, émancipateur des esclaves noirs, était assassiné, *par un sudiste fanatique.* p. 12

■ Immigrants clandestins à la frontière franco-italienne

Des centaines de clandestins, venus surtout de Turquie, *via* l'Albanie et l'Adriatique, affluent depuis quelques semaines à Vintimille, où ils tentent de gagner la France. p. 4

■ Les femmes dans le débat présidentiel

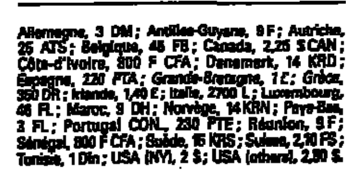
Sous la pression des mouvements féministes, le débat sur la place des femmes en politique a pris une ampleur inattendue dans la campagne présidentielle. p. 5

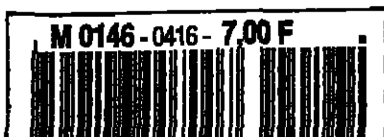
■ Les invités du « Grand Jury RTL-Le Monde »

Dans la série des émissions spéciales consacrées à l'élection présidentielle, Jacques Cheminade est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* » samedi 15 avril à 18h30. Il sera suivi d'Arlette Laguiller, dimanche, et de Lionel Jospin, lundi.

■ Les éditoriaux du « Monde »

Mort pour Sarajevo ; Démocratie économique p. 13


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

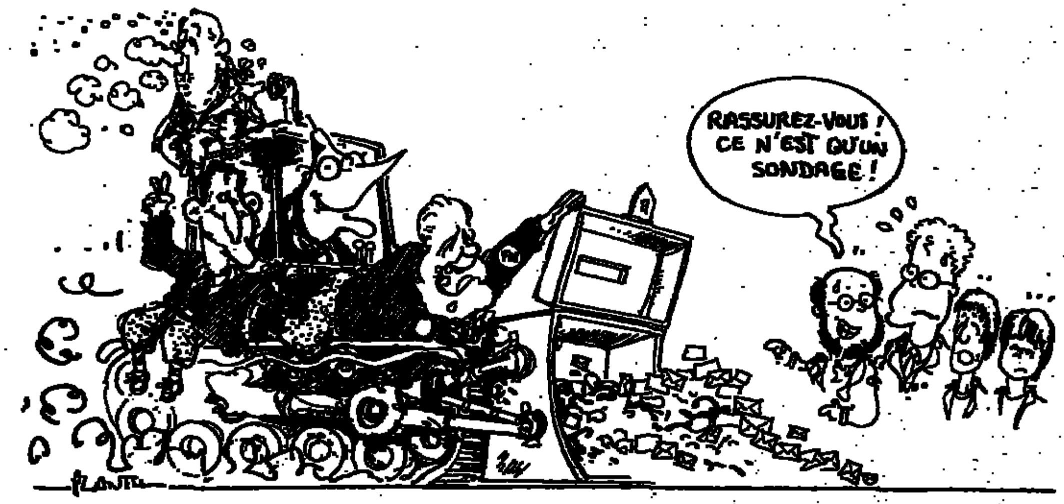
M 0146 - 0416 - 7,00 F


Jacques Chirac confirme nettement son avance sur Edouard Balladur et Lionel Jospin

Le dernier sondage publiable montre une progression de M. Le Pen et de M. Hue

LE DERNIER SONDAGE publiable dans la presse écrite avant la période d'interdiction a été réalisé par l'institut BVA pour *Le Monde*, France 2 et Europe 1. Produit d'une enquête faite du 12 au 14 avril auprès de 1 857 personnes, il confirme que Jacques Chirac, avec 26 % des intentions de vote, est en tête de la compétition. La deuxième place reste disputée entre Lionel Jospin et Edouard Balladur, avec un avantage pour le candidat socialiste, en recul de 2 points par rapport à l'enquête des 6-10 avril, mais crédité de 19 % des intentions de vote, alors que le premier ministre perd, avec 16 %, 1,5 point.

Face à ces « principaux » candidats, la contestation s'exprime aussi bien à gauche qu'à droite. Jean-Marie Le Pen, Robert Hue, Dominique Voynet et Arlette Laguiller sont crédités des meilleurs scores qu'ils aient atteints depuis le début de la campagne, tous instituts confondus. Le président du Front national obtient 14 % des intentions de vote, soit un niveau proche du pourcentage des voix qu'il avait recueillies en 1988



(14,39 %). Le secrétaire national du PCF est situé à 10 %, la porte-parole des Verts à 4 %, celle de Lutte ouvrière à 5 %.

Cette tendance est confirmée par le manque de crédit des candidats de tête sur les thèmes de la campagne. Une majorité d'électeurs estime qu'aucun des trois n'est convaincant pour inverser la courbe du chômage, maîtriser les déficits publics, lutter contre la corruption et réformer en profondeur la société française. Toutefois, M. Chirac est considéré comme ayant la capacité d'exercer la fonction présidentielle et de rassembler les Français, alors que M. Jospin serait le mieux à même de lutter contre l'exclusion.

Lire page 7

La mode à l'heure de la morale américaine

CLAUDIA SCHIFFER en couverture de *Time*. Dans son édition datée du 17 avril, l'hebdomadaire américain a choisi de la faire photographier habillée par le couturier romain Gianni Versace : tailleur blanc, gants blancs. Il consacre un dossier de neuf pages à un phénomène de mode baptisé *« A new touch of class »*, saluant le retour d'une élégance inspirée surtout par Audrey Hepburn et Jackie Kennedy, qui furent les modèles absolus de la femme américaine. Ce retour au classique, à ce *« White House look »* des années 60, a été l'un des phénomènes remarqués dans tous les défilés cette saison, de Milan à Paris.

Que Gianni Versace soit italien ne change rien. Qu'il soit montré en exemple prouve que, pour plaire aux Américains, l'important n'est plus d'étonner les femmes, comme Christian Lacroix en 1987, mais de se soumettre à la pression conformiste du système. Le génie de Versace, homme de communication, est d'offrir *à l'Amérique un miroir où réfléchir tantôt* ses fantasmes et tantôt ses idéaux : hier la poupée siliconée échappée d'un film X, aujourd'hui l'épouse de la Cinquième Avenue, portant discrètement le chic conservateur.

Longtemps les Américaines ont rêvé de ressembler aux Européennes. Les Européennes devront-elles désormais se soumettre au modèle américain ? Celui-ci impose ses nouvelles normes à l'heure du retour aux valeurs traditionnelles, qui limite la nouveauté à de simples redites. Ces panoplies rassurent dans la mesure où elles dispensent d'avoir une personnalité. Après les mères habillées en petite fille, voici les petites filles habillées comme la grand-mère qu'elles auraient rêvé avoir, avec l'expérience, mais sans les rides, avec le passé, mais sans la nostalgie, avec le présent, mais sans les risques, puisqu'il est déjà vu. Du consumérisme *light*.

A New York, où viennent de s'achever les défilés de l'hiver 95, on appelle cela la *« street couture »* : une Amérique libérée de ses complexes, qui sait concilier la fonction et la mode, adapter son « sportswear » de toujours à des rites urbains, socialement corrects. D'une décennie à l'autre, l'Amérique se réapproprie ses mythes. Après les cow-boys de l'Ouest, voici les « ladies » de l'Est, sur le modèle de Grace Kelly et de Babe Paley. Très en vogue, la styliste new-*yorkaise Donna Karan et ses petites robes néo*-chics est aux années 90 ce que Ralph Lauren, le pape de la mode *country*, était aux années 80.

Pris au piège d'une surenchère médiatique et d'une profession de plus en plus blasée, Paris a peut-être perdu l'occasion d'imposer ses valeurs. Le retour des brigades morales dans la mode menace l'expression de sa différence, qui n'est guère soutenue par les médias. Or c'est au nom de cette différence que les grands couturiers, dont le rôle est d'habiller l'époque, ont toujours imposé leur style, et que la femme française, dans sa liberté de choix, est devenue une « image » exportatrice. Aujourd'hui, si l'Amérique du Sud et l'Asie semblent prêtes à accepter cette différence comme un enrichissement, le chemin se resserre aux Etats Unis. L'article du *Time* se termine par une critique sévère à l'adresse de Thierry Mugler, qui a célébré ses vingt ans de carrière par un gigantesque show au Cirque d'Hiver. Après le plaisir de la soirée, sonne l'heure de la condamnation puritaine.

Au-delà du spectacle, Mugler est l'un des rares peut-être à avoir proposé une autre voie que ces collections formatées comme des disquettes d'ordinateur. Parce qu'il défend le métier, il ne contredit pas ces Américaines célèbres qui eurent, elles, le mérite d'inventer leur vie, plutôt que de la vivre, comme d'autres, *par procuration. D'une certaine manière, il* leur rend hommage : *« Elegance is refusal »* (« L'élégance, c'est le refus »), affirmait Diana Vreeland (1903-1989), rédactrice en chef du *Vogue* américain, celle par qui la mode a été introduite au Metropolitan Museum de New York.

Laurence Benaïm

Le pharaon et l'architecte

AU SOIR DE SA VIE, Louis XIV confessait avoir *« trop aimé le bâtiment »*. Napoléon le Grand annonçait à ses sujets l'imminence de travaux considérables qui allaient bouleverser la physionomie de sa capitale. Son neveu, Napoléon le Petit, réalisera ce rêve. Cent vingt-cinq ans plus tard, son lointain successeur, François Mitterrand, à quelques semaines de son départ de l'Elysée, faisait lui aussi l'aveu de son goût pour la pierre et le ciment. *« C'est une grande partie de ma vie »*, a-t-il indiqué devant les caméras de Bernard Pivot à l'occasion de la sortie d'un livre-conversation, *Mémoire à deux voix*, médité avec son vieux complice Elie Wiesel (éditions Odile Jacob).

Le président de la République, qui a traversé presque toutes les tragédies de ce siècle, est un amoureux de l'histoire, on le sait. Laisser une trace durable de son passage à la tête de l'Etat a toujours été pour lui une obsession. *« Oui, j'aime l'histoire et m'inscrire dans l'histoire, dans une certaine histoire,* a-t-il confié. *On se souvient tout juste de Toutankhamon, que dira-t-on même du général de Gaulle, de Pompidou, de Giscard d'Estaing, de moi et du prochain dans quelques milliers d'années ? »* Le moyen le plus traditionnel d'immortaliser son nom est de laisser un grand monument. Ce n'est pas un hasard s'il cite un souverain égyptien, lui que l'on a souvent brocardé sous les trait d'un sphinx ou d'un pharaon. Lui dont le premier des Grands Travaux est justement l'érection d'une pyramide dans la cour du Louvre.

C'est d'ailleurs la seule construction dont il revendique totalement la paternité : *« Je crois que c'est la plus grande réussite. (...) Je suis content d'avoir pu le faire et même assez fier. »* Pour les autres, les onze travaux parisiens et les trente-six chantiers de province, il a dû se soumettre à la décision des jurys pour le choix du maître d'oeuvre – encore que dans la plupart des cas il ait eu le dernier mot. Au passage, il a égratigné quelques réalisations. L'architecture du nouveau ministère des finances de Bercy qui *« ressemble à un péage d'autoroute »*. Paul Chemetov, l'un des auteurs du bâtiment « mussolino-stalinien », a heureusement reçu un prix de consolation pour la réussite de sa grande galerie de zoologie. Une rénovation.

François Mitterrand a aussi regretté la lourdeur de l'opéra de la Bastille et révélé que le jury qui jugeait les quelque sept cents projets du concours à l'aveugle avait cru distinguer dans la maquette retenue la patte d'un grand architecte américain, Richard Meyer. Hélas ! il s'agissait d'un obscur canadien d'origine uruguayenne, Carlos Ott, qui allait, de plus, se révéler d'une intransigeance redoutable. Le président a donné en revanche un coup de chapeau appuyé à Christian de Portzamparc, lauréat malheureux du concours Bastille, mais auteur de la Cité de la Musique, à La Villette, et dont l'oeuvre a été récompensée par un prix Pritzker. *« Le Nobel de l'architecture »*, a précisé François Mitterrand.

La Bibliothèque nationale de France s'appellera-t-elle un jour « Bibliothèque François-Mitterrand ? », lui a demandé Bernard Pivot. *« Non, non, je ne le demande pas,* lui a répondu mollement le chef de l'Etat. *Il y a des noms plus illustres ou plus adaptés. »* Cette ultime réalisation, dont il a inauguré le 30 mars dernier la coquille encore vide, est, pourtant, celle qui lui tient le plus à coeur – avec le Grand Louvre et, curieusement, la redorure du dôme des Invalides. C'est un résumé de toutes ses passions : un monument grandiose dans un site prestigieux, un temple élevé à la mémoire, un cloître dédié aux livres et à la lecture. C'est aussi une manifestation de ce qu'on a parfois appelé le « style Mitterrand » : des formes simples, géométriques, aux structures transparentes. Des goûts qui n'étaient pas toujours inconnus des membres des jurys.

Bernard Pivot n'a pas manqué de lui rappeler le coût de ces Grands Travaux, quelque 30 milliards de francs. *« Combien de logements sociaux aurait-on pu construire avec cette somme ? »* François Mitterrand a mis dans la balance le bilan de cette aventure architecturale : des dizaines de milliers d'heures de travail, des professions sinistrées (les métiers d'art) remises à flot, une impulsion pour l'architecture française et surtout la manifestation d'un souffle épique passant sur la France. A Bernard Pivot qui lui fait remarquer qu'il *« a coupé l'herbe sous les pieds »* de ses successeurs et se demande *« ce qu'ils vont pouvoir faire »*, le vieux pharaon recru de fatigue réplique, en plissant les yeux : *« S'ils veulent bien me le demander, j'ai encore un tas d'idées ! »*

Emmanuel de Roux

Lire pages 6 et 22

Le Conseil d'Etat autorise sous conditions l'absence scolaire le jour du shabbat

EN REJETANT, vendredi 14 avril, deux recours qui tendaient à autoriser l'absence scolaire le jour du shabbat pour les élèves de confession juive, le Conseil d'Etat a adopté une position nuancée. La haute juridiction n'érige pas l'assiduité scolaire en absolu. Des élèves qui en font la demande peuvent être autorisés à s'absenter. A condition toutefois, que ces absences soient *« compatibles avec l'accomplissement des tâches inhérentes aux études »* et qu'elles *« ne troublent pas l'ordre public dans l'établissement »*.

Le Conseil d'Etat n'a donc pas suivi le commissaire du gouvernement, qui avait préconisé l'interdiction systématique d'absence au prétexte qu'il serait dangereux d'instaurer une *« école à la carte »*, où les pratiquants de chaque religion obtiendraient un traitement particulier. Le Conseil d'Etat, comme il l'avait recommandé à propos du port du foulard islamique et comme l'a jugé récemment le tribunal administratif de Lille, s'en remet aux chefs d'établissement. Ainsi, une nouvelle laïcité se dessine-t-elle, déniant aux pratiques religieuses un caractère attentatoire *« en soi »*, mais fixant les limites au nom de la sauvegarde de l'ordre public.

Lire page 9

L'ONU, l'Irak et l'embargo pétrolier



SADDAM HUSSEIN

L'IRAK juge *« dangereuse »* la résolution 986, adoptée, vendredi 14 avril, par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui assouplit, pour des raisons humanitaires, les conditions de vente limitées de pétrole irakien. Un communiqué de l'agence irakienne INA, publié après une réunion commune du Conseil du commandement de la révolution et de la direction du parti Baas au pouvoir, estime que la résolution 986 – comme les résolutions 706 et 712 adoptées en 1991 et que l'Irak avait rejetées – porte atteinte à la souveraineté irakienne. Bagdad n'est pas laissé libre de vendre son pétrole comme il le veut, ni de disposer comme il l'entend du milliard de dollars que cette vente lui rapportera par trimestre, ni non plus de distribuer les produits de première nécessité à sa guise. L'ensemble de l'opération est en effet placé sous la tutelle d'organismes des Nations unies.

Le commentaire de l'INA laisse craindre un refus catégorique de la résolution par Bagdad. Le texte a pourtant fait l'objet de longues négociations, à New York, entre le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz et les membres du Conseil de sécurité. Des amendements ont été apportés au projet initial d'inspiration américaine et britannique.

Lire page 2

EMBARGO Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté, vendredi 14 avril, la résolution 986, qui autorise l'Irak, pour des raisons humanitaires, à procéder à des ventes limitées de pétrole et de produits pétroliers, pour une période de trois mois renouvelable et pour un montant maximum de 1 milliard de dollars. ● LES NATIONS UNIES devront superviser l'ensemble de l'opération pour s'assurer du respect strict par Bagdad des conditions qui lui sont posées à toutes les étapes du processus, allant de la vente à la distribution équitable des produits de première nécessité. ● LES PREMIÈRES RÉACTIONS irakiennes sont négatives, même si la réponse officielle n'a pas encore été communiquée aux Nations unies. Selon un communiqué publié par l'agence officielle INA, cette résolution enfreint *« la souveraineté, l'indépendance et l'unité »* du pays.

L'ONU autorise l'Irak à vendre une partie de son pétrole

Adoptée pour des raisons humanitaires, la résolution limite ces ventes à 1 milliard de dollars pour trois mois renouvelables. Bagdad reproche toujours aux Nations unies d'empiéter sur sa souveraineté

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé l'Irak, vendredi 14 avril, à vendre pour 1 milliard de dollars de pétrole par trimestre, ce à des fins exclusivement humanitaires. Adoptée à l'unanimité, la résolution 986 précise que le Conseil devra *« procéder à une révision approfondie tous les quatre-vingt-dix jours »*. Elle a été saluée par le secrétaire général de l'ONU comme *« un premier pas vers la levée totale de l'embargo pétrolier »* imposé à l'Irak dès l'invasion du Koweït, en août 1990.

L'originalité de cette résolution tient au fait que, pour la première fois depuis la fin de la guerre du Golfe, le Conseil en a ouvertement négocié les termes avec l'Irak. Fermement *« encouragé »* par Paris et Moscou, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a fait preuve de modération et a apporté des amendements au texte original, d'inspiration américaine et britannique. Pendant une semaine, M. Aziz a reçu tour à tour les membres du Conseil. Les représentants de la France et de la Russie ont négocié en son nom avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

« Si Bagdad ne tire pas avantage de ce texte, il risque de perdre le soutien, et donc les voix, des membres hésitants du Conseil sur la levée [ultérieure] *de l'embargo pétrolier »*, a commenté un diplomate. Après le vote, M. Aziz s'est contenté de publier un communiqué *« regrettant que les efforts sincères et positifs de l'Irak et de certains membres du Conseil, pour aboutir à un texte honnête, soient bloqués par les Etats-Unis »*. Il y accuse aussi Washington d'avoir mené une *« opération de relations publiques »* et d'avoir délibérément cherché à empêcher la levée des sanctions économiques.

UN DIALOGUE INDIRECT

De nombreux diplomates estiment que le but de Washington est effectivement de retarder, aussi longtemps que possible, la levée de l'embargo pétrolier. Mais le comportement modéré de l'Irak et la médiation énergique de Paris et de Moscou ont forcé les Américains à engager un dialogue indirect avec Bagdad. Aussi, les mêmes diplomates qui, il y a quelques jours encore, qualifiaient le projet de texte américain d' *« instrument de propagande »*, jugent-ils *« raisonnables »* les termes de la résolution 986 et estiment-ils que *« l'Irak n'a pas de raison de la rejeter »*.

HEUREUX?

PANCHO

L'éventuel refus de la part de l'Irak de la résolution 986 serait la preuve *« claire »* que le gouvernement de Bagdad est responsable des souffrances de la population, a déclaré pour sa part l'ambassadeur des Etats-Unis, Madeleine Albright. Selon elle, c'est *« la personne de Saddam Hussein »* qui est la vraie *« menace »* pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Irak, auxquelles, a-t-elle affirmé, l'administration américaine demeure attachée.

La médiation de la France et de la Russie entre Bagdad et Washington a été déterminante. Moscou et Paris ont surtout réussi à établir sans ambiguïté le caractère temporaire de la résolution et le fait qu'elle ne préjuge, en aucun cas, *« le moment venu »*, c'est-à-dire, lorsque le désarmement de l'Irak sera achevé, de la levée totale de l'embargo.

LA TURQUIE RÉCOMPENSÉE

Le fait que *« la part la plus importante »* du pétrole irakien vendu sera acheminée par la Turquie assure à cette dernière près de 100 millions de dollars de revenus par an. En insistant pour qu'une grande partie du pétrole passe par l'oléoduc de Kirkouk, au nord, et de Yumurtalik, en Turquie, les Américains ne cachent pas leur souhait de *« récompenser »* Ankara pour *« son attitude positive »* depuis la mise en œuvre de l'embargo pétrolier. Le reste du brut pourra être exporté par le terminal pétrolier de Mina el Bakr, au sud de l'Irak.

Bagdad a obtenu que l'expression *« régions kurdes »*, dans le texte original, soit modifiée, car il y voyait une atteinte à sa souveraineté. Cette zone a été désignée sous l'appellation les *« trois provinces du nord de l'Irak »*. En revanche, le négociateur irakien a dû renoncer à sa demande initiale de vendre du pétrole pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

L'Irak a aussi vainement protesté contre le financement de son propre désarmement puisque la résolution 986 prévoit qu'il devra rembourser le coût de fonctionnement de la commission spéciale chargée de son désarmement et qui s'élève à une centaine de millions de dollars. En exigeant du gouvernement de Bagdad qu'il vende le brut à *« un prix raisonnable »*, le Conseil a en outre coupé court à toute velléité de vente à prix réduit, qui nuirait au marché pétrolier.

La résolution laisse toute liberté au secrétaire général de l'ONU pour négocier les modalités d'application du texte. Aucune date n'est précisée pour l'entrée en vigueur de la résolution, mais si l'Irak décidait de coopérer, cela pourrait se faire dans un délai d'un mois. La vente de pétrole pourrait commencer au lendemain de la publication du rapport de Boutros Boutros-Ghali sur le résultat de ses négociations avec Bagdad.

Les représentants de plusieurs pays membres du Conseil ont, pour la première fois à la tribune du Conseil, salué la modération de l'Irak pendant les négociations. Plusieurs délégations ont aussi demandé avec insistance ces derniers jours au président de la commission spéciale chargée du désarmement de Bagdad d'être plus précis. Ainsi, l'ambassadeur de France, Jean-Bernard Mérimée, a-t-il exigé de savoir si *« oui ou non »*, une fois que Bagdad aura fourni les informations requises sur son programme d'armes biologiques, la commission sera en mesure de donner son feu vert à la levée de l'embargo. Son homologue russe s'est étonné de la difficulté d'obtenir une *« réponse »* directe de Rolf Ekeus.

Afsané Bassir Pour

COMMENTAIRE

LES CALCULS DE SADDAM HUSSEIN

Ce n'est pas un « *non* » catégorique, mais les premières réactions en Irak à la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU ne sont guère encourageantes. *« La nouvelle résolution est pire et plus dangereuse que les résolutions 706 et 712 que l'Irak avait déjà totalement rejetées »*, a commenté, vendredi 14 avril, l'agence officielle INA, après une réunion du Conseil de commandement de la révolution (CCR) et de la direction du parti Baas au pouvoir. Lorsque l'on sait que ce sont ces deux instances, et surtout le CCR, qui reflètent les vues du président Saddam Hussein, un rejet pur et simple de la résolution 986 n'est pas à écarter. Le CCR et le Baas ont certes décidé de soumettre le texte au Parlement, mais celui-ci n'est qu'une chambre d'enregistrement des décisions du chef.

Si Saddam Hussein a laissé Tarek Aziz négocier les termes de la résolution, c'est parce qu'il n'avait rien à y perdre. C'était la première fois, depuis 1990, qu'une décision de l'ONU ne tombait pas comme un couperet, imposant à Bagdad des décisions prises *ex cathedra*. C'était aussi l'occasion de tester les limites des concessions possibles du Conseil et d'établir un pointage précis des positions respectives de ses quinze membres. Cela faisait aussi gagner du temps et permettait à Bagdad de se montrer sous un jour plus conciliant, puisqu'il était disposé à négocier. L'Irak avait déjà rejeté les résolutions 706 et 712, essentiellement au prétexte qu'elles portent atteinte à sa souveraineté en plaçant l'ensemble de la vente du pétrole sous la surveillance de l'ONU. Or c'est aussi une vente sous haute surveillance que la résolution 986 prévoit, même si elle apporte quelques améliorations. Elle porte en effet à 1 milliard de dollars tous les trois mois – au lieu de 6 antérieurement – le montant des ventes autorisées, et sa formulation – *« mesure temporaire »* – ne préjuge pas de la levée de l'embargo pétrolier, une fois que Bagdad aura répondu à toutes les exigences de son désarmement.

La situation humanitaire en Irak, près de cinq ans après que l'embargo a été imposé, n'a rien de comparable à ce qu'elle était alors, et les besoins urgents sont incommensurables, ce qui devrait porter M. Hussein à réfléchir. Mais le président irakien s'est-il, jusqu'à maintenant, soucié du sort des siens, autrement que pour l'utiliser comme un argument de poids dans sa demande de levée de l'embargo ?

Mouna Naïm

Vente de brut sous haute surveillance

Se déclarant convaincu de devoir *« répondre, à titre de mesure temporaire, aux besoins humanitaires du peuple irakien »*, le Conseil de sécurité, en vertu de la résolution 986, autorise les Etats à importer d'Irak du pétrole et des produits pétroliers, pour un montant global de 1 milliard de dollars, tous les quatre-vingt-dix jours. Chaque achat devra être approuvé par le comité des sanctions de l'ONU, et le montant intégral sera versé sur un compte séquestre de l'ONU. Des redevances seront versées à la Turquie pour l'acheminement de la partie la plus importante du pétrole par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, et ce sous la supervision du comité des sanctions et avec l'aide d'inspecteurs indépendants qui vérifieront le prix d'achat.

La résolution est applicable pour une période initiale de cent quatre-vingt jours, et le Conseil procèdera à une révision tous les quatre-vingt-dix jours. L'Irak soumettra au secrétaire général un plan de distribution équitable des produits humanitaires achetés. Tous les quatrte-vingt-dix,jours, une somme de 130 à 135 millions de dollars sera consacrée aux trois provinces du nord de l'Irak, Dohouk, Erbil et Souleimanieh, par le biais de l'ONU. Une somme sera consacrée à indemniser les victimes de l'invasion du Koweït et une autre à financer les activités des experts en désarmement de l'ONU.

Le roi du Maroc prépare sa succession tout en préservant son pouvoir

RABAT
de notre envoyé spécial

Le Maroc a-t-il un gouvernement à la hauteur de ses ambitions ? *« C'est le cabinet de la dérision »*, se gaussent les uns. *« On y trouve, aux côtés de quelques valeurs sûres, beaucoup d'apprentis, d'incompétents, d'affairistes, et même – comble de la provocation – deux hommes qui ont eu maille à partir avec les tribunaux, le ministre délégué chargé des droits de l'homme, et celui de... la justice »*, s'indignent les autres.

La longue négociation qu'au nom de l'alternance Hassan II avait entamée, en octobre 1994, avec les deux principales formations de l'opposition – le Parti de l'Istiqlal (PI) et l'Union socialiste des forces populaires (USFP) – pour leur confier la gestion des affaires du pays, s'est ainsi piteusement conclue, en février, par un geste de mauvaise humeur royale. Comme si le souverain chérifien tenait à remettre les choses à leur vraie place et signifier à ses sujets qu'il détenait la réalité du pouvoir.

L'opposition est en partie responsable de l'échec de cette opération d'esthétique démocratique dans la mesure où, en posant ses exigences, elle a mal mesuré le rapport des forces. *« Le roi n'était pas acculé à lui donner le pouvoir*, constate un observateur local. *Il ne tend la main que lorsqu'il se sent solide, qu'il pense disposer d'une marge de manœuvre. »* En réalité, cette opposition n'était pas prête à saisir l'offre qui lui était faite : *« Nous n'avons pas encore développé une culture de propositions »*, avoue Mohamed Guessous, membre du bureau politique de l'USFP.

De son côté, Hassan II a sous-estimé la résistance d'une opposition qui, quoi qu'en disent certains, n'est pas *« un ramassis de mauviettes et de pantins »*, et se montre de moins en moins disposée à servir de faire-valoir démocratique au roi. Ne s'est-elle pas habilement retranchée derrière la Constitution de 1992, qui fixe avec précision les règles de formation du gouvernement plutôt que de céder au bon plaisir du palais ?

Y aura-t-il une session de repêchage pour relancer un projet qui, en définitive, *« faisait peur à tout le monde tant il y a de défis à relever »*, comme le reconnaît Abdelmajid Bouzoba, secrétaire général adjoint de la Confédération démocratique du travail (CDT), affiliée à l'USFP ? Personne n'en doute. *« Cette toute nouvelle idée d'alternance reste à l'ordre du jour »*, assure Habib El Malki, secrétaire général du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir (CNJA).

Ce projet a d'autant moins de chances d'être enterré que le drame algérien contraint Hassan II à allumer des contre-feux, que l'Europe, partenaire obligé du Maroc, appelle de ses vœux la création d'un Etat de droit, qu'enfin et surtout le roi ressent la nécessité de commencer à préparer sa succession. Le souci du souverain chérifien de mettre son pays à l'abri de toute aventure le pousse donc, aujourd'hui, à fixer clairement les règles du jeu politique.

Les différents partenaires de ce jeu n'ont évidemment pas la même conception des choses. Hassan II n'a jamais caché son refus de *« mettre en place une monarchie constitutionnelle dans laquelle le souverain règnerait sans gouverner »*. La difficulté de l'exercice, pour lui, est de savoir jusqu'où ne pas aller trop loin dans les réformes sans déstabiliser son propre pouvoir.

« Le roi a une très forte capacité d'adaptation et d'anticipation », souligne M. El Malki. Il n'empêche que sa démarche paraît souvent erratique, pour ne pas dire incohérente, tant cet homme, sans convictions démocratiques, est contraint, à la longue, et presque à son corps défendant, de céder aux pressions intérieures – et surtout extérieures. C'est de cette manière-là qu'il a peu à peu apuré le lourd dossier des violations des droits de l'homme.

MORALISER LA VIE PUBLIQUE

Néanmoins, tout le monde en convient : le roi continue de *« mener la danse »*. Même les islamistes, de plus en plus remuants, qui lui contestent son titre de « Commandeur des croyants », ne réussissent pas à le diaboliser auprès de ses sujets. Sans remettre en cause l'institution monarchique, élément-clé de la stabilité du pays, beaucoup s'inquiètent de la nature des rapports entre gouvernants et gouvernés qui, comme le note Abdelaziz Bennani, président de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), *« reposent toujours sur la crainte et la répression »*. *« Le pays souffre d'un déficit institutionnel*, explique-t-il. *Nous avons une Constitution pour la façade. Pas de vrai Parlement, pas de justice indépendante, pas d'administration neutre. »*

« Le Maroc n'est pas l'Arabie saoudite, ajoute cependant Me Bennani. *Il y a une société civile qui commence à bouger. »* Femmes, diplômés chômeurs, défenseurs des droits de l'homme, Berbères, entre autres, tentent de faire entendre leurs voix. Moins sensible aux compromissions et moins respectueuse des tabous, cette société en gestation, que le pouvoir cherche à neutraliser, et les islamistes à séduire, n'a pas encore vraiment développé ses moyens d'expression et de pression.

L'alternance pourrait-elle favoriser cette ouverture ? *« Elle doit être douce, consensuelle, préparer une véritable alternance par les urnes »*, affirment les plus pragmatiques. *« La démocratie impose de revenir automatiquement devant les électeurs pour que l'opposition puisse obtenir la majorité qui lui fait aujourd'hui défaut au Parlement »*, réplique Mohamed Sassi, secrétaire général de la jeunesse USFP. *« A tout le moins*, plaide Mohamed Louafa, membre du comité exécutif du PI, *faut-il que cette opération ait lieu dans la transparence avec, à la clé, un calendrier de réformes et des engagements réciproques. »*

En tout cas, le paysage politique marocain n'est pas ainsi fait qu'y trouveraient place des formations classiques de droite comme de gauche, qui pourraient tranquillement se relayer au pouvoir, et entre lesquelles le roi jouerait un simple rôle d'arbitre. *« Pour sortir de l'impasse*, suggère M. Guessous, *mieux vaut répertorier les dossiers lourds sur lesquels il y a identité de vues et les traiter sur une base consensuelle. »*

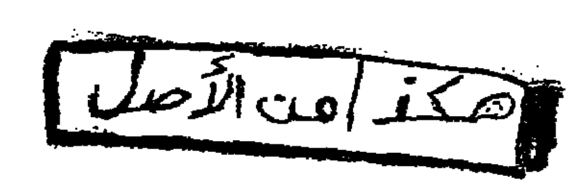
Alternance ou pas, la question se pose de savoir s'il se trouvera, un jour, suffisamment d'hommes neufs et déterminés, quelle que soit leur sensibilité politique, pour s'attacher, en priorité, à moraliser la vie publique d'un pays miné par la corruption. *« Il est difficile d'être vertueux au Maroc*, note un jeune universitaire. *On devient vite névrosé. »*

Jacques de Barrin

La défense des droits de l'homme en bonnes mains ?

La récente nomination de Mohamed Ziane, connu pour ses propos à l'emporte-pièce, comme ministre délégué chargé des droits de l'homme, a inquiété les milieux humanitaires. *« Cela dénote un manque de volonté réelle de changer la situation des droits de l'homme »*, réagit Abdelaziz Bennani, président de l'OMDH. Celui-ci ne se réjouit pas moins des *« mesures salutaires »* qui ont été prises par le pouvoir, notamment, en juillet 1994, à l'occasion de l'amnistie royale, dont ont bénéficié 424 prisonniers politiques. *« Cette évolution favorable n'est pas irréversible*, note-t-il, *car elle s'accompagne d'une marginalisation de la règle de droit. »*

Sans s'attarder sur les *« décevantes »* polémiques que sa nomination a suscitées, Me Ziane, qui se présente comme un *« représentant de l'école libérale »*, juge que *« le Maroc peut être maintenant donné en exemple, même en dehors du monde arabe »*. Il n'en vient pas moins de critiquer le célèbre humoriste Ahmed Senoussi, récemment censuré par le ministère de l'Intérieur, ce qui lui a valu une volée de bois vert de la part de l'OMDH. Il devait rendre visite, lundi 17 avril, à la prison de Fès, à Cherkaoui Doukhali, un militant d'extrême gauche, qui, en attente de jugement depuis cinq mois, a entamé une grève de la faim.



Les Khmers rouges demeurent en embuscade au Cambodge

Vingt ans après leur entrée dans Phnom Penh, les hommes de Pol Pot ne désarment pas

Les Khmers rouges, qui s'emparèrent de Phnom Penh le 17 avril 1975, et qui furent chassés du pouvoir le 7 janvier 1979 par l'armée vietnamienne, continuent d'entretenir la tension au Cambodge, où ils vivent repliés dans les forêts limitrophes de la frontière thaïlandaise. Sur la défensive, ils tablent toujours, pour revenir aux affaires, sur un improbable effondrement du régime.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Les combats traditionnels de saison sèche, de novembre à mai, ont déjà fait des centaines de victimes. Dans l'ouest et le nord du pays, les forces royales continuent d'en découdre avec des Khmers rouges repliés sur les forêts limitrophes de la frontière thaïlandaise. Même des hôpitaux de Phnom Penh ont été sollicités pour accueillir des soldats qui, le plus souvent, ont sauté sur les mines que les hommes de Pol Pot et Ta Mok laissent derrière eux pour protéger leurs bastions.

Echaudé par ses échecs de l'an dernier, quand ses troupes avaient abandonné en catastrophe les fiefs khmers rouges de Païlin et d'Anlong Veng quelques semaines après s'en être emparés, l'état-major royal a adopté une tactique plus prudente et, en outre, claironne moins ses succès. Pour la première fois, les forces royales ont pris pied, au moins provisoirement, dans les monts Ku Len, au nord-est des temples d'Angkor, et ont encerclé Anlong Veng, le fief de Ta Mok, dans l'extrême nord du pays. Dans l'extrême ouest, elles sont, en ce moment-même, à portée de canon de Phnom Malai, autre fief khmer rouge. En revanche, dans la province de Battambang, les hommes de Pol Pot donnent du fil à retordre aux gouvernementaux, à telle enseigne que Phnom Penh, début mars, a dû dépêcher des renforts pour assurer la sécurité du chef-lieu de province, qui est la deuxième ville du royaume.

Vingt ans après leur prise de Phnom Penh, le 17 avril 1975, journée de deuil aux yeux d'une grande majorité de la population, les Khmers rouges font donc toujours partie du paysage dans un Cambodge sans réelles lignes de démarcation politique ou militaire. En raison d'un long bout de chemin accompli ensemble, on avait pu les croire inféodés aux communistes vietnamiens. L'illusion fit long feu : après deux ans d'accrochages parfois meurtriers sur la frontière entre les deux pays, dès 1977, l'armée vietnamienne a pénétré massivement au Cambodge, le jour de Noël 1978, pour ne s'en retirer, sous la pression internationale, qu'en septembre 1989.

Aujourd'hui comme hier, les Khmers rouges n'ont rien de valeureux guerriers. En 1970, après la chute de Sihanouk, ce sont les troupes communistes vietnamiennes qui en ont préparé le lit, occupant l'ensemble du Cambodge rural et coupant les principales voies de communication terrestres. Après l'arrêt des bombardements américains, le 15 août 1973, il a fallu deux saisons sèches à Pol Pot pour prendre Phnom Penh, une capitale alors isolée, mal défendue par la soldatesque républicaine démoralisée du maréchal Lon Nol, et où croupissaient au moins deux millions de réfugiés. En 1978-1979, un corps expéditionnaire vietnamien n'a fait qu'une bouchée des Khmers rouges. Cependant, grâce à un équipement fourni par la Chine, à l'hospitalité de la Thaïlande et au patronage de Sihanouk, ils ont pu, dans la foulée, organiser une guérilla contre l'occupant vietnamien. Mais, en 1985-1986, afin de pouvoir procéder au rapatriement progressif de leurs propres troupes, les Vietnamiens ont balayé tous les camps de cette résistance aménagés à deux pas de la frontière thaïlandaise.

LA ROUTE DE L'EXIL

Aujourd'hui, les Khmers rouges sont aussi sans message politique. Le roi, au nom duquel ils se sont battus de 1970 à 1991, est remonté sur son trône. La communauté vietnamienne du Cambodge, forte sans doute d'un demi-million d'âmes, est formée de pêcheurs et de travailleurs immmigrés. Les hommes de Pol Pot ont aussi perdu pratiquement tout appui extérieur et, contre leurs mots d'ordre, la population a massivement participé aux élections organisées par l'ONU en mai 1993. Des milliers de partisans ont abandonné le combat depuis cette date.

Les Khmers rouges, toutefois, ne font pas que s'accrocher à leurs repaires montagneux ou forestiers. Encore présents dans les campagnes misérables où la vie ne compte guère, disposant, selon des estimations, de cinq à six mille hommes armés, ils se tiennent comme en embuscade à l'égard d'un régime qui a du mal à s'organiser et à poser les fondations d'un Etat de droit.

Avec un temps de retard, Phnom Penh l'a compris. Le prince Norodom Ranariddh, premier premier ministre, répète à l'envi que la priorité de son gouvernement est le développement rural. Hun Sen, deuxième premier ministre et apparemment homme-clé du gouvernement, va plus loin en déclarant que la corruption est le phénomène le plus dangereux, thème que Sar Kheng, vice-premier ministre et allié politique de Hun Sen, a repris avec vigueur dans un entretien publié, le 30 mars, par la *Far Eastern Economic Review.*

Militairement parlant, la saison sèche en cours, qui prend fin en mai-juin, semble prouver qu'en renonçant aux offensives de l'an dernier l'armée royale peut contenir les Khmers rouges. Les Etats-Unis, la France et l'Australie ayant, à ce jour, refusé de livrer armes et munitions, Phnom Penh réussit, cependant, à s'en procurer suffisamment sur le marché pour continuer cette tactique moins coûteuse. Si le tiers d'un maigre budget est encore consacré aux dépenses de sécurité – défense et intérieur –, les achats d'hélicoptères russes, de blindés tchèques ou polonais contribuent à remonter le moral de troupes dont le commandement semble prendre davantage soin.

Les Khmers rouges, dont la poignée de dirigeants ne paraît pas avoir changé depuis vingt ans, sont donc sur la défensive. Norodom Sihanouk lui-même a durci le ton : tout en continuant d'inviter le mouvement, déclaré hors la loi par l'Assemblée nationale en juillet 1994, à réintégrer la communauté nationale et à former, après avoir déposé les armes, un parti politique, il exige que ses principaux chefs s'exilent. Sans Pol Pot, Ta Mok, Ieng Sary et une demi-douzaine d'autres, le mouvement se désorganiserait.

Mais, dans l'intervalle, autour de ces chefs qui tablent sur un fonds réel de xénophobie khmère et sur l'effondrement improbable du régime, des lieutenants et leurs troupes font toujours corps alors que, dans plusieurs provinces, des bandes de Khmers rouges semi-autonomes versent de plus en plus, pour survivre, dans le banditisme. Leur dernière et seule victoire a beau remonter à vingt ans, personne ne sait pour autant quand le mouvement s'évanouira.

Jean-Claude Pomonti

La police japonaise est en état d'alerte

La prédiction du gourou de la secte Aum annonçant « quelque chose d'horrible » pour le 15 avril a déclenché l'inquiétude à Tokyo

TOKYO
de notre correspondant

La police de Tokyo est placée en état d'alerte après la prédiction figurant dans un livre de Shoko Asahara, chef de la secte Aum Shinri-kyo soupçonnée d'être impliquée dans le récent attentat au gaz dans le métro de Tokyo, et selon laquelle « quelque chose d'horrible » aurait lieu, samedi 15 avril, dans la capitale japonaise. La surveillance policière a été renforcée, notamment dans le quartier des ministères (Kasumigaseki), dont les fonctionnaires ont été incités à ne pas se rendre à leur bureau – ce qui est fréquent le samedi –, et dans celui de Shinjuku, l'un des centres de commerce et de distractions de Tokyo.

Invoquant des *« raisons techniques »* – d'entretien –, plusieurs grands magasins ont fermé. D'autres ont augmenté leur personnel de surveillance. Une unité militaire de lutte contre les armes chimiques a été placée en état d'alerte dans Shinjuku et 10 000 policiers ont été mobilisés pour surveiller, notamment, les lieux de rassemblement populaire et les transports. Les autorités américaines ont appelé à la vigilance leurs ressortissants. C'est la première fois que Washington procède, dans le cas de l'archipel, à une telle mise en garde, réservée aux pays présentant des risques d'attentat. *« Il n'y a aucun fondement à ces rumeurs catastrophiques mais nous devons montrer à l'opinion publique que tout est mis en œuvre pour assurer sa sécurité »*, a déclaré le porte-parole du gouvernement, Kozo Igarashi. Afin, semble-t-il, de ne pas susciter la nervosité de la population, les médias n'ont pas accordé une grande importance à ce déploiement de forces. En revanche, certains hebdomadaires font état de réserves de gaz toxique que posséderait encore Aum Shinri-kyo.

LETTRES DE MENACES

La police a lancé, vendredi, sa plus grande opération contre la secte et a perquisitionné simultanément 130 de ses locaux dans une trentaine de préfectures. Quelque 30 000 policiers avaient en outre été mobilisés pour procéder à des barrages routiers. La police a désormais établi que la secte était capable de produire du gaz toxique sarin, utilisé, le 20 mars, dans l'attentat dans le métro de Tokyo, attentat qui causa la mort de onze personnes et l'intoxication de 5 500 autres.

Des lettres de menaces adressées au ministre de l'intérieur et signées « commando Sarin » ont été découvertes dans les locaux de la secte, à Shizuoka et à Kyoto. Pour le moment, cependant, la police n'a fourni aucune preuve sur la responsabilité de la secte dans l'attentat. Les perquisitions ont été néanmoins menées en vertu de mandats portant sur des soupçons d'homicide et de détention de matières toxiques. Elles ont permis à la police de découvrir des instructions sur la manière de procéder à des enlèvements : la secte est soupçonnée d'avoir séquestré des fidèles récalcitrants.

Ces derniers jours, une centaine de membres d'Aum ont été arrêtés sous des chefs d'inculpation mineurs. C'est notamment le cas d'un ancien gangster, Kiyohide Nakata, qui, dans la hiérarchie de la secte, calquée sur celle d'un État, était « ministre de l'intérieur », chargé notamment de surveiller les membres de la secte. Il avait auparavant appartenu à un gang de Nagoya affilié au Yamaguchi-gumi, le plus important syndicat du crime nippon. Il s'était « converti » alors qu'il purgeait une peine de prison pour possession d'armes.

La police recherche aussi le responsable de l'enlèvement du secrétaire général d'un cabinet de notaire, enlevé le 28 février. L'enquête prend, dans ce cas, un tour de roman noir : l'auteur présumé de l'enlèvement, Takeshi Matsumoto, se serait fait refaire le visage et aurait effacé ses empreintes digitales à l'acide.

Philippe Pons

L'organisation des obsèques de Chen Yun préoccupe le régime chinois

PÉKIN
de notre correspondant

Tombant à l'approche d'une date sensible, le 15 avril, sixième anniversaire de la mort de l'ex-secrétaire général Hu Yaobang, le décès de Chen Yun a fourni au régime une répétition générale, sur le plan du protocole institutionnel, de la tâche délicate qui attend les pompes funèbres de la République populaire. Mais la lenteur mise par la direction à s'accorder sur le texte de l'éloge du disparu, pourtant mourant depuis des mois – il lui a fallu trente heures pour la rendre publique –, augure mal de sa capacité de réaction au problème plus complexe que lui posera la mort de Deng Xiaoping. Car l'ordonnancement des funérailles des grands personnages, en fonctions ou non, est, à Pékin, un sujet aux lourdes implications. A cela se mesurent les incertitudes qui rongent la direction derrière le masque de confiance qu'elle arbore.

Il est vrai qu'une partie de l'histoire récente du pays depuis la fin de la vie de Mao s'explique par des dérapages survenus à l'occasion d'enterrements nationaux. Ainsi, c'est pour avoir interdit aux Chinois en janvier 1976 d'exprimer librement leur douleur à la mort de Zhou Enlai, que la direction de l'époque, en pleine crise de succession, provoqua indirectement l'émeute du 5 avril 1976 sur la place Tiananmen. La popularité de Zhou justifiait, dans l'inconscient collectif, que le peuple soit associé à cet adieu public. La fête des morts, qui tombait le 5 avril, servit de prétexte à l'émeute : la police retira alors les couronnes mortuaires déposées sans autorisation officielle – défi envers les radicaux maoïstes alors aux commandes – au pied du monument aux héros du peuple à la mémoire du disparu.

La question se posa de nouveau au régime, en 1989, à la mort de Hu Yaobang. Les libéraux, alors au pouvoir, y répondirent en décidant que le populaire ancien secrétaire général, limogé en 1987 mais toujours membre du bureau politique à sa disparition, recevrait un hommage digne d'un chef d'Etat : drapeaux en berne et cérémonie officielle au Palais du peuple devant la dépouille du disparu avant son transfert en cortège solennel au cimetière pour la crémation. Dès avant la cérémonie, les manifestations d'étudiants voulant rendre hommage à Hu tournèrent au geste de défi à l'endroit du régime ; elles allaient provoquer la tragédie de Tiananmen.

QUID POUR DENG ?

La disparition de Chen Yun ne risque pas de tourner de pareille manière, le personnage n'étant pas populaire. Mais le régime ne veut plus prendre de risques : les règles concernant les funérailles d'Etat ont été modifiées en 1990, de sorte que le défunt rival de Deng n'y aurait pas eu droit. Aussi bien le ministère des affaires étrangères a-t-il pris soin d'indiquer que, conformément aux vœux du disparu, l'hommage du pays prendrait la forme d'une cérémonie solennelle, limitée vraisemblablement au défilé des dirigeants actifs et des vétérans valides devant sa dépouille.

Mais déjà se pose la question du protocole funèbre qu'il faudra accorder à Deng. Bien que celui-ci n'ait jamais détenu de position plus haute que celle de vice-premier ministre et de secrétaire général du comité central dans le parti à une époque où cette fonction n'était pas la plus élevée, sa stature dépasse officiellement celle de Mao. Son nom est inscrit dans la Constitution. Il est béatifié par la propagande à un point au moins égal au Grand Timonier de son vivant. Son visage est même commercialisé sous la forme d'objets de luxe.

Deng est présenté partout comme l'homme qui a rendu aux Chinois le goût à la vie, à l'argent, à l'effort récompensé par l'enrichissement. Il serait donc logique que le peuple lui rende un hommage ému lorsqu'il ira, à son tour, *« rejoindre Marx »*. Mais cela laisserait la voie ouverte à des débordements qu'on voit mal la direction envisager, repliée comme elle est sur son souci sécuritaire devant les mécontentements qu'elle perçoit notamment contre la corruption généralisée.

Le nouveau règlement interdit aussi l'érection de mausolées tels que celui que, contre la tradition chinoise, on édifia à la mémoire de Mao en plein centre de Pékin, et où repose sa dépouille embaumée. Les empereurs se faisaient édifier, eux, des nécropoles à l'écart de toute activité humaine, dans des sites évocateurs de paisible éternité. L'extraordinaire complexité ayant entouré le protocole funéraire pour le Grand Timonier, ainsi que l'a narré récemment son médecin personnel Li Zhisui, permet de mesurer la nervosité des croque-morts pékinois à l'approche de l'échéance.

Francis Deron

Les Américains veulent supplanter les Européens dans leurs projets de satellites espions

LE GROUPE américain Lockheed-Martin a proposé à l'Allemagne de lui fournir, pour 500 millions de dollars, un satellite-espion. Cette offre entre en concurrence avec une proposition de la France – appuyée par l'Espagne et l'Italie – qui consiste à associer l'Allemagne à la mise au point de deux types de satellites de reconnaissance militaire pour le compte des Européens : un satellite d'observation optique tout temps Helios-2 et un satellite-radar, dénommé Osiris par les Français. Cette compétition illustre, d'une certaine façon, l'offensive commerciale que les Etats-Unis ont déclenchée pour prendre dans leur ligne de mire la capacité des Européens à édifier une industrie autonome de l'armement.

Aujourd'hui, les satellites sont devenus des moyens de renseignement sans égal, de deux points de vue : dès le temps de paix, d'abord, pour la prévention et la gestion des crises ou pour la surveillance en matière de prolifération des armements et le respect des accords internationaux ; en période de conflit, ensuite, pour apprécier *a fortiori* le développement d'une situation militaire et aider un gouvernement dans ses décisions.

La France, l'Espagne et l'Italie sont associées dans la fabrication de deux exemplaires d'un satellite d'observation optique, baptisé Helios-1, dont la caractéristique est qu'il n'est pas tout temps. La part de la France (79 % du programme) est estimée à quelque 8 milliards de francs. Le premier Helios-1 doit être lancé, dès juillet, par la fusée Ariane.

Ces trois mêmes pays ont proposé à l'Allemagne de se joindre à eux sur deux autres programmes. Le premier, dénommé Helios-2, est un satellite d'observation optique dérivé de Helios-1, mais modernisé (avec un capteur infrarouge pour l'observation de nuit) pour fournir des images plus précises d'objectifs d'intérêt militaire et pour déceler des indices d'une activité dissimulée au sol. Son coût est évalué à 11 milliards de francs et le lancement interviendrait après 2001. Le second projet, baptisé Osiris par les Français, est un satellite de détection électromagnétique à haute résolution : le radar embarqué permet de s'affranchir, par tous les temps, de jour comme de nuit, de la couche nuageuse. Il devrait être lancé après 2005 et son coût est aujourd'hui de 12 milliards de francs.

APRÈS LA PRÉSIDENTIELLE

Au début de cette année, les Espagnols et les Italiens ont fait savoir aux Français qu'ils coopéreraient à ces deux programmes à la condition que les Allemands y participent. L'Allemagne, qui étudie le dossier en question depuis quelques années maintenant, avait laissé entendre qu'elle pourrait arrêter sa décision avant la fin du premier trimestre de 1995. Les discussions achoppent en particulier sur les engagements financiers demandés, au départ, à l'Allemagne. *Grosso modo*, l'idée est de confier à l'industrie allemande 15 % de la charge de travail sur Helios-2 – contre une contribution égale à 25 % des investissements globaux – et de lui reconnaître l'équivalent d'une maîtrise d'œuvre sur le programme Osiris.

Cela a une double conséquence. La première est que l'Allemagne paierait en quelque sorte un « droit d'entrée » de 10 % dans les projets spatiaux de l'Europe pour espérer acquérir la technologie de ses partenaires : les Allemands considèrent que c'est payer cher un gain technologique somme toute modeste à leurs yeux. La seconde conséquence est que le groupe français Aérospatiale et le groupe allemand Daimler Benz - Aerospace (DASA) devraient fusionner leurs capacités industrielles en la matière : les salariés de l'entreprise française, notamment sur le site de Cannes, y sont résolument hostiles, dès lors qu'il faudrait privatiser une société publique, et nombre d'élus en France souhaitent reporter au-delà du scrutin présidentiel la question de savoir si on doit ou non mettre dans la « corbeille » européenne un savoir-faire national aussi stratégique.

C'est dans ce contexte que la division Lockheed Missiles and Space du groupe américain Lockheed-Martin vient de relancer une suggestion qu'elle avait déjà avancée l'année dernière. Pour 500 millions de dollars, soit sensiblement moins que ce que les Allemands devraient dépenser pour leur part des programmes européens Helios-2 et Osiris, Lockheed-Martin se fait fort de livrer, clés en main, un satellite d'observation militaire à l'Allemagne, y compris les stations terrestres d'exploitation et son lancement. L'industrie allemande serait associée à la fabrication. De même, l'Italie, dont les industriels sont partie prenante au programme Helios-1 pour 14 %, aurait été approchée selon des modalités identiques.

LIBERTÉ D'UTILISATION

Le constructeur américain prétend que ses clients éventuels ont reçu suffisamment de garanties pour être persuadés qu'ils seront, dans tous les cas de figure, libres d'utiliser à leur guise les renseignements recueillis par leur satellite. Dans le système actuel, en effet, et la guerre du Golfe en 1990-1991 l'a démontré, les Etats-Unis se réservent la possibilité de couper ou de censurer les informations obtenues par leurs satellites vis-à-vis de leurs alliés.

Les Français doutent, pour leur part, que des Européens, qui opteraient pour la solution de Lockheed, aient le contrôle total et permanent d'un satellite conçu aux Etats-Unis.

Outre qu'il peut être mis au compte de cette intervention commerciale de dernière heure menée par Lockheed, le retard de l'Allemagne à faire connaître son choix est sans doute lié à la période électorale en France. Il serait naturel, en effet, que le gouvernement du chancelier Helmut Kohl préfère connaître le nom du nouveau chef de l'Etat français pour avoir des raisons d'organiser ou de récuser toute perspective de fédérer le renseignement européen autour de satellites espions communs. D'autant que l'offre américaine et la faiblesse du dollar autorisent l'Allemagne à se montrer plus difficile encore dans ses discussions avec la France.

En attendant, de part et d'autre du Rhin, on convient de la nécessité de reprendre sur de nouvelles bases les conversations à propos du « droit d'entrée » qui serait demandé à l'Allemagne par les autres Européens.

Jacques Isnard

Des centaines d'immigrants clandestins s'entassent à la frontière franco-italienne

Souvent kurdes ou turcs, ils comptent sur des passeurs pour gagner la France

Les autorités de Vintimille, confrontées à un afflux inattendu de clandestins venus surtout de Turquie, les ont installés dans un camp de fortune. La coopération entre polices française et italienne est compliquée du fait que l'Italie n'a pas rejoint les pays signataires de l'accord de Schengen sur la circulation des personnes en Europe. Le « marché de l'exil », en tout cas, est très lucratif pour les passeurs.

VINTIMILLE
de notre envoyé spécial

« Moi, je suis monsieur Pas-de-Chance », dit-il d'une voix mal assurée. Il a été refoulé de France à deux reprises. La dernière fois, il était à Marseille, chez des compatriotes kurdes. Les policiers lui ont demandé comment il était arrivé jusque-là : *« c'est comme la poste, un paquet et j'arrive »*. Maintenant, « monsieur Pas-de-Chance » traîne à Vintimille. Ils sont plusieurs centaines comme lui, turcs ou kurdes, qui espèrent passer la frontière française pour rejoindre familles ou amis à Marseille, en Allemagne, ou en Hollande. Une vague soudaine qui a surpris la municipalité, et qui pourrait encore s'amplifier. *« Chaque jour, sur le bord de l'Adriatique, des centaines de clandestins débarquent, en provenance d'Albanie, dans le port de Bari »*, assure un responsable de la Direction de la lutte contre l'immigration clandestine (DICCILEC, l'ancienne police de l'air et des frontières).

Le maire de Vintimille, Claudio Berlengero, a décidé *« de parer au plus pressé et de réagir à cette situation d'urgence »*. Dans l'enceinte d'un camping, à l'entrée de la ville, la municipalité a installé un camp de fortune, avec l'aide de la Croix-Rouge italienne et de Caritas. Quelques tentes, un réfectoire et une cuisine de campagne, fournissent à une centaine de personnes l'essentiel de leur survie. *« Il était impossible pour des raisons humanitaires, d'hygiène et d'ordre public, de laisser ces gens dans la rue, parfois même avec femmes et enfants »*, explique Claudio Berlengero. Une opération dont il a annoncé qu'elle prendrait fin le mardi 18 avril, pour que *« la préfecture et le gouvernement résolvent le problème à leurs niveaux »*. La mairie a aussi décidé de fermer deux hôtels *« qui cherchaient à profiter honteusement de la situation »*. Les « clients » logeaient jusque dans les couloirs, et s'entassaient dans les chambres pour le plus grand bénéfice des propriétaires.

Au camping, en présence d'un interprète kurde originaire d'Irak, les clandestins racontent presque tous la même histoire. Moyennant l'équivalent d'une quinzaine de milliers de francs, ils ont voyagé en camion à travers l'Albanie, traversé l'Adriatique à bord du ferry ou de petites embarcations, et rejoint Vintimille par train, d'où ils tentent de passer en France. Beaucoup d'entre eux refusent de rester au camping, ou même de s'y rendre. Ils préfèrent continuer à loger dans des petites pensions, ou s'installer sur la place principale de la ville. *« Par peur d'un éventuel fichage*, dit un médecin de la Croix-Rouge, *mais, aussi et surtout, parce qu'ils veulent pouvoir organiser leur départ, et prendre la route discrètement, le plus souvent la nuit »*.

« Il y a deux filières, raconte un policier d'une brigade de recherche. *Celle des gros trafiquants qui fournissent aux clandestins hébergement, transports, travail au noir, le tout souvent à crédit, et se remboursent par les années de labeur qui s'ensuivent. L'autre voie est artisanale. C'est celle des petits passeurs réguliers ou occasionnels qui moyennant l'équivalent de mille francs – parfois plus comme en ce moment – indiquent une route ou une combine, voire transportent eux-mêmes les candidats à l'exil »*. Le récent démantèlement d'un important réseau a d'ailleurs eu pour conséquence de désorienter les clandestins, et de renforcer le rôle de ces passeurs occasionnels. *« Le marché est de toute façon très lucratif »*, résume un policier.

Pour lutter contre cet afflux d'immigrants, des renforts ont été déployés. Les autorités italiennes ont envoyé la semaine dernière 300 policiers supplémentaires dans la région de Bari. Au poste frontière français de Menton, des CRS participent, depuis une dizaine de jours, aux opérations de contrôle. La coopération italo-française en ce domaine ne pose pas officiellement de problèmes. Mais les policiers français sont en première ligne, en raison de la mise en place de l'accord de libre circulation de Schengen, dont l'application est différée pour l'Italie. La loi italienne accorde quinze jours aux immigrés illégaux, découverts lors d'un contrôle, pour quitter le pays, sans qu'il existe aucune procédure d'éloignement. Lorsqu'ils sont pris à la frontière française, les policiers les remettent aux autorités italiennes qui les relâchent aussitôt.

Les policiers français organisent des patrouilles de surveillance. Dans les trains, sur l'autoroute, les routes ou les chemins. Un travail sans fin. *« Nous en refoulons chaque jour un grand nombre, mais ils tentent aussitôt de recommencer. Que voulez-vous qu'ils fassent d'autre ?* dit un enquêteur de la DICCILEC. *Nous avons donc souvent l'impression de vider l'océan avec une cuillère. Il y a quelques mois nous avons ainsi arrêté cinq fois de suite un Yougoslave. A sa troisième tentative, il me servait d'interprète pour expliquer aux autres ce qui leur arrivait. Puis, un jour, on ne l'a plus vu »*. Il ne devrait plus s'appeler, lui, « monsieur Pas-de-Chance ».

Denis Hautin-Guiraut

M. Balladur s'inquiète des désordres monétaires

PARIS. LE PREMIER MINISTRE FRANÇAIS a écrit au président de la Commission européenne, Jacques Santer, afin de lui demander *« de proposer rapidement des mesures pour remédier aux perturbations commerciales liées aux désordres monétaires qui affectent l'Europe »*, a annoncé, vendredi 14 avril, l'Hôtel Matignon. *« La forte dépréciation de certaines monnaies européennes, si elle persistait, mettrait en danger le fonctionnement du marché unique »*, précise le communiqué, qui mentionne aussi les *« graves conséquences économiques »* de la baisse du dollar, et prévient que *« les nouvelles négociations commerciales envisagées entre l'Union européenne et d'autres zones économiques ne doivent pas aboutir à remettre en cause la préférence communautaire ni l'équilibre de la politique agricole commune, ni les acquis des accords de Marrakech »* et *« ne pourront être engagées »* avant que la Commission *« ait reçu un mandat précis du conseil des ministres européens »*. – *(AFP, Reuter.)*

La production industrielle américaine a diminué en mars

LA PRODUCTION industrielle des Etats-Unis a diminué en mars, pour la première fois depuis septembre 1994, a annoncé la Réserve fédérale vendredi 14 avril. Cette baisse de 0,3 % (après une progression de 0,1 % en février) s'est accompagnée d'une diminution de 0,5 % du taux d'utilisation des capacités industrielles, qui restait encore en mars au niveau très élevé de 84,9 %. Le département du commerce a indiqué pour sa part que les stocks des entreprises avaient augmenté de 0,9 % en février par rapport à janvier, et de 1,8 % par rapport à février 1994. Enfin, les ventes au détail ont progressé de 0,2 % en mars, après avoir baissé de 1 % en février. Ces différents indices confirment le ralentissement de la croissance américaine ; selon les observateurs, ils devraient inciter la Réserve fédérale à maintenir inchangée sa politique monétaire.– *(AFP.)*

■ **AFRIQUE DU SUD : le président Nelson Mandela** a limogé, une seconde fois, vendredi 14 avril, sa femme Winnie dont il est séparé. Ministre adjointe pour les arts, la culture la science et la technologie, celle-ci avait été réintégrée à son poste par décision présidentielle (et non par jugement comme indiqué dans *Le Monde* du 14 avril) après avoir fait valoir que son premier limogeage, le 27 mars, n'avait pas été prononcé selon les règles constitutionnelles. M. Mandela, cette fois, a consulté les responsables des partis de la coalition gouvernementale. – *(AFP, AP.)*

■ **PHILIPPINES : les fondamentalistes musulmans** qui avaient massacré cinquante personnes le 4 avril dans la ville à majorité chrétienne d'Ipil, au sud de l'archipel, tuent peu à peu les otages qu'ils ont emmenés, au nombre de trente, notamment ceux qui ne peuvent pas les suivre, rapporte vendredi 14 avril l'agence de presse officielle PNA, citant des témoins. Les assaillants, membres du groupe Abu Sayyaf, s'étaient réfugiés après l'attaque à Siocon, dans la montagne, à 50 km à l'ouest d'Ipil. – *(AFP.)*

Les « casques bleus » piégés par la reprise des combats en Bosnie

RÉUNI, VENDREDI 14 avril, à la demande de la France, le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné dans *« les termes les plus énergiques »* les attaques contre les soldats de la Forpronu en Bosnie et plus particulièrement celle dont a été victime un « casque bleu » français, pris *« délibérément »* pour cible, vendredi, par un tireur embusqué (*Le Monde* du 15 avril). La déclaration adoptée à New York précise que ce type d'attaques *« ne devraient pas rester impunies »*. A Paris, le premier ministre, Edouard Balladur, a fait part de son indignation face à ce qu'il a qualifié de *« meurtre »* et a appelé tous les pays contributeurs de troupes en ex-Yougoslavie à se réunir, au plus vite, afin de prendre *« toutes les mesures nécessaires »* pour que les responsables de ces actes soient sanctionnés.

L'effondrement de la trêve en Bosnie a mis les « casques bleus » dans une situation de plus en plus intenable – ce qui risque de perdurer, faute de résultats sur le plan diplomatique. La France a estimé, vendredi, que le président serbe, Slobodan Milosevic, qui se refuse à reconnaître la Bosnie, porte la responsabilité de l'aggravation de la situation en Bosnie. A quinze jours de l'expiration officielle d'un cessez-le-feu qui de toute évidence ne sera pas reconduit, la perspective d'un embrasement généralisé se dessine de plus en plus précisément. Les fronts se rallument les uns après les autres en Bosnie tandis que la tension s'accroît en Croatie où le nombre de « casques bleus » doit être sensiblement réduit d'ici à la fin du mois de juin.

Les forces serbes de Bosnie ont de nouveau bombardé, vendredi, l'enclave musulmane de Gorazde, déclarée *« zone de sécurité »* par l'ONU. A Sarajevo, autre *« zone de sécurité »*, des obus se sont abattus sur Hrasnica, dans la banlieue limitrophe de l'aéroport. La région de Konjic, située entre Sarajevo et la côte adriatique, celle de Gracanica, dans le nord, et celle de Velika Kladusa, à l'extrémité nord-ouest ont également été, vendredi, le théâtre de violents affrontements entre l'armée bosniaque et les Serbes.

Mais les combats pourraient également s'étendre à la Croatie où les Serbes ont bombardé, jeudi, le port de Dubrovnik, faisant un mort et trois blessés. Un missile sol-air s'est abattu le même jour dans la banlieue de Karlovac, à moins de 50 kilomètres au sud de Zagreb. Selon des sources occidentales, il visait un avion croate ravitaillant l'armée bosniaque dans l'enclave assiégée de Bihac. Par ailleurs, le *Washington Post* a révélé dans son édition de vendredi que l'Iran livre depuis six mois des armes légères et des munitions à l'armée bosniaque. Ceci avec le consentement tacite de la Maison Blanche qui estime que les Musulmans de Bosnie sont doublement victimes de la guerre et de l'embargo international sur les armes qui n'a pas frappé les Serbes qui se sont saisis des réserves de l'ex-Yougoslavie. Le quotidien américain affirme que les armes passent par la Croatie qui en prélève une partie. La Maison Blanche a, vendredi, démenti que ce trafic se soit effectué avec son consentement tacite tout en reconnaissant implicitement que l'armée bosniaque recevait bien des armes légères. Citant un haut responsable américain, le *Washington Post* précisait que les Etats-Unis avaient demandé au gouvernement bosniaque de ne pas importer de missiles sol-air ou d'autres armements qui pourraient être utilisés contre les vols de l'ONU. – *(AFP, Reuter.)*

Des démocrates russes dénoncent les exactions commises dans le village tchétchène de Samachki

MOSCOU
de notre correspondante

A en croire les autorités et la plupart des médias russes, il ne s'est toujours rien passé à Samachki. Rien qui sorte de l'ordinaire, en tout cas : cette localité tchétchène a simplement été *« libérée de ses combattants pro-Doudaev »*. Pourtant, les témoignages se précisent sur ce qui ressemble de plus en plus à un massacre délibéré de civils commis à Samachki, entre le 7 et le 10 avril, par les forces russes.

Dénonçant le *« mensonge »* qui continue, Sergueï Kovalev, le commissaire russe aux droits de l'homme, a présenté, jeudi 13 avril à Moscou, les premiers résultats de l'enquête menée par ses représentants dans la région. Anatoli Chabad, un député de la Douma entré la veille à Samachki, a raconté : *« Dans des maisons brûlées, nous avons vu des restes de corps dans des caves ravagées par des impacts de grenades. Les habitants nous ont dit que les soldats sortaient les hommes de tous âges et les fusillaient devant les femmes et les enfants. »* Anatoli Chabad a montré un lance-flammes de l'armée russe trouvé sur place ainsi qu'une seringue jetable, semblable à celles qui, dit-il, jonchent le sol à Samachki. *« Les rescapés disent tous que les soldats russes avaient un comportement anormal. Ils semblaient ivres ou drogués »*, dit-il. Selon les témoignages recueillis par ce groupe, les soldats, appuyés par des blindés pour entrer dans une localité déjà bombardée à l'artillerie depuis 48 heures, n'ont pas hésité à brûler des maisons où se terraient des civils, au lance-flammes ou en les arrosant d'essence. Des femmes, des enfants ou des vieillards auraient aussi été fusillés, poussés dans les flammes ou écrasés par les blindés, selon d'autres témoignages.

Andreï Blinouchev, un assistant de Sergueï Kovalev, a déclaré que la majorité des maisons de Samachki ont subi des destructions et que 20 % d'entre elles ont été brûlées. Un correspondant du quotidien russe *Segodnya*, entré dans le village, parle de 150 nouvelles tombes au cimetière, des corps brûlés de deux petites filles qui attendent d'être enterrés, ainsi que ceux de deux hommes, enroulés dans une couverture : l'un avec le crâne fendu, l'autre le ventre ouvert.

Les soldats, appartenant apparemment au ministère de l'intérieur, ont quitté le village depuis plusieurs jours, en brûlant encore l'école où ils s'étaient cantonnés. MM. Blinouchev et Chabad estiment enfin qu'il n'y avait pas de résistance armée organisée à Samachki.

L'actuel responsable des opérations en Tchétchénie, le général Anatoli Koulikov, aurait été à moitié désavoué. On a même annoncé qu'il avait été remplacé. Vendredi, l'information a été rectifiée : le général Koulikov, qui a *« libéré les localités tchétchènes avec le moins de pertes possible »*, a simplement besoin de vacances. Il laisse la place, *« par intérim »* à un *« spécialiste de la lutte contre la criminalité organisée »*.

Ces hésitations sont le signe d'un malaise. Mais ce ne sont pas les télévisions russes qui l'auront provoqué. Elles ont fini par parler, cette semaine, de Samachki, mais pour en montrer une vue aérienne partielle en affirmant que sa *« libération »* s'est bien passée. NTV – la chaîne privée qui, au début du conflit, avait montré plus de courage – a même affirmé que des *« anciens du village qui voulaient négocier avec les Russes ont été fusillés par les combattants tchétchènes »*. Dans une lettre montrée par Sergueï Kovalev, plusieurs de ces *« anciens »* affirment que les seuls tirs – sans gravité – qu'ils ont subis provenaient du poste russe où ils négociaient avant l'assaut. M. Kovalev a particulièrement déploré cette attitude des télévisions russes, craignant que la Russie *« ne replonge dans l'ancien système avant d'avoir eu le temps d'en sortir vraiment »*.

Sophie Shihab

■ **Les troupes russes ont échoué**, vendredi 14 avril, dans leur offensive sur le village de Bamout (ouest de la Tchétchénie), une des dernières places fortes des indépendantistes. Malgré le soutien de l'aviation, trente militaires russes ont été tués au cours de cet assaut de quelques heures, selon l'agence Interfax. – *(AFP.)*

Front des pays orthodoxes pour la levée des sanctions contre la Serbie

ATHÈNES
de notre correspondant

Cinq des onze pays de la zone de coopération économique de la mer Noire (CEN) : la Bulgarie, la Grèce, la Moldavie, l'Ukraine et la Roumanie, ont souligné vendredi 14 avril les conséquences négatives sur leurs économies de l'embargo de l'ONU contre la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

Réunis dans la station balnéaire de Vouliagméni, au sud d'Athènes, pour la 5e réunion ministérielle de la CEN (fondée en 1992 à Istanbul), les cinq pays ont adopté une déclaration commune où ils soulignent que *« le poids des sanctions dépasse le point raisonnable de tolérance économique et sociale »*. Les signataires s'inquiètent également des conséquences sur *« la sécurité »* de pays tiers et sur la région en général.

Ils affirment leur soutien aux efforts du groupe de contact *« pour une solution pacifique, juste et durable de la crise, parallèlement à la suspension des sanctions »*. Cette initiative avait été lancée par la Grèce – alliée traditionnelle de la Serbie – dès février dernier. Le chef de la diplomatie grecque, Carolos Papoulias, a estimé le poids des sanctions à 15 millions de dollars pour les pays de la région.

L'Albanie, opposée à la Serbie sur la question du Kosovo, n'a pas voulu s'associer à l'initiative grecque. De même que le ministre turc des affaires étrangères, Erdal Inonu, qui a trouvé *« paradoxal »* que la Grèce demande la fin des sanctions alors qu'elle impose, elle, un embargo à la Macédoine et que *« la raison première des sanctions, la soufrance du peuple bosniaque, n'a pas été écartée »*.

Le ministre russe Andreï Kozyrev a déclaré de son côté que son pays soutenait l'initiative, car, a-t-il dit, *« le moment est venu pour la levée des sanctions »*. Moscou ne s'est pas associé aux cinq, a-t-il expliqué, car il n'est pas directement touché. Par ailleurs, la Grèce est convenue avec la Russie et la Bulgarie d'accélérer le projet d'oléoduc qui doit acheminer 30 à 40 millions de tonnes par an de pétrole russe, de Novorossiisk au port grec d'Alexandroupolis, au nord de la mer Egée, *via* Bourgas, en Bulgarie.

Les onze pays de la CEN (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Georgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine), présidée jusqu'à la fin du mois par Athènes, ont d'autre part décidé de tenir un sommet économique des chefs d'Etat ou de gouvernement fin juin à Bucarest. L'Italie et l'Autriche ont obtenu le statut d'observateur. Enfin, sera créé un centre international d'études pour la mer Noire en matière économique, industrielle et technologique.

Didier Kunz

Le président Eltsine prône la « force » contre la guérilla tadjike

MOSCOU
de notre correspondant

Les autorités russes ont *« totalement exclu »*, vendredi 14 avril, que leurs forces aient lancé, la veille, un raid aérien meurtrier contre le QG des opposants tadjiks à Tolaqan, en Afghanistan. Mais les démentis, peu convaincants, sont devenus une habitude : Moscou avait mis plus d'un mois à reconnaître que ses avions pilonnaient la Tchétchénie.

L'ambassade d'Afghanistan à Moscou a dénoncé, vendredi, ces *« bombardements »* qui auraient fait, selon les autorités de Taloqan, près de 100 morts et 120 blessés, principalement des civils. Les bombes russes semblent avoir, de nouveau, manqué leur cible. Le chef du « gouvernement tadjik en exil » serait indemne.

Moscou soutient le régime « néo-communiste » qui s'est emparé du pouvoir au Tadjikistan en 1992. Sous le couvert d'une *« force de paix »* de la CEI, Moscou a envoyé près de 20 000 hommes pour arrêter *« la contagion islamique »* venant de l'opposition réfugiée en Afghanistan. Son aviation interviendrait régulièrement et secrètement contre elle.

Si les raids se sont amplifiés, c'est sans doute parce que la guérilla tadjike a infligé, cette semaine, de lourdes pertes aux forces de la CEI : près de 40 morts (*Le Monde* du 13 avril). Et ce, alors que Moscou est embourbé sur un second front contre des Musulmans, en Tchétchénie. Silencieux sur les raids, Boris Eltsine a demandé que soient utilisés *« les moyens et les forces »* pour défendre ce que la Russie considère comme « sa » frontière sud.

Le Kremlin durcit apparemment sa position. Mais les présidents des républiques d'Asie centrale, entraînés par Moscou dans la *« force de paix »* de la CEI, ont estimé, vendredi, lors d'une réunion sur le Tadjikistan, que la crise ne pouvait être réglée *« que par la voie du dialogue politique et la recherche du compromis »*.

J.-B. N.

PARITÉ La représentation des femmes dans la vie publique est l'un des rares sujets qui aient émergé du débat pour l'élection présidentielle. Edouard Balladur a ouvert la voie en se prononçant pour des quotas. Les autres candidats se sont montrés, à leur tour, plus audacieux qu'ils ne le prévoyaient. ● RÉFORME. La question de la méthode divise les candidats favorables à une augmentation de la présence des femmes. M. Balladur est favorable à un référendum, M. Chirac, pour sa part, y est hostile. Lionel Jospin souligne qu'une évolution de ce genre suppose le passage à la représentation proportionnelle. ● TRADITION. Les épouses des candidats jouent un rôle plus classique de mise en valeur des qualités de leurs maris. Plusieurs d'entre elles se sont engagées dans la campagne, répondant, de manière plus politique que par le passé, aux questions des journaux et des télévisions.

Les femmes s'imposent dans le débat présidentiel

Sous l'impulsion des « féministes » des deux camps, les candidats ont pris en compte le retard de la France dans la représentation d'une moitié de la société au sein des assemblées élues et du gouvernement

LONGTEMPS circonscrit à quelques cercles féministes, le débat sur la place des femmes en politique prend une ampleur inattendue. Les principaux candidats à l'élection présidentielle, même ceux qui paraissaient peu sensibilisés à cette question, sont aujourd'hui contraints de polir leur discours, de peaufiner leurs arguments et de faire des propositions concrètes. Certes, la perspective de conquérir 53 % du corps électoral est séduisante, mais la pression des mouvements de femmes est aujourd'hui plus forte qu'auparavant. Conclusion : les enchères montent.

Edouard Balladur, le premier, a déclaré « *ne pas être hostile* » à l'introduction de quotas lors des élections municipales, régionales et européennes. Il promet même un référendum, dans les cent jours qui suivront l'élection présidentielle, pour modifier la Constitution. Le premier ministre-candidat annonce qu'il donnera l'exemple, s'il est élu, et qu'il appliquera la règle de 30 % de femmes à son gouvernement. Jacques Chirac, contraint de « suivre », suggère de modifier les règles de financement des partis politiques : les subsides de l'Etat pourraient être proportionnels à la place accordée aux femmes dans les instances des partis et dans le choix des candidats à toute élection. Lionel Jospin rejoint M. Chirac sur cette dernière proposition. Dominique Voynet et Robert Hue se rallient à l'idée d'un référendum pour modifier la Constitution afin d'imposer la parité entre hommes et



femmes. De mémoire de militante féministe, c'est la première fois que le débat sur la place des femmes dans la sphère politique prend une telle ampleur et que les candidats sont obligés de se prononcer sur ce sujet. Oublié en 1981, éludé en 1988, le dossier avait été évoqué du bout des lèvres en 1974 avant que Valéry Giscard d'Estaing ne compose le premier gouvernement comprenant un secrétariat d'Etat à la condition féminine.

STAGNATION

Dans le gouvernement actuel, sur trente ministres, trois sont des femmes. Au Parlement, le bilan n'est pas plus brillant : elles ne sont que 6,1 % à l'Assemblée nationale et 4,8 % au Sénat. En 1945, la première Assemblée élue n'en comptait pas davantage (6,05 %), ce qui limite sérieusement la portée des arguments de ceux qui comptent sur le temps et sur l'évolution des mentalités pour modifier cette situation. La France est donc, désormais, la lanterne rouge de l'Europe, juste devant la Grèce. Inutile d'évoquer une spécificité de l'Europe du Sud : l'Espagne compte 14,6 % de femmes au Parlement, l'Italie 8,6 %, et le Portugal 8,7 %.

Pourtant, la société française a changé depuis 1945. Les femmes ont peu à peu pris des responsabilités dans le monde professionnel, même si elles restent exclues de la direction des grandes entreprises et ont des salaires d'environ 25 % inférieurs à ceux des hommes, selon le rapport élaboré par la France pour la quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra en septembre à Pékin. Le niveau d'instruction des jeunes filles est aujourd'hui comparable à celui des garçons et leurs aspirations sont similaires.

Cinquante ans après avoir obtenu le droit de vote, les femmes prennent part aux élections autant que les hommes. Leur taux d'abstention (24 % aux législatives de 1993) est comparable à celui des hommes (23 %). « *Dans les scrutins récents, elles ont, plus que les hommes, appuyé des candidats socialistes et écologistes et rejeté ceux du Front national* », indiquait récemment Janine Mossuz-Lavau, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

LES QUOTAS

Quelles sont, alors, les raisons de leur exclusion du pouvoir politique, situation qualifiée à l'étranger d'« exception française » ? Certains invoquent le conservatisme du pouvoir, d'autres s'en prennent au cumul des mandats. Quelques-uns font le parallèle avec la difficulté d'une nouvelle génération politique à émerger ; d'autres estiment que les contraintes liées à la pratique de la politique sont trop lourdes pour des femmes ayant des charges de famille. Enfin, certains pensent qu'elles sont peu intéressées par des enjeux de pouvoir.

Les femmes supportent de moins en moins cet état de fait, ainsi que le reconnaissent les candidats qui se sont prononcés sur ce sujet. La pression monte, attisée par des associations professionnelles, des groupes politiques ou plus informels. Les clivages idéologiques ne paraissent pas diviser ceux et celles qui poussent ce débat sur la place publique. Les deux ténors de cette partition ne sont-ils pas Simone Veil et Gisèle Halimi, que l'on ne saurait soupçonner d'accointances politiques ?

La première recueille la confiance de très nombreuses femmes de sensibilités différentes. C'est grâce à elle que la loi légalisant l'avortement a pu être votée. Dans les instances internationales, elle n'a cessé de réaffirmer son engagement en faveur d'un plus grand nombre de femmes en politique. La seconde, au sein de son association Choisir-La cause des femmes, milite depuis de nombreuses années pour une plus forte présence des femmes en politique.

Mmes Veil et Halimi sont favorables aux quotas. « *Tout bien réfléchi, je crois que c'est la meilleure solution*, déclare le ministre des affaires sociales, *car les quotas ne sont pas une fin en soi, mais un moyen.* » « *Ceux qui estiment que les quotas sont humiliants et réclament la parité prennent le risque de demander trop et de ne rien obtenir* », renchérit l'avocate.

Dans l'histoire récente, les combats des femmes ont parfois débouché sur des lois. La contraception et l'avortement en sont deux exemples. Le débat sur la parité a été véritablement posé durant cette campagne présidentielle : les mouvements de femmes se sont mobilisés, les candidats ont pris le relais et le sujet n'apparaît plus comme une revendication catégorielle.

Une évolution souhaitée par les jeunes

La proposition d'inscrire dans la Constitution le principe de la « parité » entre femmes et hommes dans les assemblées ne heurte pas les Français âgés de vingt-cinq à trente-quatre ans, selon une enquête de l'IFOP réalisée en avril 1994 pour le service des droits des femmes du ministère des affaires sociales. Elle est même largement approuvée, puisque 62 % des personnes interrogées se déclarent favorables à une telle mesure, 8 % s'y opposent et 30 % s'estiment indifférentes. Si les femmes sont nettement plus favorables que les hommes à l'instauration d'un tel système (17 points les séparent), les autres paramètres – niveau de vie, niveau d'instruction, habitat – ne paraissent pas diviser les opinions des personnes interrogées sur ce point. Les femmes qui refusent de se placer dans l'espace politique sont les moins favorables à ce système.

Michèle Aulagnon

Norvège, le pays où elles gouvernent

OSLO
de notre envoyée spéciale

Une simple photographie officielle, celle du gouvernement norvégien, suffirait à rappeler aux plus « féministes » des candidats français à l'élection présidentielle que certains pays ont déjà largement accepté les femmes dans les lieux de pouvoir : à Oslo, l'équipe gouvernementale dirigée par la travailliste Gro Harlem Brundtland ne compte pas moins de huit femmes sur dix-huit ministres.

Un second cliché, représentant le Parlement norvégien en séance de travail, achèverait de les convaincre que cette présence féminine au gouvernement n'est pas artificielle : deux sièges sur cinq (38,2 % exactement) sont occupés par des femmes, et la présidence de cette assemblée est exercée par Kirsti Kolle Grondhal, députée depuis 1977. Elle est le deuxième personnage de l'Etat après le roi. Les dirigeants des trois partis politiques les plus importants sont des femmes.

La Norvège n'est pas une exception. Dans l'ensemble des pays nordiques, l'équilibre entre les sexes au sein de la classe politique est pratiquement atteint. La Suède peut même s'enorgueillir d'avoir atteint l'objectif de la parité, puisque, dans le gouvernement actuel, un ministre sur deux est un homme. Rien, pourtant, ne prédisposait les pays du nord de l'Europe à être cités en exemple sur ce sujet. Après la seconde guerre mondiale, leur situation était comparable à celle de la France.

La métamorphose ne s'est pas produite sans heurts. Il a fallu quelque peu « forcer la nature ». « *La proportion de femmes dans le processus de décision n'augmente pas de manière automatique* », analyse aujourd'hui Grete Berget, ministre des enfants et de la famille. « *Le droit de vote n'est pas suffisant. Il est prouvé qu'elles doivent être présentes en nombre suffisant pour pouvoir influer sur la politique mise en œuvre. Un pourcentage d'un tiers paraît être le minimum* », ajoute la première ministre norvégienne à avoir abandonné son portefeuille ministériel pendant trois mois après une naissance et à l'avoir retrouvé.

UN BILAN CONTRASTÉ

Les Norvégiens n'ont plus aucun état d'âme sur l'utilisation des quotas dans la vie politique. Depuis le début des années 70, chaque parti politique s'est appliqué cette contrainte. Les critiques n'ont pas manqué, notamment de la part de ceux qui estimaient que cette discrimination positive risquait de bénéficier à des femmes incompétentes. Ces craintes ont été balayées et, aujourd'hui, celles qui ont choisi de faire carrière en politique assument parfaitement le système des quotas. « *Mes capacités et mon sexe m'ont permis d'abord d'être élue députée, puis d'être nommée ministre et, aujourd'hui, de présider le Storting* », tranche Kirsti Kolle Grondhal, présidente du Parlement.

La possibilité pour les femmes d'accéder à des responsabilités politiques est si bien établie que la médiatrice, Anne Lise Ryel, chargée de l'égalité entre les sexes n'est que très rarement saisie de plaintes dans ce domaine. En revanche, elle consacre l'essentiel de son temps à régler des problèmes de discrimination dans le monde du travail : « *Il y a un réel contraste entre la sphère politique, accueillante pour les femmes, et le monde professionnel. Les femmes n'ont pas accès aux postes de direction* », estime cette jeune « *ombud* » de trente-six ans – le mot *ombudsman* a été raccourci afin de le rendre neutre.

Cette opinion est partagée par Ragnhild Sohlberg, l'une des rares femmes à exercer des responsabilités dans l'industrie. « *Le contraste est saisissant entre un pouvoir politique mixte, qui permet à des femmes jeunes de faire des lois, et l'industrie, où la direction des affaires est confisquée par les hommes* », confirme cette directrice de la société chimique Norsk Hydro.

M. A.

Les épouses des candidats de « Paris Match » au « 13 heures »

MARIE-JOSÈPHE BALLADUR monte sur les tables ! Bernadette Chirac bat la campagne au rythme de deux villes par semaine. Sylviane Jospin a levé le nez de l'essai qu'elle prépare sur les relations entre la philosophie et la peinture. Dominique de Villiers incarne les vertus familiales sur le papier glacé des magazines. Edith Hue s'émeut en évoquant Mai 68 et son mari sillonnant la banlieue dans sa Dyane rouge pour porter la bonne parole communiste a la sortie des usines. La campagne présidentielle n'a pas tourné au grand déballage médiatique sur la vie privée des candidats, comme aux Etats-Unis, mais leurs femmes n'ont sans doute jamais autant payé de leur personne.

Elles ne sont pas dupes : leur première mission est d'apporter la touche intimiste qui donne un supplément d'âme à ces « bêtes » politiques. France 2 et Daniel Bilalian leur ont ouvert le journal de 13 heures. M 6 les a associées à l'élaboration du portrait de leur grand homme. Elles ont exécuté les figures imposées dans *Paris Match* et *Madame Figaro*, répondu au *Parisien* et, à l'exception de Mme Chirac, aux questions de Jean-Pierre Foucault sur RMC.

L'exercice, inéluctable panégyrique, n'interdit pas, parfois, une mise au point politique. En affirmant que la « *première qualité* » de son mari est d'être « *un homme fidèle* », Mme Balladur a répondu à ceux qui lui reprochaient d'avoir trahi son « ami de trente ans ». Dans le camp chiraquien, on ironise sur les efforts déployés par Mme Balladur pour « *humaniser* » son mari, mais Mme Chirac ne fait rien d'autre quand elle assure que « *Jacques est très énergique* » et « *comme on dit*, droit dans ses bottes » (*Paris Match*). Mme Jospin tente de convaincre que le candidat socialiste n'est pas un austère parpaillot, mais un homme « *chaleureux* ».

La présence des femmes de candidat est aussi requise dans les grands meetings. Mme Chirac n'était pas à la porte de Versailles quand son mari a présenté son programme, « *mais elle était à Bercy pour le meeting des jeunes* », ajoute un collaborateur, précisant que, si sa fille, Claude, ne quitte plus son père, « *sa femme mène une campagne parallèle* ». Cette semaine, elle était à Marseille et à Lille. Elle « fera » Lyon le 18 avril et Toulouse le 19. Pour Mme Balladur et Mme Jospin, l'atmosphère surchauffée des grandes halles et des palais des sports a été une découverte. « *Une épreuve aussi, mais parfois exaltante* », a confié Sylviane Jospin.

« Bernadette » met à profit chaque déplacement pour visiter une maison de retraite et réunir des associations. Et quand « Josée » s'éclipse du cortège officiel, comme lors d'un récent voyage de M. Balladur en Lorraine, c'est pour rencontrer un mouvement caritatif ou rendre visite à des personnes âgées. L'art et la manière de « Sylviane » sont différents. Les Français ont découvert une agrégée de philosophie qui s'est davantage consacrée à l'œuvre de Kierkegaard qu'à des œuvres de bienfaisance. Et une socialiste de cœur (elle n'a plus sa carte) plus sensible à la cause des femmes qu'à celle des personnes âgées.

« *Elle s'implique beaucoup, mais sans jamais oublier quelle est sa place* », explique-t-on au « QG » socialiste. Au point d'avoir écrit à des journaux pour se plaindre du traitement réservé à son mari. Depuis son passage dans le journal de Daniel Bilalian, l'entourage de M. Jospin a découvert la force de sa présence à l'écran. Les autres « candidates » elles-mêmes craignaient de ne pas être à la hauteur, murmure-t-on dans les couloirs de France 2, « *mais il n'est pas question de surexploiter les médias, et Sylviane a repoussé beaucoup de demandes d'interview* ». Tout particulièrement celles que Mmes Balladur et Chirac avaient elles-mêmes refusées.

Jean-Michel Bezat

Référendum, quotas et parité

● **Edouard Balladur** : le premier ministre est le candidat à l'élection présidentielle qui a pris les engagements les plus fermes au sujet de la représentation des femmes. « *Convaincu par Simone Veil* », il est favorable au système de quotas. Il souhaite « *forcer la nature* » et obtenir, par ce moyen, une représentation minimale de 30 % de femmes dans les organismes élus au scrutin de liste. Pour ce faire, il prévoit de modifier la Constitution. Il s'est engagé à réserver un tiers des portefeuilles ministériels à des femmes.

● **Jacques Chirac** : le maire de Paris est hostile à une modification de la Constitution, car, « *favorable à des quotas de fait* », il reste « *réservé quant à des quotas de droit* ». De plus, ces quotas supposant une réforme de la Constitution, il est sceptique sur l'issue d'un tel processus : « *Qu'elle se fasse par la voie du Congrès ou par celle du référendum, rien n'est certain. En cas d'échec, je crains que les choses ne soient figées pour longtemps* », dit-il. M. Chirac s'est engagé, en cas de victoire à l'élection présidentielle, à mettre en place un « observatoire de la parité » placé auprès du premier ministre et qui « *devra être présent sur tous les domaines, notamment dans la vie publique* ». Enfin, il est favorable à une réforme du mode de financement public des partis politiques en fonction de la place qu'ils accordent aux femmes.

● **Lionel Jospin** : le candidat socialiste est hostile à l'imposition de quotas. Il estime que l'instauration d'un tel système ne changera pas la faible représentation politique des femmes en France tant que le mode de scrutin le plus usité sera uninominal, mais il souhaite que « *chaque parti politique prenne ses responsabilités et accorde une place importante aux femmes dans ses instances et lors des élections* ». Il entend les y inciter en modifiant le mode de financement des partis afin de le lier à la place qu'ils accorderont aux femmes dans leurs instances et dans les assemblées élues. En outre, il veut interdire le cumul des mandats, « *qui empêche les femmes de se présenter en réservant les places à ceux qui sont déjà dans le système* », et rétablir un ministère des droits des femmes.

● **Dominique Voynet** : la candidate des Verts est hostile au système des quotas, mais s'est ralliée à une modification de la Constitution. Elle a rédigé une proposition de loi constitutionnelle en ce sens. « *Les Verts*, dit-elle, *ont été les pionniers de la représentation paritaire des sexes dans les élections dès les municipales et les européennes de 1989. En appliquant presque systématiquement la parité, les Verts ont réussi à féminiser leurs instances externes et internes avec environ un tiers de femmes élues sur des listes vertes dans les conseils municipaux et régionaux.* »

● **Robert Hue** : le candidat communiste estime que la sous-représentation des femmes dans la vie publique et les assemblées élues représente « *un déficit démocratique grave* ». Il est favorable à un référendum sur ce sujet pour instaurer la parité. De plus, il est favorable à l'annonce des résultats électoraux avec la répartition hommes-femmes. « *Cela peut avoir un caractère informatif et incitatif* », a déclaré le candidat du Parti communiste.

Les autres candidats n'ont fait aucune proposition spécifique.

M. A.

A SUIVRE

Pauvre Pasqua...



Christel Delaval se trouve *« en vacances »* à l'étranger depuis le 10 février. Depuis deux jours, un mandat d'arrêt international a été délivré contre cette jeune femme, compagne, pour le meilleur et pour le pire, de Didier Schuller, conseiller général RPR de Clichy-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine, et mise en cause, comme lui, dans l'affaire des fausses factures de l'office d'HLM de ce département. Interrogée par téléphone depuis un lieu demeuré inconnu, Christel Delaval a déclaré, vendredi 14 avril, à France 2, qu'elle *« ne veut pas être le dindon de la farce »* et qu'elle *« n'accepte pas d'être victime de la vengeance des magistrats »*.

Est-ce l'effet d'un micro-climat délétère dans ce département ? Ou celui d'un tropisme personnel qui conduit aisément Charles Pasqua, depuis plus d'un quart de siècle, du Capitole à la roche tarpéienne et vice versa ? Toujours est-il que le patron des Hauts-de-Seine et « parrain », à ce titre, du conseiller général de Clichy, apparaît, pour sa part, comme le dindon de la farce présidentielle. Une farce dont il s'imaginait, il y a peu, comme le grand organisateur, tireur de ficelles ou faiseur de roi, c'est selon.

N'était-il pas, à l'automne encore, courtisé de tous côtés ? Considéré comme celui dont le poids de gaullisme historique, populaire, tripal, ferait pencher la balance en faveur d'un des deux prétendants du RPR à l'élection présidentielle ? Adulé par les militants. Respecté par les caciques. Promoteur de cette machine des *« primaires à la française »* qui en faisait le champion de l'unité du mouvement et qui lui permettait, surtout, de retarder le moment fatal où il serait contraint de faire son propre choix. N'a-t-il pas réussi à se faire passer, en décembre, pour le libérateur des passagers du Boeing d'Air France pris en otage par les intégristes algériens, faisant monter, du même coup, Edouard Balladur, son favori, au pinacle des sondages ?

Depuis, tout a été de mal en pis. Et celui que l'on qualifiait, jadis, de *« terrible M. Pasqua »* pourrait n'être plus, demain, que ce *« pauvre M. Pasqua »*. Après l'affaire des écoutes téléphoniques illégales – précisément dans l'affaire Schuller – ne vient-il pas de commettre une nouvelle bourde en faisant adresser, le 10 avril, sur papier à en-tête de « son » ministère de l'intérieur, par un de ses chargés de mission, un *« message à la communauté juive de France à l'occasion des fêtes de Pessa'h »* ? Et d'en profiter, sous couvert de vœux traditionnels, pour vanter les mérites de l'action d'Edouard Balladur, premier ministre-candidat, en direction de cette communauté ?

La manœuvre était un peu grossière. Le candidat socialiste a immédiatement dénoncé ce mélange des genres et saisi le Conseil constitutionnel. Lequel, incompétent, a transmis la requête à la commission nationale de contrôle de la campagne pour l'élection présidentielle. Présidée par le vice-président du Conseil d'État, Marceau Long, et composée notamment du premier président de la Cour de cassation, Pierre Dray, et de son homologue de la Cour des comptes, en l'occurrence Pierre Joxe, cette commission vient d'adresser une sévère remontrance au ministre de l'intérieur.

Son *« message à la communauté juive »*, lui signifie M. Long dans une lettre du 13 avril, *« avait le caractère d'une intervention officielle dans la campagne électorale. (...) Par son contenu relatif au bilan de l'action menée par les services* (du ministère de l'intérieur) *depuis deux ans, ce message s'écarte de ceux traditionnellement adressés par le ministre de l'intérieur aux communautés religieuses à l'occasion des fêtes religieuses »*. La commission de contrôle a donc *« regretté cette intervention contraire au principe de neutralité que doivent respecter les autorités et services de l'État durant toute la campagne électorale »*. En conséquence, le ministre de l'intérieur est prié de *« prendre toutes précautions pour que ce message du 10 avril ne connaisse pas de publicité et de diffusion supplémentaires »*. Quel bonnet d'âne ! Pauvre Pasqua...

Gérard Courtois

François Mitterrand souhaite « tenir jusqu'au 7 mai »

A « Bouillon de culture », le président a dénoncé les « polémistes » qui « écrasent » son action à la tête de l'Etat

L'ÉMISSION de Bernard Pivot « Bouillon de culture », diffusée vendredi 14 avril sur France 2, a eu pour invité unique François Mitterrand (*lire également page 22*). Enregistré le 11 avril, ce programme a confirmé que le président de la République avait traversé une passe difficile, du point de vue de sa santé, au début de la semaine. M. Mitterrand est apparu fatigué et tendu, mais, comme l'avait relevé son interlocuteur (*Le Monde* du 15 avril), il s'est animé au cours du dialogue et a semblé, alors, en meilleure forme. Interrogé sur les souffrances qu'il endure du fait du cancer de la prostate pour lequel il est soigné depuis l'été 1992, M. Mitterrand a déclaré : *« Jusqu'au mois de mai, c'est, en effet, une question d'Etat. Après le 7 mai, cela deviendra une question privée ; j'en serai bien content. Donc, j'essaierai de tenir jusque-là. »*

On indiquait depuis quelques jours, à l'Elysée, que M. Mitterrand envisage de mettre fin à ses fonctions dès la proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle par le Conseil constitutionnel. Celui-ci dispose, de par la loi, de dix jours après le scrutin pour en publier les résultats officiels. Le mandat du chef de l'Etat s'achève, formellement, le 20 mai à minuit. M. Mitterrand a prévu, par ailleurs, de participer aux cérémonies du cinquantième anniversaire de la capitulation de l'Allemagne, les 7, 8 et 9 mai.

Le mauvais état de santé du chef de l'Etat au début de la semaine, observé notamment au cours de la réunion du conseil des ministres, le 12 avril, a provoqué une rumeur qui s'est répandue vendredi matin et selon laquelle M. Mitterrand aurait été hospitalisé et serait tombé dans le coma. Anne Lauvergeon, secrétaire générale adjointe de la présidence de la République, a opposé un démenti catégorique, dans l'après-midi, en indiquant que le chef de l'Etat se reposait depuis la veille *« dans le Midi »* et qu'elle avait conversé avec lui par téléphone à deux reprises dans la matinée.

Selon l'Agence France-Presse, M. Mitterrand subit depuis quelques jours un nouveau traitement par radiothérapie et doit être de retour du Midi pour la prochaine réunion du conseil des ministres, le 19 avril, suivie, dans la soirée, d'une visite de l'exposition sur l'institution parlementaire, à Versailles.

Au cours de « Bouillon de culture », M. Mitterrand, interrogé sur son action à la tête de l'Etat et sur les jugements portés aujourd'hui, a déclaré : *« Le plateau de la balance penche du côté de l'écrasement ! On dit n'importe quoi et n'importe quelle bêtise. (...) Ce sont, en général, des polémistes qui m'attaquent. »*

Il a affirmé que c'est à sa demande que le livre *Mémoire à deux voix*, rédigé en collaboration avec Elie Wiesel (*Le Monde* des 11 et 15 avril), comporte des questions et des réponses sur ses relations avec René Bousquet, ancien secrétaire général de la police du régime de Vichy (M. Wiesel nous avait indiqué qu'il avait été à l'initiative de ces passages). Evoquant le rôle de Bousquet dans la rafle du Vel'd'hiv', M. Mitterrand a déclaré : *« Si l'on peut penser une seconde que, sachant cela, j'aurais pu être complaisant, on me blesse, naturellement, jusqu'au fond du cœur. »*

Le chef de l'Etat a été interrogé, en outre, sur les « grands travaux », à propos desquels il s'est dit *« très content »* et *« même assez fier »* du Grand Louvre. *« Je crois que c'est la plus grande réussite »*, a-t-il déclaré. Il a souligné, aussi, qu'il avait *« mis le paquet »* sur la Bibliothèque nationale de France, pour faire en sorte qu'elle soit achevée avant son départ et selon le plan initial.

P. J.

M. Balladur dans le fief de M. Séguin

REMIREMONT (Vosges)
de notre envoyée spéciale

A en croire Christian Poncelet, fervent et volubile partisan d'Edouard Balladur, les Vosges sont tout entières gagnées à la cause du premier ministre-candidat. Accueillant le chef du gouvernement dans la petite commune de Remiremont, dont il est le maire, le sénateur RPR en voulait pour preuve la présence, autour de lui, de *« trois des quatre députés vosgiens »*, Jean-Pierre Thomas (UDF-PR), Gérard Cherpion (app. RPR) et François Vannson (app. RPR). Il n'en manquait qu'un, en effet, juste un, le maire d'Epinal, située à une quarantaine de kilomètres de là, Philippe Séguin. Jamais, au cours de cette journée de campagne, le nom du président de l'Assemblée nationale ne fut cité. Rarement il fut aussi présent.

C'est à Philippe Séguin qu'Edouard Balladur s'est adressé une première fois, en évoquant, sur cette terre d'élection de Jules Ferry, le *« nécessaire respect de la loi de la République, qui est celle de la laïcité »*, allusion aux critiques émises après la visite de Jacques Chirac, le 31 mars à Epinal, au cours de laquelle le maire de Paris avait été acclamé par les enfants des écoles de la ville. C'est aussi lui qui était visé à travers la défense vigoureuse de la décentralisation, qui, a affirmé le premier ministre, *« ne remet pas en cause, pour moi, l'unité de la République »*.

« L'AUTRE POLITIQUE »

C'est encore plus directement au théoricien de l'« autre politique », reprise aujourd'hui à son compte par Jacques Chirac, que M. Balladur a répondu : *« En 1993, on m'avait proposé, au sein même de la majorité, une « autre politique »*, a-t-il déclaré. *Je n'ai pas suivi ces conseils. Bien m'en a pris, puisque le chômage a baissé et que la croissance est revenue. Voilà qu'actuellement, sous d'autres formes, cette « autre politique » fait une nouvelle tentative*, a-t-il poursuivi. *Eh bien, ce qui n'était pas bon pour la France en 1993, n'est pas meilleur en 1995 ! »*

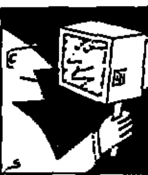
A l'adresse personnelle, cette fois, de Jacques Chirac, qui avait critiqué durement, jeudi 13 avril, les déclarations du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, en faveur d'une *« hausse mesurée »* des salaires, en estimant qu'il ne lui revenait pas d'*« indiquer au gouvernement quelle est la politique qu'il doit mener sur le plan économique »*, M. Balladur a observé : *« Je ne crois pas qu'il soit bon que les candidats entament des polémiques avec le gouverneur de la Banque de France qui, de par la loi, est chargé de défendre la monnaie. » « Nous devons, au cours de cette campagne électorale, tout faire pour que la confiance dans la monnaie française, qui est la garantie de la croissance et du pouvoir d'achat, ne soit pas atteinte par des polémiques qu'il faut savoir s'interdire, même en campagne électorale »*, a t-il ajouté.

Le premier ministre a également renouvelé la mise en garde qu'il avait lancée, la veille à Lille, contre *« l'usage malencontreux des aspirations légitimes des salariés, auxquels on fait miroiter des illusions »*, et qui préparent, selon lui, à des *« lendemains amers »*. Citant Georges Pompidou, M. Balladur a conclu : *« Il faut s'interdire la facilité et la faiblesse. C'est un message que, moi, je n'ai pas oublié. »*

Pascale Robert-Diard

Le Médiamat des « présidentiables »

LES HONNEURS passent, la télégénie demeure. Avec plus de onze millions de téléspectateurs, le 7 mars, à « Face à la Une » (TF 1), Valéry Giscard d'Estaing reste, à ce jour, le champion médiatique de la précampagne. Ce jour-là, l'ancien président de la République annonçait.... sa non-candidature à la fonction suprême.



HORS CHAMP

« Comme Raymond Barre, il avait formidablement organisé son suspense », explique la responsable médias d'une agence de publicité, employée par l'un des candidats. Le 6 mars, l'ex-premier ministre – qui était quelques jours plus tôt l'invité de « La France en direct », sur France 2, mais qui lui aussi avait réservé son *« non »* pour TF 1 – atteignait, à son tour, un excellent score : le troisième de l'émission, derrière Bernard Tapie.

VGE et Bernard Tapie ? Si, dans l'analyse des panels de Médiamétrie, la dramaturgie a toujours son mot à dire, l'effet « individu » pèse aussi. Dans les télévisions, on rêve d'un deuxième tour Chirac-Balladur parce que la querelle fratricide entre les deux candidats RPR *« promet forcément du sang »* et, donc, des téléspectateurs ; mais on sait, aussi, que les deux candidats RPR séduisent en moyenne davantage que le candidat du Parti socialiste. Indépendamment des sondages politiques et des échéances électorales, les stars du Médiamat demeurent.

« Dans l'ordre, les politiques les plus écoutés sont Jean-Marie Le Pen, Philippe de Villiers, Bernard Tapie, confirme la responsable médias. *C'est l'effet show-biz qui prime. »* Entre Jacques Chirac et Edouard Balladur, *« les courbes se croisent et ondulent »*. Parmi les écolos, on constate que Dominique Voynet a toujours « mieux fait » que ses confrères masculins : le score est indépendant du nombre de signatures. Le peloton de queue ? *« Simone Veil, Jean-François Hory, Robert Hue, mais depuis quinze jours, pour ce dernier, c'est en train de monter. »*

Evidemment, ces moyennes ont été pondérées par les effets « concurrence » : le film ou le match de foot de la chaîne d'en face, qui désavantagent le candidat et auquel les états-majors sont très sensibles. L'effet « chaîne » a également été très prégnant durant cette campagne. L'audience moyenne de « Carnets de campagne », nouvelle émission hebdomadaire lancée le 26 janvier par la deuxième chaîne publique, s'est établie à 4,5 millions de téléspectateurs, celle de « La France en direct » à 3 millions environ. Sur TF 1, tous les numéros de « Face à la Une » ont réalisé, sans exception, de meilleurs scores d'audience : même Arlette Laguiller et Dominique Voynet, le 24 mars, qui ont enregistré le plus mauvais score, ont attiré plus de 7 millions de téléspectateurs.

Ariane Chemin

Henri Emmanuelli critique Jean-Claude Richet

PREMIER SECRÉTAIRE DU PS, Henri Emmanuelli, a critiqué, le 14 avril, à Marseille, l'attitude de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, qui, *« depuis quelques jours, nous fait en direct la politique de la France »*. Il s'est étonné que M. Trichet, *« gouverneur de cette banque qui est devenue contre notre gré une institution autonome, ne se contente plus de parler de monnaie »* et *« parle de politique budgétaire, fiscale et puis, ces jours-ci, carrément de politique salariale »*.

« Ce serait, a ajouté Henri Emmanuelli, *M. le gouverneur de la Banque de France qui ferait tout à lui tout seul, en n'ayant aucune responsabilité devant les citoyens, en n'étant investi d'aucune responsabilité par le suffrage universel »*. Il l'a invité *« dans les quartiers nord de Marseille pour venir expliquer aux gens dans la nécessité que l'alpha et l'oméga, en ce bas monde, c'est la tenue de la monnaie, la rigueur budgétaire et la déflation salariale. »*

Jacques Chirac veut lutter contre l'immigration clandestine

DEVANT DEUX MILLE CINQ CENTS personnes réunies, vendredi 14 mars, à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), Jacques Chirac a abordé les thèmes de la sécurité, de la police et de l'immigration. Il se demande *« comment tolérer que des cités entières, des quartiers en sécession échappent à la loi »*, des quartiers où *« la police ne pénètre plus, pour éviter que sa présence ne soit perçue comme une provocation »*. Au chapitre de l'immigration clandestine, *« qui nourrit l'intolérance et les extrémistes »*, le maire de Paris a affirmé que *« la France, terre des droits de l'homme et patrie des libertés, doit être sans complexe mais aussi sans faiblesse »*. Il a indiqué que *« notre arsenal juridique et nos moyens répressifs doivent être complétés et adaptés aux enjeux »*. Il a également prôné plus de fermeté contre le travail clandestin.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **SONDAGE : selon une enquête Louis Harris** pour LCI et Profession Politique, Jacques Chirac reste en tête des intentions de vote pour le premier tour de l'élection présidentielle avec 26 %, devant Lionel Jospin (20 %) et Edouard Balladur (19 %). Selon ce sondage, le maire de Paris reste stable par rapport au précédent : Lionel Jospin perd 0,5 point, mais devance le premier ministre, qui progresse d'un demi-point. Jean-Marie le Pen perd 0,5 point à 12,5 %, tandis que Robert Hue reste stable avec 9 % des intentions de vote. Philippe de Villiers, crédité de 8 %, gagne un point. Arlette Laguiller garde son score de 3,5 %, Dominique Voynet perd 0,5 point à 2 % et Jacques Cheminade est à 0 %. Ce sondage a été réalisé les 13 et 14 avril par téléphone auprès d'un échantillon national représentatif de 1 004 personnes âgées de 18 ans. La marge d'erreur de ce type de sondage est comprise entre deux et trois points.

■ **ÉQUILIBRE : Raymond Barre assistera à la réunion publique** que tiendra Edouard Balladur, le 20 avril à Lyon. Dans l'entourage du député de Lyon, on souligne qu'il s'agit d'une marque de *« courtoisie républicaine »*, mais que M. Barre persiste à ne pas vouloir prendre position avant le premier tour entre les candidats de la majorité. Témoignant de son désir d'assurer un *« juste équilibre »* entre MM. Balladur et Chirac, il devrait avoir, le 19 avril, un *« entretien privé »* avec Alain Juppé, président par intérim du RPR.

■ **SECOND TOUR : Dominique Voynet, candidate des Verts** à l'élection présidentielle, *« n'imagine pas donner de consigne de vote au deuxième tour de scrutin, en utilisant les électeurs comme un réservoir de voix »*. Répondant aux questions lors d'une conférence de presse, vendredi 14 avril à Nice, Mme Voynet a ajouté qu'en revanche elle *« imagine clairement dire ce qu'elle pense des engagements pris par les candidats du second tour »*.

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : Jacques Chirac a réaffirmé** dans un entretien publié par *Les Nouvelles Calédoniennes*, samedi 14 avril, son soutien aux accords de Matignon, signés en 1988 et fixant un processus menant, en 1998, à un référendum d'autodétermination pour les Calédoniens. *« Il n'est pas d'autre chemin que celui que Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur ont choisi »*, a-t-il ajouté.

■ **CONVICTION : Edouard Balladur s'est déclaré convaincu**, vendredi 14 avril, qu'il serait *« présent au second tour »* de l'élection présidentielle. *« J'ai la conviction que, compte tenu du grand nombre d'indécis qu'il y a – on n'en a jamais vu autant – tout est possible »*, a déclaré le premier ministre à France-Info.

■ **CERISES : Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens (MDC)**, qui s'exprimait, vendredi 14 avril, au cours d'un banquet républicain à Belfort, a mis en garde les électeurs de gauche tentés par les promesses de Jacques Chirac en expliquant qu'un *« pommier ne peut pas donner des cerises »*. M. Chevènement, qui soutient M. Jospin, a qualifié celui-ci d'homme *« authentique »*, d'homme *« qui a de la politique une conception honorable »*.

Le retour du bon vieux temps

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Dans un pays qui fut dirigé un quart de siècle durant par un ancien ministre de la IVe République, l'élection présidentielle française continue de passionner la classe politique, les intellectuels et les journalistes. Si la télévision nationale n'évoque la campagne qu'en reprenant quelques images des chaînes hexagonales, si la presse n'y accorde que peu de place, les « accros » du débat politique sont informés en temps réel par les radios diffusées à Abidjan et par les chaînes de télévision par satellite qui permettent de suivre en direct les grandes émissions politiques.

VU D'ABIDJAN

Cet intérêt, limité pour l'essentiel au petit monde d'Abidjan, est d'autant plus grand que la Côte-d'Ivoire est elle-même en précampagne et que l'issue du scrutin français aura des répercussions sur la série d'élections (présidentielle, législatives et municipales) qui s'y tiendront d'octobre à décembre 1995. Quasi unanimement, les Ivoiriens estiment qu'une victoire de Jacques Chirac serait un atout pour le président Henri Konan Bédié, qui sera candidat en octobre. A Abidjan, en février 1990, alors que les manifestations contre M. Houphouët-Boigny et le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI, à l'époque parti unique) se multipliaient, M. Chirac avait réaffirmé qu'*« on ne peut pas juger de la démocratie d'un pays par le fait qu'il a ou non un régime pluripartiste »*.

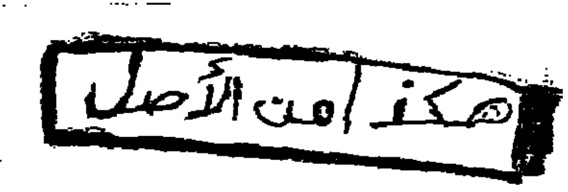
Le souvenir encore vivace de cette prise de position tout comme la présence remarquée de Jacques Foccart au premier rang de l'assistance, lors de la présentation du programme de politique étrangère du maire de Paris, entretiennent l'espoir – ou la crainte – que l'élection de M. Chirac corresponde à un retour aux mœurs qui prévalaient du temps où la politique africaine de la France se décidait à l'Elysée et non au Quai d'Orsay ou à la direction du Trésor. Le fait que l'ambassadeur de France à Abidjan, Michel Dupuch, qui fut en poste de 1979 à 1993, ait fait partie de l'équipe électorale envoyée par M. Chirac pour porter la bonne parole auprès des Français d'Afrique a fini de convaincre la plupart des décideurs ivoiriens que M. Chirac entretiendrait avec le président Bédié, successeur désigné par Félix Houphouët-Boigny, des relations dignes des liens qui unissaient le « Vieux » au général de Gaulle.

Edouard Balladur, lui, est handicapé par les cicatrices qu'a laissées la dévaluation du franc CFA, en janvier 1994. L'« africanité » de Bernard Debré, son second et actuel ministre de la coopération, qui exerça la chirurgie à Abidjan dans les années 70, n'a manifestement pas suffi à redresser la balance, pas plus que la récente visite de M. Pasqua, qui s'est pourtant dépensé sans compter sur le continent africain où il compte de nombreuses relations (*Le Monde* des 3 et 4 mars). Quant à M. Jospin, il peut bien sûr se prévaloir de la sympathie du Front populaire ivoirien (FPI, social-démocrate) de Laurent Gbagbo, mais aussi de la rancune éternelle du PDCI, qui n'a pas oublié le soutien accordé par le Parti socialiste français à M. Gbagbo, lors de la première élection présidentielle pluraliste en 1990.

A en croire le sondage réalisé par l'hebdomadaire *Jeune Afrique* auprès de ses lecteurs, ce « tiercé » ivoirien est celui de tout le continent. Cette consultation informelle, dont les résultats ont été publiés dans le numéro du 30 mars, donne en effet un large avantage à Jacques Chirac, qui remporte les suffrages de 62,8 % des lecteurs de l'hebdomadaire, contre 20 % à Lionel Jospin et 13,2 % à Edouard Balladur. Comme l'avait pronostiqué *The Economist* dans un article consacré aux politiques africaines des deux candidats gaullistes en août 1994, *« en cas de victoire de M. Chirac, le village parisiano-africain résonnera du bruit des bouchons de champagne que l'on fait sauter »*.

Thomas Sotinel





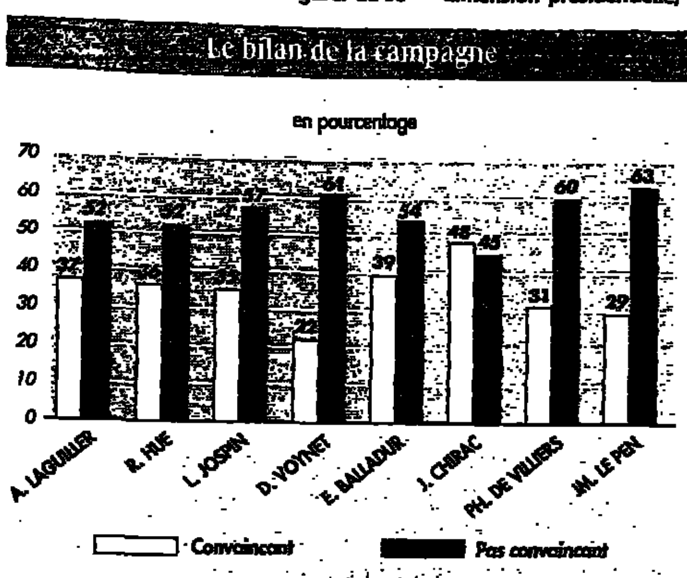
هكذا من الأصل



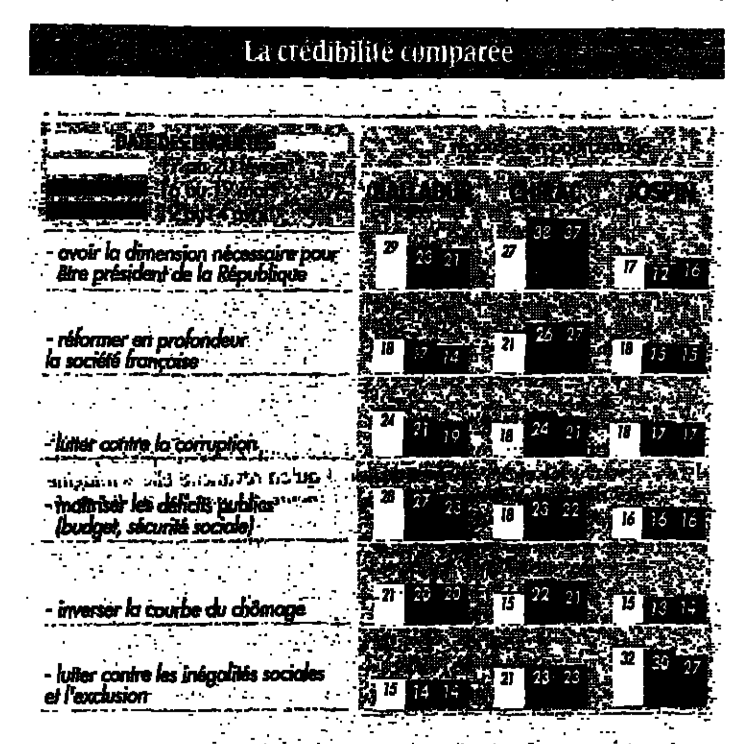
Une enquête BVA indique un recul d'Edouard Balladur

Le dernier sondage publié avant le premier tour de l'élection présidentielle confirme la primauté de Jacques Chirac. Il montre aussi que Lionel Jospin n'est pas encore assuré d'être présent le 7 mai et souligne la progression des candidats contestataires

L'enquête réalisée par BVA pour *Le Monde*, France 2 et Europe 1 avant le début de la période d'interdiction de publication des sondages électoraux montre que Jacques Chirac est presque assuré de figurer au second tour de l'élection présidentielle avec 26 % des intentions de vote au premier. Plus crédible que ses concurrents en matière de réforme, de rassemblement et de dimension présidentielle, il est aussi celui qui a mené, aux yeux de l'opinion, la campagne la plus convaincante. En revanche, la faiblesse de Lionel Jospin (19 %) et d'Edouard Balladur (16 %), ajoutée au nombre des indécis (32 %) rend très incertaine la configuration du second tour. La baisse et le manque de crédit véritable de ces deux candidats profitent aux candidats « contestataires », et singulièrement à Jean-Marie Le Pen qui peut espérer rééditer son score de 1988 (14,39 %). Le candidat communiste, Robert Hue, progresse également (10 %), de même qu'Arlette Laguiller (5 %) et Dominique Voynet (4 %). Seul Philippe de Villiers reste stable à 6 %.



Jacques Chirac est le seul qui dispose d'un bilan de campagne positif. Des trois candidats en tête des intentions de vote, c'est aussi celui dont la crédibilité est la meilleure pour ce qui est de la dimension présidentielle ou de la capacité à réformer la société française (voir ci-dessous).



LA DERNIÈRE ENQUÊTE électorale publiée avant le premier tour de l'élection présidentielle confirme les tendances enregistrées au cours des dernières semaines. Elle témoigne, tout d'abord, de la force de Jacques Chirac qui concentre sur son nom 26 % des intentions de vote. Son électorat conserve ses deux caractéristiques essentielles : interclassique et jeune. Les chances du maire de Paris de participer au second tour sont désormais assurées. Il apparaît également en bonne position pour l'emporter le 7 mai, qu'il soit confronté à Edouard Balladur ou à Lionel Jospin.

La bonne santé de M. Chirac se vérifie dans le jugement formulé sur sa campagne. Il est ainsi le seul candidat jugé *« convaincant »* par une majorité relative (48 %) de personnes interrogées. Comparé à M. Balladur et à M. Jospin, M. Chirac dispose également d'une crédibilité supérieure en terme de dimension présidentielle et de capacité de rassemblement des Français. Jacques Chirac apparaît comme le plus crédible pour ce qui est de la capacité qu'on lui prête de réformer la société, d'avoir une vision *« d'avenir »* et de redonner *« l'espoir »* à ses concitoyens.

LES « PETITS » MONTENT

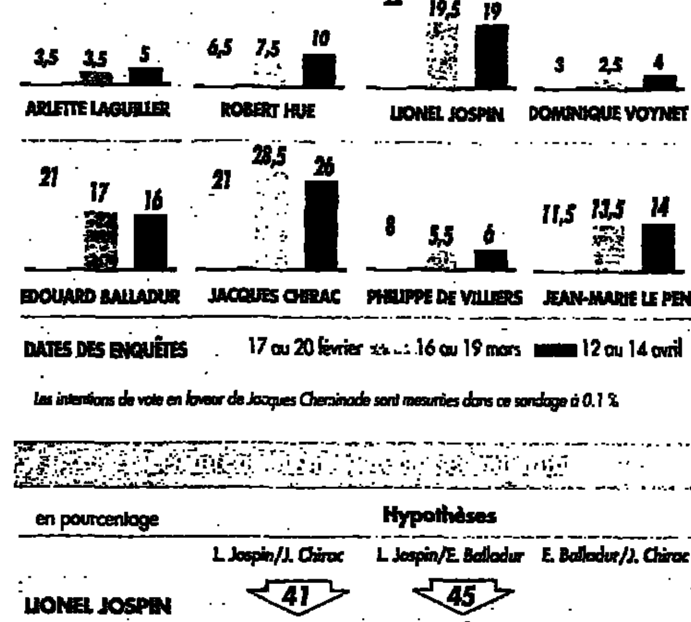
Le contraste est saisissant entre la stabilité du maire de Paris et l'affaiblissement de ses deux principaux rivaux. Cela vaut tout d'abord pour Lionel Jospin, dont *les intentions de vote, en baisse,* atteignent pour la première fois dans le baromètre de BVA, le niveau de 19 %. Seulement 35 % des personnes interrogées se déclarent convaincues par la campagne menée par l'ancien ministre de l'éducation nationale. M. Jospin peut se targuer d'une crédibilité supérieure à celle de M. Chirac et à celle de M. Balladur pour ce qui est de sa capacité de *« lutter contre les inégalités sociales et l'exclusion »*, d'améliorer *« le système éducatif »* – héritage ministériel oblige – ou de *« garantir l'avenir du système de sécurité sociale et des retraites »*. Pour autant, M. Jospin ne parvient pas à rivaliser avec M. Chirac dans les catégories sociales traditionnellement favorables à la gauche, comme les jeunes et les ouvriers. M. Jospin ne récupère ainsi qu'une partie des électeurs de la liste de Bernard Tapie, aux européennes, qui sont également tentés par le maire de Paris.

Pour M. Balladur, la déconvenue risque d'être plus rude encore. Avec seulement 16 % des intentions de vote, le plus mauvais score enregistré par BVA depuis le début de la campagne, le premier ministre ne semble plus être en mesure de rivaliser avec M. Chirac. Le jugement porté sur sa campagne est négatif – seulement 39 % des personnes interrogées le trouvent *« convaincant »*. M. Balladur est considéré plus crédible que M. Chirac et que M. Jospin simplement pour *« maîtriser les déficits publics (budget et sécurité sociale) »*.

La campagne officielle profite, en revanche, à droite, à Jean-Marie Le Pen. Avec 14 % des intentions de vote, le meilleur score enregistré dans le baromètre de BVA depuis le début de la campagne, M. Le Pen se rapproche du record obtenu à l'élection présidentielle de 1988 (14,39 %). La progression de M. Le Pen s'effectue aux dépens de Philippe de Villiers qui ne parvient pas à rassembler sur sa candidature les voix qui s'étaient portées sur sa liste aux européennes.

A gauche, Arlette Laguiller est, elle aussi, au plus haut de ses *scores (5 %), de même Dominique* Voynet (4 %), alors que Robert Hue, avec 10 %, obtient son meilleur résultat depuis le début de la campagne. Le candidat communiste n'était gratifié, en février, que de seulement 5 % des intentions de vote. La bonne santé des candidats contestataires, quels qu'il soient, est confirmée par le niveau encore élevé des indécis (32 %) et par les limites à la crédibilité des « grands » candidats. Car si M. Chirac distance nettement ses concurrents « officiels » sur la plupart des questions, il n'en demeure pas moins qu'une majorité de personnes interrogées juge *« aucun des trois »* candidats *« crédible »* en matière d'inversion de la courbe du chômage et de lutte contre la corruption. Il en va de même, dans l'absolu, pour la capacité de M. Balladur, de M. Chirac et de M. Jospin à réformer la société et à maîtriser les déficits. Deux sujets favorables à M. Chirac pour le premier, et à M. Balladur pour le second, mais pour lequels la majorité relative va à ceux qui estiment qu'*« aucun des trois »* ne sera capable de tenir ses engagements.

Gilles Paris



Les intentions de vote en faveur de Jacques Cheminade sont mesurées dans ce sondage à 0.1 %.

en pourcentage

	Hypothèses		
	L. Jospin/J. Chirac	L. Jospin/E. Balladur	E. Balladur/J. Chirac
LIONEL JOSPIN	41 (-1)	45 (-2)	
ÉDOUARD BALLADUR		55 (+2)	39 (-1)
JACQUES CHIRAC	59 (+1)		61 (+1)

Les évolutions sont calculées par rapport au tableau de bord Présidentielle BVA/FRANCE2/EUROPE1/PARIS-MATCH réalisé du 6 au 10 avril.

FICHE TECHNIQUE

Cette enquête a été réalisée du 12 au 14 avril, en face à face au domicile des personnes interrogées, âgées de 18 ans et plus et inscrites sur les listes électorales. L'étude a été effectuée auprès de 1 857 personnes en ce qui concerne les intentions de vote, calculées sur la base des personnes déclarant être tout à fait certaines d'aller voter (82 % de l'échantillon). Les autres questions ont été posées à 983 personnes. Les marges d'erreur sont de 1 à 2 points pour les intentions de vote et de 2 à 3 points pour les résultats d'ensemble des autres questions.

Pour Lionel Jospin, l'Europe est le « cadre naturel de notre action »

Les options de politique étrangère du candidat socialiste se situent dans la continuité de la diplomatie française

LIONEL JOSPIN, candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle, a présenté vendredi 14 avril son programme *« en matière de politique internationale, de politique européenne et de défense »*. Ce document est marqué par un engagement européen.

LES PRINCIPES

Le candidat socialiste voit dans la campagne *« une occasion exceptionnelle de parler aux Français de leur patrie, la France : la quatrième puissance économique, industrielle, commerciale, financière du monde »*. Ses *« choix de politique étrangère se situent pour une bonne part dans la continuité de ces hommes d'Etat dans lesquels les Français se sont reconnus : Charles de Gaulle, Pierre Mendès France, François Mitterrand »*. Reprenant l'idée que la France défend défend des valeurs *« non seulement pour elle mais pour tous »*, Lionel Jospin a articulé sa vision de la politique étrangère autour de quatre objectifs : la paix, la démocratie, le développement, la solidarité.

● **La paix.** *« Nous devons nous efforcer de léguer à nos enfants un monde d'où le spectacle de la guerre aura disparu. »* Pour cela, il nous faut *« être fidèles à nos alliances »* mais *« n'accepter aucune hégémonie, aucun* leadership *» : « Dans le cadre de l'Union européenne, agir notamment avec l'Allemagne pour donner à la politique étrangère et de sécurité commune toute sa dimension »* ; dans le cadre de l'Alliance atlantique, aucun changement d'attitude n'est nécessaire. *« Au-delà, c'est à travers l'Organisation des Nations unies que la France peut le mieux servir la cause de la paix »*, avec un Conseil de sécurité élargi à L'Allemagne et au Japon comme membres permanents.

● **Le développement.** Estimant que *« les riches s'enrichissent et les plus pauvres, souvent aussi les plus nombreux, s'appauvrissent »*, M. Jospin souhaite *« reprendre sur des bases nouvelles notre effort d'aide au développement »*. Il veut que soit créée *« une agence spécialisée regroupant l'ensemble de nos moyens d'intervention et réorganisant notre coopération sur une base contractuelle »*. Transparence, contrôle, débat public en seraient les corollaires nécessaires.

● **La francophonie.** *« La francophonie doit devenir, dans les années qui viennent, un des cadres naturels de notre politique étrangère. Cela suppose que solent substantiellement augmentés les moyens, aujourd'hui très insuffisants, de notre action culturelle extérieure. »*

LES PROBLÈMES DU MOMENT

M. Jospin a évoqué, dans cet ordre, les grandes questions « chaudes » de la scène internationale.

● **L'ex-Yougoslavie.** *« Il faut parvenir à la reconnaissance réciproque de la Serbie, de la Croatie, de la Bosnie. » « Tout doit être fait, dans le prolongement des efforts du groupe de contact, pour garantir l'intégrité territoriale, la personnalité internationale des Etats successeurs de l'ex-Yougoslavie, et pour qu'à l'intérieur de chacun de ces Etats soient garantis les droits des minorités, le retour des réfugiés, le pluralisme ethnique, politique et culturel. »*

● **Le Proche-Orient.** *« La France doit affirmer sa présence [...], contribuer à la réussite du processus de paix entre Israël, les Palestiniens et les Etats arabes, et, avec l'Union européenne, favoriser l'émergence d'une zone de prospérité et de codéveloppement dans la région où il est naturel que nous prêtions une attention particulière au Liban. »*

● **L'Algérie.** *« Il faut aller, par le dialogue, vers la démocratie. [...] Ce qui relève de nous, c'est d'accueillir ceux des Algériens – et je pense en particulier aux femmes – qui nous demandent asile parce que leur vie est menacée. »*

● **L'Afrique.** *« Les organisations internationales doivent pouvoir disposer, sans délai, d'une force d'interposition permanente, toujours disponible, cohérente et efficace : celle que je proposerai à nos amis européens de construire avec nous en souhaitant que puissent s'y associer ceux des Etats africains qui voudront contribuer, à nos côtés, à la prévention ou au règlement de conflits dont ils sont les premières victimes. »* Reconnaissant aux organisations non gouvernementales un *« rôle primordial »*, Lionel Jospin propose la création *« d'un service civil d'action humanitaire et d'aide au développement »*.

LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Abordant cette responsabilité *« redoutable »* du président de la République, le candidat socialiste voit quatre questions sur lesquelles il faut présenter au pays des choix clairs :

● **L'avenir de la dissuasion.** *« Nécessairement nationale aujourd'hui, elle sera un jour au service d'une Europe dont l'identité en matière de défense se sera affirmée. » « Pour moi, l'arme nucléaire n'a qu'un seul objectif, celui d'éviter la guerre. Si je suis élu, la France ne reprendra pas les essais nucléaires. »* Car ils n'ont *« aujourd'hui de sens que pour la mise au point d'armes nucléaires d'un type nouveau »*.

● **La dimension européenne.** *« Il faut que l'Europe, en tant que telle, dispose des moyens militaires de ses ambitions. »* Le corps d'armée européen *« doit devenir le pivot, en même temps que le symbole, de la défense de l'Europe par les Européens »*. Mais *« les crises internationales de l'après-guerre froide peuvent exiger que les Européens disposent d'un autre type de force utilisable pour des opérations extérieures »*. Ce qui suppose que *« l'on mette l'accent sur la capacité d'aérotransport [...] et sur l'acquisition d'armements et de moyens informatiques communs »*.

● **Le rôle de la conscription.** *« C'est un des lieux où s'est formée cette conscience républicaine et égalitaire qui nous est propre. »* Par conséquent, le service national *« doit être maintenu »*. Mais comme l'armée doit disposer chaque année d'une contingent de 185 000 appelés, le reste *« effectuera son service national sous la forme d'un service civique »*.

● **L'équation budgétaire.** N'estimant pas nécessaire de *« s'engager dans un nouveau cycle de modernisation au-delà de la nouvelle catégorie de sous-marins nucléaires lance-engins »*, ni d'*«* investir *lourdement dans des système antimissiles »*, le candidat socialiste juge possible de *« stabiliser les dépenses d'équipement des armées puis de d'engager sur une pente graduellement descendante (de l'ordre de –1 % à –2 % par an sur dix ans) sans affecter les capacités opérationnelles de forces françaises »*. Il souhaite en outre que soit exploré le nouveau concept *« lié aux armes non léthales* (non mortelles) ».

L'EUROPE

Rappelant que l'Europe était *« au cœur même »* de son programme – elle a occupé un bon tiers de son discours – Lionel Jospin a voulu *« mettre les points sur les « i » : « Je suis un Européen de la génération actuelle : l'Europe n'est pas avant tout pour moi une façon de régler les suites de la dernière guerre mondiale. Elle est devenue le cadre naturel de notre action. »*

C'est une Europe *« forte de ses valeurs et des ses principes »*, qui *« assure la pérennité de son modèle social [...] la défense et donc la protection de notre culture, la protection du consommateur et de l'environnement »*, qui *« n'hésite pas à défendre ses intérêts commerciaux de façon résolue »*. C'est surtout une Europe *« qui milite pour une remise en ordre des mécanismes internationaux de régulation – en particulier dans le domaine monétaire et financier par la volonté de rétablir un système monétaire international digne de ce nom et de maîtriser la spéculation »*. Lionel Jospin préconise à cet effet *« la création d'un fonds de stabilisation des changes abondé par la taxation des mouvements de capitaux et l'instauration d'un sommet mondial annuel élargi aux grandes nations émergentes »*. C'est enfin une Europe qui *« devra se doter des moyens d'intervention militaires nécessaires, et de la capacité de négocier avec les autres grandes puissances la mise en œuvre de ces initiatives de sécurité : Eurocorps, force d'intervention rapide européenne, identité européenne de défense »*.

Refusant tout retour en arrière sur le traité de Maastricht, M. Jospin reproduit sans doute les préférences de Jacques Delors quand il dit savoir *« ce dont nous avons besoin pour fonctionner »* : loin des *« gadgets du type président de l'Union »*, il faut *« une Commission qui garde son pouvoir d'initiative »*, *« un Conseil plus efficace dans son fonctionnement et donc votant à la majorité dans les domaines mis en commun »*, *« un Parlement européen plus représentatif »* et *« des Parlements nationaux réellement associés à la construction commune et en mesure de garantir l'adhésion politique des citoyens »*.

Le candidat socialiste estime *« l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale nécessaire et souhaitable »*. Il refuse de *« distinguer un sous-groupe de pays ayant* a priori *vocation à une adhésion plus rapide »*. L'Union économique et monétaire est *« un engagement incontournable »* et il serait nocif de *« précipiter les échéances en donnant à penser que les critères seront respectés à n'importe quel prix, c'est-à-dire à un prix que ni la France ni ses partenaires ne sont en réalité disposés à payer »*, alors que *« notre partenaire allemand partage notre analyse sur la nécessité du retour à la croissance pour cimenter l'UEM. »*

Sophie Gherardi

Les lieutenants du maire de Paris veulent séduire les professionnels de la construction

MM. Toubon et Tiberi soulignent les opportunités offertes par les chantiers de la capitale

Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, et Jean Tiberi, premier adjoint au maire de Paris, ont reçu, mercredi 12 avril, au Pavillon de l'Arsenal à Paris, un millier de spécialistes de l'urbanisme et de la construction. Les résultats de plusieurs concours d'architecture tombaient à point pour organiser cette manifestation à l'orée d'une double campagne, présidentielle puis municipale.

UN MEMBRE du gouvernement, le premier adjoint de Jacques Chirac, le recteur de l'université de Paris, autour desquels se pressaient un bon millier d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et de professionnels du bâtiment : on avait rarement vu un tel « plateau » au Pavillon de l'Arsenal, lieu d'exposition des projets d'aménagement de la municipalité. Officiellement, il s'agissait, mercredi 12 avril, de présenter à la presse et aux hommes de l'art le résultat de quatre concours d'architectes intéressant la capitale. En réalité, Jacques Toubon et Jean Tiberi entendaient signifier que, malgré ses malheurs passés et les incertitudes d'aujourd'hui, l'opération Seine-rive gauche continue. Trois des quatre concours portaient en effet sur ce « grand chantier » de Jacques Chirac.

Le premier proposait aux spécialistes de réfléchir sur l'urbanisme du futur quartier Masséna, qui devrait se développer dans quelques années autour des Grands Moulins de Paris. Le deuxième posait le problème de l'aménagement de la rue du Chevaleret, voie étroite, triste, sinueuse, encaissée, et survolée par deux viaducs. Elle se trouvera demain à la frontière du vieux 13e et des immeubles de Seine-rive gauche. Comment réhabiliter cette rue, assurer la continuité entre deux types de bâti et traiter le bord de la fameuse dalle devant couvrir les voies ferrées ?

IMAGINATION

Les lauréats, l'architecte Bruno Fortier et le paysagiste Jean-Claude Hardy, ont imaginé d'élargir l'artère à 20 mètres, de dissimuler les médiocres immeubles anciens derrière une rangée d'arbres, et de ménager, devant le nouveau front bâti qui leur fera pendant, une demi-douzaine d'ouvertures en talus grimpant vers des balcons orientés plein sud. Ainsi se trouve partiellement escamoté le bord de la dalle, perchée à plusieurs mètres au-dessus du niveau de la rue. On voit que le projet Seine-rive gauche, en créant une colline artificielle au-dessus des voies SNCF et des caténaires, contraint à l'imagination et même à des procédés d'illusionniste.

Le troisième concours portait sur une banalité : la construction de la première école du quartier entourant la Bibliothèque de France. Consternation : alors que ni les terrains (130 hectares) ni le financement (déjà 1 milliard de francs pour les réseaux) ne manquent, les concepteurs du programme ont réalisé le tour de force de confiner l'établissement scolaire au rez-de-chaussée d'un ensemble comprenant un immeuble de six étages, un parking et une boutique. Malgré les efforts de l'architecte lauréat, la cour de 700 mètres carrés où devraient s'ébattre trois cents enfants (cent de plus que primitivement prévu par la direction des affaires scolaires !) sera entourée de trois côtés par des immeubles de 21 mètres de haut et surplombée par une centaine de fenêtres.

On organise sciemment l'impossible cohabitation entre des résidents et une cour d'école. Exactement comme dans les îlots les plus denses du Paris historique que les familles désertent dès qu'elles le peuvent. Explication probable : le jury était composé de six élus, six fonctionnaires et six architectes, mais personne n'a eu l'idée d'y inviter un seul délégué de parents d'élèves ou le moindre représentant d'une association de locataires. Le triomphe de l'aménagement technocratique dénoncé par le candidat Chirac. M. Toubon, maire du 13e arrondissement et président de la Semapa, la société d'aménagement, a pourtant expliqué que Seine-rive gauche devrait être un morceau de ville ajouté au Paris central, mais exonéré des défauts de la centralité. *« Un lieu d'innovation pour les équipements publics ! »*, s'est-il exclamé. Et M. Tiberi d'ajouter : *« Cette école est un grand objet de satisfaction pour la municipalité. »*

QUINZE À VINGT ANS DE TRAVAUX

Au demeurant, la manifestation du Pavillon de l'Arsenal n'était évidemment pas destinée à susciter des controverses autour de quelques projets récompensés. A onze jours du premier tour de l'élection présidentielle, elle était aussi une opération de séduction en direction des professionnels de l'immobilier. Il s'agissait de montrer que le maire de Paris apprécie le travail des hommes de l'art et que, quoi qu'il arrive, la capitale continuera à être un perpétuel grand chantier, riche en opportunités. M. Toubon a rappelé les dimensions du programme Seine-rive gauche : quinze à vingt ans de travaux pour édifier 900 000 mètres carrés de bureaux, 200 000 mètres carrés d'activités et de commerces, 300 000 mètres carrés de logements et une foule d'équipements. En tout, 25 milliards de francs de dépenses, qui profiteront aux métiers du bâtiment.

Qui succédera à M. Chirac pour mener à bien les premières étapes de ce vaste dessein ? M. Tiberi et M. Toubon, dont la présence simultanée avait été jusqu'ici très rarement observée au Pavillon de l'Arsenal, peuvent tous deux prétendre à l'Hôtel de Ville. Chacun y est allé de son allocution. Tout s'est passé comme si les compagnons rivaux se lançaient déjà dans la campagne municipale au coude à coude et en se marquant étroitement. Leur prestation a-t-elle été appréciée ? Les organisateurs avaient expédié sept mille invitations. Un millier de professionnels seulement se sont déplacés, soit moitié moins que ceux qui, en période ordinaire, participent aux inaugurations d'exposition, fréquentes en ce lieu.

Marc Ambroise-Rendu

Le programme de M. Chirac sur le logement

LA POLITIQUE du logement est à bout de souffle en France. Chère, inefficace, elle doit être totalement repensée. Président du Crédit immobilier de France et vice-président de l'Union HLM, Pierre-André Périssol connaît sur le bout du doigt les questions du logement. Député de l'Allier, secrétaire national au logement du RPR, c'est lui qui a inspiré le programme de Jacques Chirac.

BIBLIOGRAPHIE

Bien qu'au cœur de la campagne le logement soit souvent abordé de façon trop rapide par les grands ténors politiques. Pour être sûr d'avoir la place d'exposer ses idées, Pierre-André Périssol a donc écrit ce *En mal de toit*, qui développe les grandes idées contenues dans le programme Chirac.

Partant du principe selon lequel il faut relancer l'accession à la propriété, il propose un nouveau prêt *« sécurisé »*, comportant des garanties en cas de difficultés de remboursement causées par une perte d'emploi ou une rupture familiale. Il le baptise lui-même *« air-bag de l'accession à la propriété »*. Pour régler la question de l'apport personnel, le député de l'Allier imagine la création d'un prêt à 0 %, égal à 20 % environ du coût de l'acquisition, pour un achat de logement neuf ou nécessitant des travaux importants. Assimilé à une aide à la pierre, il serait ouvert à tous et remplacerait les autres aides fiscales.

Afin de lutter contre l'exclusion, Pierre-André Périssol prône le lancement d'un PIL (plan d'insertion-logement) en trois étapes : un logement temporaire d'insertion serait attribué à titre temporaire dans le parc ancien, assorti d'un accompagnement social puis d'un relogement en HLM permettant de sortir du logement transitoire.

Pour cela, un fonds d'insertion-logement *« décentralisé, alimenté par le redéploiement de crédits actuels et par l'affectation d'une ressource nouvelle »*, serait créé : les crédits publics affectés à la construction de logements très sociaux, la moitié de la taxe foncière acquittée par les HLM, et les fonds de solidarité-logement. Au total, quelque 5 milliards de francs seraient ainsi affectés chaque année à la lutte contre l'exclusion.

LA QUESTION DE LA RÉQUISITION

La remise sur le marché des logements vacants est l'occasion d'aborder la question sur la réquisition, qui *« ne peut constituer une politique »*. *« Seule l'urgence d'une situation exceptionnelle peut l'imposer dans un lieu donné et pour un temps donné*, écrit M. Périssol. *Elle sanctionne plutôt un échec, fruit de l'absence de politique adpatée au logement des exclus.* » Deux mesures amèneraient les propriétaires à relouer leurs biens : un rétablissement de la taxe d'habitation pour les propriétaires qui conservent leur logement volontairement vide et un crédit de travaux pour ceux qui accepteraient de le louer à une association agréée ou une HLM pour un temps donné.

Françoise Vaysse

★ *En mal de toit*, **de Pierre-André Périssol, éditions L'Archipel, 172 p., 89 F.**

Jacques Cheminade ou l'art de battre la campagne

Dans la course aux parrainages, le candidat de Nouvelle Solidarité a choisi pour cibles les élus des communes rurales

TOULOUSE
de notre correspondant

Pour Jacques Cheminade, le bonheur est dans le pré. Et la clé de sa réussite dans la course au parrainage est peut-être tout simplement la clé des champs. Ainsi, dans le Gers, les *missi dominici* du candidat surprise du premier tour ont réussi un joli tir groupé : huit maires ont signé en faveur de Jacques Cheminade, un candidat qui n'en reste pas moins, à leurs yeux, assez mystérieux : *« On apprend tous les jours ce qu'il n'est pas, mais sans savoir encore ce qu'il est »*, résume Robert Castaing (PS), sénateur-maire de Lectoure et président de l'Association des maires du Gers.

Curieuse alchimie que celle du candidat Cheminade : un discours-programme attrape-tout, une dimension de *« petit »* susceptible de séduire les maires ruraux, le tout transcendé par l'activisme d'émissaires passés maîtres dans l'art de battre la campagne, dans tous les sens du terme.

Avec une cible résolument privilégiée : les maires des tout petits villages, qui aiment bien les « petits candidats ». Sept des huit maires gersois concernés président en effet aux destinées d'un bourg comptant moins de cent soixante-cinq habitants. *« Il faut que tout le monde puisse s'exprimer »*, souligne André Dougnac, maire de Monferran-Savès, *« Et c'est bien de permettre à quelqu'un de se présenter en dehors des grands partis politiques »*, ajoute son collègue de Saint-Justin, Michel Dubourg, âgé de trente ans, le plus jeune maire du Gers.

UNE SOLIDE INTENDANCE

Les envoyés spéciaux de Jacques Cheminade ont aussi su toucher un vieux fonds de poujadisme rural alimenté par la désertification : *« En signant, j'ai voulu ainsi manifester notre ras-le-bol par rapport à la classe politique »*, explique Georges Jean, maire d'Ayguetinte. On retrouve le même son de cloche chez les maires de Bézues-Bajon ou Saint-Cricq, qui traduisent ainsi une jacquerie « anti-gros » aux forts accents agricoles.

Il reste que tous les recalés du Conseil constitutionnel pourront, pour l'avenir, méditer sur l'organisation des réseaux Cheminade. Appuyés sur une solide intendance, ils ont pris tous les autres prétendants de vitesse. Alors que nombre de candidats restaient bloqués dans les starting-blocks, les émissaires de Jacques Cheminade – fonctionnant par couple, selon la technique des témoins de Jéhovah – ont pris la corde dès septembre et ne l'ont pas lâchée. Les maires d'Ayguetinte, Bézues-Bajon et Saint-Justin tombent spontanément d'accord : *« Je leur ai donné ma signature parce qu'ils ont été les premiers à me contacter. »* Tout simplement.

Certains ont bien changé d'avis en cours de route, à l'image de Guy Ufferte (maire de Thoux), mais il y avait cette fameuse attestation sur l'honneur déjà signée : *« Et une promesse, c'est une promesse »*, ajoute le maire de Monferran-Savès.

Tous les élus insistent également sur l'endurance des émissaires du candidat, qui se sont déplacés à plusieurs reprises : *« Ah ça, on peut dire qu'ils se sont promenés ! »*, explique M. Dubourg et *« ce sont les seuls à l'avoir fait »*.

HARCÈLEMENT

Cet élément est jugé important par le président de l'Association des maires : *« Les élus sont honorés quand on les sollicite. »* Signer, c'est aussi affirmer son existence... Ou parfois sa lassitude devant une insistance qui frisait le harcèlement : *« Ils sont revenus quatre ou cinq fois, accrocheurs. J'ai fini par céder pour avoir la paix »*, explique le jovial maire de Thoux.

Cette insistance a été d'autant plus déterminante, semble-t-il, que très peu d'élus déclarent avoir été séduits par le seul programme du candidat. Même si son volet agricole a emporté l'adhésion de Raymond Cazaux, maire de Blousson-Sérian (soixante habitants). Le programme du candidat ne paraît pas avoir particulièrement marqué les autres signataires : *« Rien ne m'a semblé choquant et dangereux »*, dit ainsi l'un d'entre eux.

Quant au positionnement politique de Jacques Cheminade, il est, selon leur témoignage, encore plus *« vague »*. *« Je n'en sais rien »*, résume crûment Marc Devèze, maire de Bézues-Bajon, même si son habileté à brouiller les pistes n'a pas échappé à la plupart : *« J'ai dit à ses émissaires : quand on n'a pas de parti, on n'a pas de patrie »*, lance Georges Jean, qui a, malgré tout, signé *« car il faut donner sa chance à tout le monde »*.

C'est sans trop d'états d'âme qu'il a accueilli, comme ses collègues gersois, les dernières révélations sur le mystérieux Cheminade : *« Ça ne changera pas grand-chose. Il n'a aucune chance d'être élu »*, remarquent-ils en chœur. Echaudés, certains y regarderont à deux fois désormais avant d'accorder un paraphe très courtisé. Et le maire de Monferran-Savès précise sa pensée : *« J'espère qu'à son tour, Cheminade tiendra la promesse de ses émissaires : le désistement en faveur de Jospin. »*

Daniel Hourquebie

Les gardiens de phare bretons font la grève du zèle

BREST
de notre correspondant

Leur mouvement social s'appelle Son et lumière. Son comme la corne de brume, qui se déclenche continuellement, même par beau temps. Lumière, car l'éclairage est en marche de jour comme de nuit. Les gardiens de phare bretons sont en grève, et comme ils ne peuvent pas cesser le travail pour raisons évidentes de sécurité en mer, ils cherchent, de leur propre manière, à montrer leur grogne.

Deux cent cinquante personnes sont directement affectées sur le littoral français à la signalisation maritime au sein du service des phares et balises, qui dépend du ministère de l'équipement et des transports. Le mouvement, parti le 3 avril, gagne du terrain. Dans plusieurs phares, les agents, lors de la relève, ont refusé de descendre, ce qui n'a pas empêché leurs camarades de monter sur les tours de pierre en signe de solidarité. Si bien que, aujourd'hui, il y a trois ou quatre gardiens dans certains phares, comme à Kéréon, près d'Ouessant. C'est une sorte de grève du zèle.

Michel Mescoff, secrétaire du syndicat CGT des phares et balises, parle de *« malaise général »*. Les gardiens protestent contre la suppression de moitié de la prime de « vivres en mer » pour les plus gradés d'entre eux, la diminution des moyens de fonctionnement, notamment pour les dépannages du week-end, et une possible restructuration du service des phares et balises (1 200 personnes). Il estime en outre qu'on est allé trop loin dans l'automatisation des phares.

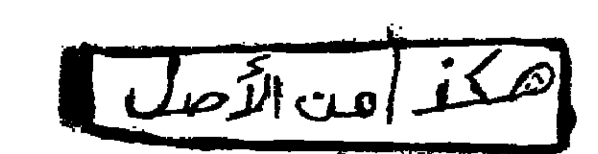
L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Ces dernières années, les puces informatiques ont remplacé les gardiens dans six phares du Finistère, ce qui soulève la question de l'entretien de ce patrimoine très particulier. Certains de ces monuments sont de véritables joyaux, comme celui de Kéréon, avec sa décoration en marqueterie, qu'il n'est cependant pas question de faire passer à l'électronique (*Le Monde* daté 18-19 juillet 1993).

Sur le littoral métropolitain, y compris la Corse, il reste huit phares habités. *« Aux Etats-Unis*, dit Michel Mescoff, *les autorités ont adopté une politique inverse : on recommence à affecter des gardiens dans les phares »*.

Gabriel Simon

هكذا من الأصل



LAÏCITÉ Deux arrêts rendus vendredi 14 avril par le Conseil d'Etat ouvrent la possibilité d'autoriser les élèves juifs pratiquants à ne pas suivre les cours le samedi ou les jours de fête, mais précisent les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées les autorisations individuelles d'absence ● CES DÉROGATIONS ne devront perturber ni la scolarité des élèves ni la vie de l'établissement. Ainsi l'obligation de présence le samedi ne doit pas être remise en cause dans les classes de mathématiques supérieures ● LE CONSEIL D'ÉTAT se fonde sur la même analyse que celle qui considère que le foulard islamique n'est pas « en soi » un signe ostentatoire ● LES PRATIQUES des proviseurs qui, sur le terrain, à l'image de celui du lycée Léon-Blum de Créteil (Val-de-Marne), s'efforcent de trouver des solutions non conflictuelles aux absences sabbatiques sont ainsi confortées.

Le Conseil d'Etat tolère sous conditions l'absence scolaire le jour du shabbat

Les dérogations à l'obligation d'assiduité accordées aux élèves de confession israélite ne devront troubler ni la scolarité ni la vie des établissements

L'OBLIGATION d'assiduité n'empêche pas, en principe, un lycéen juif pratiquant d'obtenir des autorisations d'absence le samedi ou les jours de fête. Mais cette possibilité de dérogation dépend des circonstances et connaît certaines limites. Ainsi l'élève d'une classe préparatoire aux grandes écoles, où les interrogations écrites sont organisées le samedi, ne pourra pas être autorisé à observer systématiquement le repos du shabbat. Tel est le sens des deux arrêts rendus, vendredi 14 avril, par l'assemblée du contentieux du Conseil d'Etat. Ces décisions rejettent les deux recours examinés, vendredi 31 mars, qui tendaient à la reconnaissance d'un droit aux absences du samedi (*Le Monde* daté 2-3 avril).

Le Consistoire central des Israélites de France demandait l'annulation d'un décret de 1991 précisant l'exigence d'assiduité scolaire, l'estimant attentatoire à la liberté religieuse en ce qu'il ne prévoyait pas de possibilité de dérogation. Le Conseil d'Etat récuse cette argumentation. Il estime que l'obligation d'assiduité n'empêche pas les élèves d'obtenir des autorisations individuelles d'absence, à condition que celles-ci ne perturbent pas leur scolarité et ne trouble pas la vie de l'établissement.

Le principe est réaffirmé, mot pour mot, dans le second arrêt rendu vendredi. Il s'agissait de passer des principes à leur application concrète. Le père de Yonathan Koen, un élève dont le dossier d'inscription en classe préparatoire avait été refusé parce qu'il s'absentait systématiquement le samedi, demandait l'annulation de cette décision prise par le proviseur du lycée Masséna de Nice. Ces circonstances ont été analysées comme outrepassant les limites que le Conseil d'Etat pose à l'exercice de la liberté religieuse. Pour rejeter la demande, les magistrats ont estimé que *« les contraintes inhérentes au travail des élèves en classe de mathématiques supérieures font obstacle à ce qu'une scolarité normale s'accompagne d'une dérogation systématique à l'obligation de présence le samedi, dès lors que l'emploi du temps comporte un nombre important de cours et de contrôles de connaissances organisés le samedi matin »*. Autrement dit, on ne peut suivre une classe de maths sup dont l'emploi du temps du samedi est chargé en s'absentant systématiquement ce jour-là.

AU CAS PAR CAS

La juridiction du Palais-Royal confirme ainsi sa traditionnelle jurisprudence, qui exige un examen au cas par cas des situations et place la notion d'ordre public comme principale limite au principe de la liberté religieuse. Tout en rejetant les requêtes, comme le lui avait demandé Yann Aguila, commissaire du gouvernement, elle a refusé de suivre les conclusions de ce dernier, qui tendait à ériger en principe le refus des autorisations d'absence pour le shabbat. M. Aguila avait notamment justifié sa position par la crainte d'ouvrir la voie à des demandes d'autres religions et par le refus d'une *« école à la carte où chacun, selon ses convictions, choisirait ses disciplines et ses horaires de présence »*. Plus nuancée, la voie choisie par le Conseil d'Etat est aussi plus exigeante. Les magistrats ont refusé de mettre leur veto aux autorisations d'absence. La réglementation en prévoit déjà pour quelques fêtes juives, musulmanes et arméniennes. La décision légalise la démarche des proviseurs qui ferment les yeux sur des absences sabbatiques ou les autorisent.

Reste, évidemment, à préciser les notions d'absences compatibles *« avec l'accomplissement des tâches inhérentes* [aux] *études et avec le respect de l'ordre public dans l'établissement »*. Les arrêts rendus vendredi ne disent pas si des absences systématiques le samedi sont acceptables dans des classes de collèges et lycées. Ils renvoient, en réalité, à l'appréciation des chefs d'établissement.

Au total, les décisions du Conseil d'Etat sur le shabbat apparaissent inspirées par une analyse balancée, identique à celle qui a prévalu dans le contentieux du foulard islamique. Cette orientation vient d'ailleurs d'être illustrée par les jugements rendus par le tribunal administratif de Lille (*Le Monde* du 15 avril). Le foulard n'est pas *« en soi »* un signe ostentatoire, pas plus que l'absence du samedi n'est en soi une atteinte à l'obligation d'assiduité. Mais le Conseil censure dès que l'ordre de l'établissement est en cause ou que la scolarité est compromise. A cet égard, on notera que la haute juridiction a avalisé, en mars dernier, l'exclusion de deux collégiennes de Nantua qui refusaient d'ôter leur foulard en cours d'éducation physique au motif des *« troubles »* que leur refus avait entraînés dans la vie de l'établissement. Les décisions sur le shabbat semblent indiquer qu'une absence aux cours du samedi ne constitue pas systématiquement un trouble.

Le parti de tolérance limité pris par le Conseil pourrait induire le même malaise et la même incertitude chez les chefs d'établissement, à qui revient, de fait, la responsabilité d'éventuelles exclusions. En refusant l'interdiction de principe, l'avis du Conseil d'Etat de 1989 sur le foulard islamique et les décisions qui ont suivi ont mécontenté principaux et proviseurs. Ceux qui se sont trouvés confrontés à de vives tensions ont réclamé un tour de vis de la part de l'Etat. Certains ont cru obtenir satisfaction avec la circulaire du ministre de l'éducation nationale François Bayrou interdisant, en septembre dernier, le port des *« signes ostentatoires »*. D'autres ont réclamé une interdiction par la loi, solution à laquelle le Conseil d'Etat a toujours été hostile.

La question du shabbat est d'une autre nature. La religion juive n'a évidemment pas l'aspect sulfureux de l'islam pour la société française. Depuis longtemps, les établissements scolaires fonctionnent sur une tradition de tolérance négociée à l'égard des absences du samedi et l'attitude des proviseurs concernés n'est pas la même. Ces pratiques, parfois remises en cause par crainte d'une prolifération de revendications religieuses, ne sont pas compromises. Shabbat et foulard ne se « télescopent » que dans un très petit nombre d'établissements. C'est là notamment que la subtilité du Conseil d'Etat devra être mise en œuvre avec un doigté tout particulier.

Philippe Bernard

« Le respect de l'ordre public »

Dans ses deux arrêts, le Conseil d'Etat rappelle d'abord les textes qui garantissent l'exercice de la liberté religieuse : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du 26 août 1789 (*« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »*), la Convention européenne des droits de l'homme (*« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. »*). Il évoque la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 indiquant que l'assiduité scolaire est une obligation. Le décret du 18 février 1991, attaqué par le Consistoire central israélite de France, stipule que l'obligation d'assiduité *« consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement »*. Le Conseil d'Etat assure qu'il n'y a pas là mise en cause de la liberté religieuse car ces dispositions *« n'ont pas eu pour objet et ne sauraient avoir légalement pour effet d'interdire aux élèves qui en font la demande de bénéficier individuellement des autorisations d'absence nécessaires à l'exercice d'un culte ou à la célébration d'une fête religieuse, dans le cas où ces absences sont compatibles avec l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études et avec le respect de l'ordre public dans l'établissement »*.

« Dieu pardonne, l'examen ne pardonne pas »

« PAS DE BARRIÈRES ». Ces mots de Michel Meunier pourraient servir de slogan au lycée Léon-Blum de Créteil (Val-de-Marne) dont il est le proviseur. Cubes de béton noirs posés sur une pelouse en bordure du lac, cet établissement peut s'enorgueillir de fonctionner en l'absence de toute clôture. *« Ici, nous avons une population complètement mélangée. Socialement et culturellement. Tous les pays, toutes les religions se côtoient,* insiste-t-il. *Chacun a ses particularités. On doit tenir compte de tout ça, en n'oubliant pas l'essentiel : nous sommes un établissement public. Alors pour nous, le repos du shabbat, ce n'est qu'un des aspects du problème. »*

Dans cette ville qui accueille l'une des plus importantes communautés juives de France, cet aspect revêt cependant une acuité particulière. *« Je rencontre les familles, je m'assure que les motivations sont réelles,* explique-t-il. *Pour un élève de seconde, pas de problème. Il y a toujours une classe qui n'a pas cours le samedi. Comme ils ne sont jamais plus de trois ou quatre à le demander, je peux les regrouper sans risquer de fabriquer un ghetto. Pour les autres classes, c'est nettement plus délicat. Tout dépend des options. Enfin ça, c'est la pratique. La théorie, c'est non. L'assiduité est à l'éducation nationale ce que la discipline est à l'armée. »*

Rester ferme sur les principes : de la salle des professeurs au terrain de basket, les voix sont à ce sujet d'une rare concordance. *« Si on accepte le samedi des juifs, pourquoi pas le vendredi des musulmans ou le mardi de je ne sais qui ? »*, s'inquiète Danièle Marois, professeur d'histoire-géographie. Elle plaide pour un enseignement d'histoire des religions à l'école. Mais la foi doit rester privée. *« Déjà, on a déplacé une épreuve du bac blanc à cause de la Pâque juive. Il paraît que c'est légal. Moi je veux bien mais où va-t-on s'arrêter ? L'an dernier, des élèves m'ont demandé de déplacer un devoir à cause de la célébration de l'indépendance d'Israël. Ils ne se rendent pas compte qu'ils donnent du grain à moudre aux antisémites. »*

> « Lorsque vous refusez aux musulmanes qu'elles portent le foulard, laisser les juifs manquer le samedi est dur à avaler »

Installés dans le coin opposé de la pièce, Jean-Claude Kahané et Denise Liberman arrivent à la même conclusion. Juifs et matheux, âgés tous deux d'une quarantaine d'années, ils parlent à tour de rôle, se coupent la parole, s'excusent. *« Moi, j'étais issue d'une famille très religieuse,* sourit-elle, *mais quand il y avait un examen le jour de kippour, on y allait. Les choses ont changé. Les gens ont besoin de marquer leur identité. »* Il enchaîne : *« Le problème, c'est qu'il y a une montée de pressions sur l'école. Bien sûr que lorsque c'est possible, on s'arrange. Mais lorsque vous refusez aux musulmanes qu'elles portent le foulard, laisser les juifs manquer le samedi est dur à avaler. En plus, on a de vrais problèmes d'assiduité par ailleurs. Alors on ferait des conseils de discipline pour les uns et des dérogations pour les autres ? »* Elle poursuit : *« En même temps, il y a quelque chose d'injuste. Les catholiques qui veulent aller à la messe le dimanche, rien ne les en empêche. C'est une tradition catholique, comme l'ensemble du calendrier scolaire. Les juifs, eux, ne peuvent pas assister à l'office du samedi matin. »*

A personne, il ne viendrait l'idée de contester le calendrier. Tout juste Michaël et Jérémy, respectivement inscrits en terminale économique (ES) et scientifique (S), expriment-ils leurs regrets. *« Je suis dans une école publique, j'ai choisi et je me plie aux règles,* explique Michaël, la tête couverte d'une casquette américaine aux vertus esthétiques et religieuses. *Mais le shabbat, c'est un moment capital pour la religion et pour la famille. Le vendredi soir, quand on est tous ensemble et que je dois aller réviser mon contrôle du lendemain, ça casse vraiment tout. » « Je comprends bien que ça pose le problème de la laïcité,* soupire Jérémy. *D'ailleurs, je ne demande rien du tout. Mais si ça se faisait, ça arrangerait tout le monde, moi plus particulièrement. Depuis la mort de mon père, je me suis rapproché de la religion. Je respecte tout. Tout sauf le shabbat. Mais sans l'école, on n'est rien. »*

Rien sans l'école : cet autre Michaël, lui aussi habitant de Créteil mais élève du lycée Marcellin-Berthelot de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a tenu le même raisonnement. Son professeur d'économie de terminale ES lui avait pourtant proposé de ne pas assister aux cours. *« J'aurais fait les interros chez moi, le dimanche, elle me faisait confiance »*, regrette-t-il. Mais le proviseur, Michel Charpentier, a refusé. *« Lorsque je lui ai proposé de changer de classe,* s'amuse le chef d'établissement, *il a miraculeusement retrouvé l'usage de sa main. »* Et Michaël de s'emporter : *« Dans ce bahut, il y a des classes de niveau. Aller dans l'autre terminale, c'était perdre tout mon acquis. Alors j'ai choisi. »* Le samedi, arrivé en classe, Michaël s'installe, écoute et – contrairement à ce que croit savoir le chef d'établissement – n'écrit pas. Le lundi, il photocopie les cours d'un de ses amis. *« Ce n'est pas tout à fait satisfaisant,* reconnaît-il, *mais je fais de mon mieux. Dieu pardonne, l'examen ne pardonne pas. »*

Ce type d'arrangement, nombre d'établissements les pratiquent, plus ou moins ouvertement. Lorsque les proviseurs y sont hostiles, ce sont les enseignants qui prennent parfois la responsabilité de ne pas les signaler. Mais généralement, les chefs d'établissement sont les premiers à chercher des solutions négociées. Au lycée Kléber de Strasbourg, quelques élèves de classes préparatoires rattrapent seuls les cours qu'ils manquent le samedi matin. Au lycée Masséna de Nice – celui-là même d'où la polémique est partie il y a trois ans – le nouveau proviseur a donné l'autorisation à une élève de manquer toute la matinée. *« C'est embêtant parce que c'est le jour des devoirs sur table d'économie,* reconnaît-il. *Mais nous nous arrangerons. »* Dans ce lycée parisien, enfin, plusieurs élèves assistent aux cours mais, comme Michaël à Saint-Maur, ne prennent pas de notes. *« Les enseignants n'apprécient pas tellement,* confie le proviseur. *Mais jusqu'à présent, on a évité les incidents. »*

Ce souci de préserver la paix scolaire semble toujours passer au premier plan. Là où certains proviseurs exigeaient une loi sur le foulard, les chefs d'établissement semblent cette fois beaucoup plus prudents. *« Qu'on nous laisse travailler »*, dit l'un. *« Surtout pas de position figée »*, ajoute l'autre. *« Ne créons pas de problèmes là où tout se gère en douceur »*, renchérit la troisième. Dans son bureau du lycée Léon-Blum, Michel Meunier hésite. *« Il nous faut un texte clair, comme pour le foulard... Enfin ce n'est pas comme le foulard mais il nous faut un texte clair... Enfin pas trop clair non plus, on est aussi là pour apprécier. »*

Nathaniel Herzberg

Jacques Mellick fait appel de sa condamnation à six mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité

Le député (PS) du Pas-de-Calais a été reconnu coupable de subornation de témoin par le tribunal de Béthune

BÉTHUNE
de notre correspondant

Jacques Mellick, député (PS) du Pas-de-Calais et ancien ministre, a été reconnu coupable du délit de subornation de témoin et condamné, vendredi 14 avril, à six mois de prison avec sursis et à deux ans d'inéligibilité par le tribunal correctionnel de Béthune, la ville dont il est maire. Il devra, en outre, verser un franc de dommages et intérêts à son ex-attachée parlementaire, Corinne Krajewski.

Ainsi les magistrats béthunois ont-ils suivi le procureur Roussel qui, le 31 mars dernier, avait requis à l'encontre de Jacques Mellick *« une longue peine de prison assortie du sursis, accompagnée de deux ans d'inéligibilité »*. Ayant fait appel de ce jugement pénal, l'ancien ministre bénéficie de l'effet suspensif : il pourra se représenter aux prochaines élections municipales en attendant l'arrêt de la cour d'appel, qu'il fera peut-être suivre d'un éventuel pourvoi en cassation qui, lui cependant, ne serait pas suspensif.

Le 17 mars dernier, lors du procès au tribunal correctionnel de Valenciennes sur la corruption à l'occasion du match VA-OM, Jacques Mellick avait répété avoir été présent à Paris le 17 juin 1993 dans les bureaux de Bernard Tapie. Avant même les poursuites qu'il encourt pour avoir ainsi donné un faux témoignage et menti, il était poursuivi à la suite des déclarations faites par son ex-attachée parlementaire, qui affirmait avoir subi des pressions de sa part pour maintenir son faux témoignage (*Le Monde* daté 19-20 mars).

La veille de sa comparution, Jacques Mellick avait rencontré Corinne Krajewski qui était censée l'avoir accompagné à Paris ce fameux 17 juin 1993 pour lui demander *« d'être amnésique ou encore le plus flou possible sur ce sujet »*... Le 31 mars, devant les juges béthunois, il reconnaissait s'être rendu au domicile de Corinne Krajewski, notamment le 16 mars en soirée, et a même admis qu'*« il avait besoin de connaître la position de Corinne Krajewski... »*.

Après les incidents du 31 mars où, à l'issue de l'audience, des fidèles du maire, encadrés par des personnels de la mairie qui, non contents d'avoir fait « la claque », avaient copieusement insulté Corinne Krajewski, la journée de vendredi a été calme à Béthune. Il faut dire que le maire en personne avait adressé la veille un communiqué appelant la population à ne pas venir manifester, afin de couper *court à toute polémique*.

« LOGIQUE DE CLAN »

A la sortie du tribunal, Me Dupond-Moretti, avocat de Corinne Krajewski, s'est félicité de cette condamnation non sans noter que l'absence de la foule était elle-même *« la marque d'une obéissance au système Mellick »*. De son côté, Corinne Krajewski, comme soulagée par ce jugement, affirmait qu'elle ressentait encore des pressions diffuses.

Quant au député-prévenu, il ne s'est pas présenté lors du prononcé du jugement. A la sortie du tribunal, Me Ludovic Bourdié, avocat parisien de Jacques Mellick, déclarait réfuter la subornation de témoin reprochée à son client, avant de s'étonner de la présence de Corinne Krajewski ce vendredi : *« Si je respecte absolument qu'elle ait pu souffrir de cette affaire, je pensais qu'elle avait besoin de solitude et son attitude qui semble se médiatiser me fait réfléchir. »* Malgré lui, l'avocat s'est fait le porte-parole de l'homme politique : *« Son combat va continuer. L'appel étant suspensif, c'est devant ses électeurs qu'il va maintenant s'expliquer et ce sont eux qui trancheront. »*

Au Parti socialiste, d'aucuns ont cependant une autre conception de la démocratie. Me Bruno Dubout, qui n'avait pas attendu « l'affaire » pour démissionner du conseil municipal, s'est refusé à commenter ce jugement. Il attend de voir si Jacques Mellick se représente *« avec son fils sur la liste »*, ce qui indiquerait à ses yeux *« que la logique du clan prévaut sur celle de l'intérêt de la gauche »*. Me Bruno Dubout espère, sans trop y croire, que certains conseillers de la majorité municipale n'accepteront plus cet état de fait et déclencheront le déclic anti-Mellick. Vendredi soir, la section socialiste de Béthune s'est réunie pour affirmer son soutien au maire de la ville mais sans se prononcer quant aux prochaines échéances électorales.

Yves Jouannic

L'efficacité du premier vaccin contre le paludisme est remise en cause

La communauté scientifique spécialisée conteste les résultats obtenus par le chercheur colombien Manuel Patarroyo. En attendant les conclusions de nouvelles expérimentations en Gambie et en Thaïlande

Présentés il y a quelque mois comme une étape essentielle dans la lutte séculaire contre le paludisme, les résultats des premières expérimentations humaines d'un vaccin mis au point par le chercheur colombien Manuel Patarroyo sont aujourd'hui analysés avec prudence par les meilleurs spécialistes mondiaux des maladies infectieuses. Au cours d'un colloque international qui a eu lieu à Dakar du 10 au 13 avril, la méthodologie retenue pour juger de l'efficacité de ce vaccin et la médiatisation internationale dont il a bénéficié avec le soutien actif de l'Organisation mondiale de la santé ont été mises en cause. Il a notamment été reproché au docteur Patarroyo une démarche très *« empirique »* et un passage beaucoup trop rapide à l'expérimentation humaine. Cette démarche rarissime dans les congrès internationaux est le fait de chercheurs qui déplorent l'absence de méthodologie indiscutable de l'évaluation des vaccins contre le paludisme. De nouveaux résultats des études menées par le chercheur colombien sont néanmoins attendus pour les prochains mois.

DAKAR
de notre envoyé spécial

Le colloque international sur l'étiologie et la pathogenèse des maladies infectieuses, organisé à Dakar du 10 au 13 avril, a été marqué par une série de commentaires très critiques concernant la valeur des résultats obtenus à partir du premier vaccin contre le paludisme, récemment publiés par le chercheur colombien Manuel Patarroyo (*Le Monde* du 29 octobre 1994).

Publiés dans les colonnes du *Lancet*, ces résultats avait été présentés comme une étape essentielle dans la lutte séculaire contre le paludisme. Ils fournissaient *a priori* de solides espérances quant à la fabrication industrielle et la diffusion prochaine, à court ou moyen terme, d'une méthode de prévention vaccinale contre cette maladie parasitaire qui demeure l'un des principaux fléaux infectieux à l'échelon planétaire, tuant près de deux millions de personnes chaque année.

A la différence de ses collègues américains et européens, le chercheur colombien avait estimé que la synthèse de quelques-unes des molécules du principal parasite du paludisme, *Plasmodium falciparum*, et leur association pouvaient constituer un candidat-vaccin susceptible d'être testé chez des volontaires.

RÉSERVES

Toutefois il n'avait pas approfondi la question – généralement tenue pour essentielle – de la très grande variabilite antigénique du parasite ou, en d'autres termes, sa capacité à déjouer les parades immunitaires mises en place pour rendre l'organisme humain résistant à son infection. En dépit de ces réserves, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait annoncé des résultats très prometteurs à la suite d'un essai expérimental sur des enfants en Colombie (*le Monde* du 15 février 1995). La consécration médiatique internationale du docteur Patarroyo qui en résulta fut facilitée par le fait que, animé par de solides convictions philanthropiques, celui-ci avait clairement annoncé sa volonté de ne pas transformer cette découverte en une source de profits personnels.

En attendant le résultat de nouvelles expérimentations en Gambie et en Thaïlande, les interventions publiques ou privées faites lors du colloque de Dakar – auquel le docteur Patarroyo ne participait pas – ont démontré que la communauté scientifique spécialisée dans la recherche sur le vaccin contre le paludisme demeurait toujours aussi sceptique quant à la valeur de la substance vaccinale colombienne.

Scepticisme doublé d'un très vif agacement devant la célébrité du chercheur colombien. Sans remettre en question les qualités scientifiques et l'intégrité de leur collègue colombien, plusieurs spécialistes ont dressé un très sévère réquisitoire tout en expliquant qu'il était parfois difficile pour eux de s'exprimer de manière raisonnablement critique sur une recherche émanant d'un pays en voie de développement.

Selon le docteur Pierre Druilhe (Institut Pasteur de Paris), représentant l'avis de nombreux chimistes, il apparaît d'abord que la substance vaccinale qui résulte de la polymérisation de plusieurs peptides n'est que très difficilement reproductible et que sa structure peut varier selon les lots produits. *« Il n'existe pas, d'autre part, de preuves claires et incontestables de l'efficacité ou de l'inefficacité de cette substance,* ajoute le docteur Druilhe. *Il s'agit là malheureusement de l'une des conséquences de l'absence de méthodologie indiscutable de l'évaluation des vaccins contre le paludisme. Il faut ajouter qu'au fil du temps les critères d'efficacité retenus par le docteur Patarroyo ont changé. De l'élimination du parasite dans l'organisme, on est passé à la proportion d'individus ayant des crises d'accès palustres. De plus, il s'agit là d'un point essentiel, on ne dispose d'aucune explication de type immunologique permettant de comprendre pourquoi les personnes vaccinées pourraient être protégées. »*

La validité des résultats des essais effectués en Tanzanie a également été contestée.

DÉSENGAGEMENT

Sans condamner de manière définitive l'approche et les méthodes du chercheur colombien, de nombreux spécialistes, dont le professeur Luiz Pereira Da Silva (Institut Pasteur de Paris), estiment néanmoins que ce vaccin ne peut être en l'état une solution réaliste pour les pays où le paludisme sévit sur un mode endémique. Tous regrettent l'attitude de l'OMS et le récent *« battage médiatique »* international, qui aura, selon eux, pour effet de compliquer la mise en place des prochaines expérimentations humaines de phase 1 à partir des différentes molécules parasitaires actuellement à l'étude et qui pourrait induire une protection vaccinale.

Cette situation est, selon eux, d'autant plus regrettable que l'on observe en matière de recherche sur le paludisme un désengagement général des institutions internationales, tout comme des géants de l'industrie pharmaceutique, pour qui le vaccin antipaludique est plus complexe à mettre au point qu'on ne l'avait imaginé, et sans doute moins rentable que certains pouvaient l'espérer.

Jean-Yves Nau

CARNET

DISPARITIONS

Alain Guerrini

La passion du jazz

ALAIN GUERRINI, cofondateur avec Christiane Ledissez (son ancienne épouse) du Centre d'information musical (CIM) à Paris, est mort, jeudi 13 avril à l'hôpital Cochin, des suites d'une longue maladie. Né le 30 mai 1940 à Saint-Nom-La-Bretèche, il était âgé de cinquante-quatre ans.

Tous les gens du jazz connaissaient Alain Guerrini. Les musiciens, les patrons de club, les organisateurs de concerts, les journalistes croisaient à longueur d'année son amour partageur et militant, sa volonté infatigable de transmettre et de diffuser en France sa passion. Il en avait pratiqué toutes les amitiés.

Le 23 mai 1976, il crée le CIM, qui rejoindra en 1978 ses actuels locaux de la rue Doudeauville, dans le 18e arrondissement. Plusieurs milliers d'instrumentistes, chômeurs et compositeurs seront accueillis dans cet ancien hôtel particulier. Alain Guerrini en a fait une maison dédiée aux musiciens de jazz. A la fois école, l'une des premières de cette importance en France, et lieu de rencontres, le CIM reçoit actuellement jusqu'à cinq cents inscriptions annuelles. Il aura compté parmi ses enseignants et ses élèves nombre de musiciens réputés.

Au CIM, où il favorisait le jeu d'ensemble, il avait vu passer toutes les pratiques : le jazz-rock, le retour du bop dans les années 80, un développement du chant... Il aimait suivre le parcours des élèves qu'il prenait soin continuellement de protéger contre les déceptions d'un métier qu'il savait difficile.

Dans le même temps, Alain Guerrini crée la compagnie discographique indépendante Open (Ouvert), avec son emblème représentant deux mains ouvertes, face à face, pour témoigner d'un état d'esprit sans œillères. Le groupe de fusion Sixun, issu du CIM, y enregistrera son premier disque, ainsi que la chanteuse Angélique Kidjo.

Journaliste, Alain Guerrini participe à la courte aventure du *Jazzophone*, une revue qui connaîtra quelques dizaines de parutions irrégulières. Il avait été aussi l'un des organisateurs du Concours de jazz et du Festival de la Défense, il y a dix-sept ans. Il y défendait sans répit les jeunes solistes chez qui il avait entendu une personnalité, une envie musicale. Saxophoniste, il rejoignait régulièrement l'imposante aventure du Multicolor Feeling de l'organiste Eddy Louiss. Alain Guerrini était aussi, depuis quelques années, le directeur artistique du Festival de jazz d'Aiguillon (Ariège) mené par Jean-Claude Serra. Dans les clubs parisiens où il se rendait souvent, sa silhouette, ses manières de seigneur élégant lorsqu'il remettait en forme son chapeau, sortaient tout droit des films de Jean-Pierre Melville.

Dans quelques clubs comme au CIM, il avait organisé près de mille deux cents concerts, dont il parlait ensuite durant de longues heures avec un enthousiasme communicatif et rare.

Sylvain Siclier

Burl Ives

Un spécialiste de la « country music »

L'ACTEUR ET CHANTEUR « folk » Burl Ives est mort vendredi 14 avril, à Anacortes. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Pour le public américain, Burl Ives était autant un chanteur de « country music » qu'un acteur, connu surtout pour ses nombreuses apparitions à la télévision. Il avait promené son imposante stature et sa barbe dans une trentaine de films et avait remporté l'Oscar du meilleur second rôle pour sa composition dans le film de William Wyler *Les Grands Espaces* (1958).

Né le 14 juin 1909 à Hunt (Illinois), de son vrai nom Burle Icle Ivanhoe, il est joueur professionnel de football américain, avant de devenir un spécialiste de la « country music », chanteur et guitariste dont les ballades sont célèbres dans tout le pays, mais aussi parfait connaisseur du genre et de son histoire. Ses talents vocaux et musicaux lui valent de débuter au cinéma en 1946, dans *Smoky*, de Louis King.

Dans les années 50, il s'impose comme un acteur à part entière, notamment dans *A l'est d'Eden*, d'Elia Kazan (1955), *La Forêt interdite*, de Nicholas Ray (1958) et *La Chatte sur un toit brûlant*, de Richard Brooks (1958), dans lequel il incarne Big Daddy Pollitt, le père de Paul Newman, qui se meurt d'un cancer. A partir du début des années 60, il se consacre surtout à la télévision. Il tourne son dernier film de cinéma en 1988 (*Two Moon Junction*, de Zalman King).

P. M.

■ **HANS HAUG**, ancien président de la Croix-Rouge suisse, est mort, mercredi 12 avril, à Saint-Gall, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il fut président de la Croix-Rouge suisse de février 1968 à 1982, tout en assurant la vice-présidence de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il fut également membre du Comité international de la Croix-Rouge de 1983 à 1991. Son engagement au sein du Comité suisse contre la torture, qu'il présida de 1985 à 1990, lui valut de recevoir en 1990 le premier prix Brandenberger.

■ **HENRI GRENET**, ancien député des Pyrénées-Atlantiques, ancien maire (UDF-radical) de Bayonne, est mort le vendredi 14 avril. Né le 7 février 1908 à Bègles (Gironde), docteur en médecine et chirurgien depuis 1935, Henri Grenet a été maire de Bayonne sans interruption de mars 1959 jusqu'au 27 janvier 1995, date à laquelle il a donné sa démission pour raisons de santé, laissant la place à son fils, Jean Grenet, député (apparenté RPR) des Pyrénées-Atlantiques depuis 1993, en tant que suppléant d'Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Conseiller général depuis 1961, Henri Grenet avait été président de l'assemblée départementale des Pyrénées-Atlantiques entre 1985 et 1992 et député entre 1962 et 1967 ; il s'était alors inscrit au Rassemblement démocratique, groupe présidé par Maurice Faure et dont étaient adhérents, notamment, François Mitterrand et Robert Hersant.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 13 avril sont publiés :

● **Pompiers** : un décret modifiant certaines dispositions relatives aux sapeurs-pompiers.

● **Droit d'auteur** : un décret relatif à la partie réglementaire du code de la propriété intellectuelle.

AU CARNET DU MONDE

Anniversaires de naissance

– Montbrun-les-Bains, Avignon, Béziers, Nancy, Aubagne, L'Isle-sur-la-Sorgue, Montréal.

Le 16 avril 1995

Raymond CABANE.

Très bon anniversaire, Papa.

Michèle, Carine, Remi, Gérard.

La Loulou, la Doudou, la Chouchou, la Minou

a nous.

Joyeux anniversaire !

Simon, Paul, Alain, Nicole.

Décès

– Nous avons la tristesse d'annoncer la mort de

Guillaume CASTRES SAINT MARTIN,

survenue le lundi 3 avril 1995, à l'âge de trente-cinq ans.

De la part de
Catherine Prada, Marie-Laure Sogno, Laurent Huillo, Pascal Le Brun-Cordier, Jean-François Zygel.

6, avenue de la Sœur-Rosalie,
75013 Paris.

– Les membres du Centre de calcul vectoriel pour la recherche,
du Centre européen de recherche et de formation avancée en calcul scientifique,
du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme,
de l'Ecole nationale des arts et métiers (Paris),
de l'Institut national de recherche en automatique et informatique de Rocquencourt,
de l'Institut de mécanique des fluides de Marseille,
de l'Institut de mécanique des fluides de Toulouse,
de l'Institut de mécanique de Grenoble,
du Laboratoire d'aérologie de l'université Paul-Sabatier,
du Laboratoire d'analyse numérique de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
du Laboratoire atomes et molécules en astrophysique de l'Observatoire de Paris-Meudon,
du Laboratoire de chimie quantique de l'université Louis-Pasteur,
du Laboratoire de mathématiques appliquées de l'Ecole polytechnique,
du Laboratoire de mécanique des fluides de l'Ecole centrale de Nantes,
du Laboratoire de météorologie dynamique,
du Laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement,
de l'Observatoire de Nice,
du Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie,
du Laboratoire de physique des solides de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
du Laboratoire de thermocinétique de l'Institut des sciences de l'ingénieur en thermique énergétique et matériaux,
et de Météo-France,
souhaitent saluer une dernière fois la compétence et la générosité de

Anne DELOINGCE-MASSOIT,

disparue le 7 avril 1995, dont l'aide leur a été si précieuse pour leurs travaux, et adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

– Andrée Loubignac, Jean Hesnard, vice-présidents,
Les membres des conseils d'administration de la Société française de morphopsychologie et de l'Association des morphopsychologues-conseils,
ont la grande tristesse de faire part de la disparition de leur président,

le docteur Louis CORMAN,
ancien chef du service psychiatrique de l'hôpital Saint-Jacques de Nantes, créateur de la morphopsychologie,

à Nantes, le 13 avril 1995.

– Moshe-Maurice Garbarz,
un survivant,
a la tristesse de faire part du décès de son frère,

Anzel-Albert GARBARZ,

survenu le 28 mars 1995, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

– Laurette Hanon,
sa sœur,
Les familles Darmon, Hanon, Hayat,
Ainsi que ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès, le 13 avril 1995, de

Fernande HANON.

La levée de corps aura lieu le mardi 18 avril, à 10 h 15, au funérarium de l'hôpital Boucicaut, 91, rue des Cévennes à Paris-15e, et les obsèques, à 10 h 45, au cimetière parisien de Bagneux, 43, avenue Marx-Dormoy, à Bagneux (Hauts-de-Seine).

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Jean et Pierre Whal,
ses neveux,
Leurs épouses,
Leurs enfants
Et petits-enfants,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Thérèse IMBERT,
née Bloch,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Arts et Lettres,

survenu le 9 avril 1995, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

29, hameau de Boulainvilliers,
75016 Paris.
19, villa Aublet,
75017 Paris.

– Colette Lecompte,
Yvonne Marcillac,
ses enfants,
Michel, Jacqueline, Jean,
et leurs familles,
Corinne, Didier Brachin,
et leur famille,
Les familles Pichon-Varin et Garot,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean LECOMPTE,
ingénieur civil des Mines,

survenu le 13 avril 1995, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu le 19 avril, à 15 h 30, à Ferrières-Saint-Hilaire (Eure).

54, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le mercredi 12 avril 1995,

Madeleine MACREZ,
née Martin,

a retrouvé par la mort

Claude MACREZ,

décédé le mercredi 4 mai 1994.

11, avenue de Villiers,
75017 Paris.

– M. Christian-Bernard Neumann,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Annie NEUMANN,
née Rageau,
chef de section des impôts en retraite.

Selon sa volonté, l'incinération a eu lieu le 11 avril 1995, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire part.

3, allée des Iles-d'Or,
33600 Pessac.

– La direction des Musées de France,
Le service de restauration des Musées de France,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques ROULLET,
ancien restaurateur et chef d'atelier du service de restauration des peintures des musées nationaux,
officier de la Légion d'honneur,
sociétaire de la Société nationale des beaux-arts,
médaille d'or à l'Exposition internationale de 1937,
professeur à l'Ecole du Louvre,
expert près des tribunaux,

survenu le 13 avril 1995, dans sa quatre-vingt-douzième année, et s'associent à la douleur de sa famille.

Anniversaires

– Le 16 avril 1990 est mort

Brian de MARTINOIR.

Sa femme,

Francine,

demande à tous ceux qui l'ont connu et aimé, d'avoir une pensée pour lui.

« ... At consueta domi catulorum blanda propago. »

49, rue Lamarck,
75018 Paris.
Castrum Peregrini,
Montmartin-le-Haut,
10140 Vendeuvre-sur-Barse.

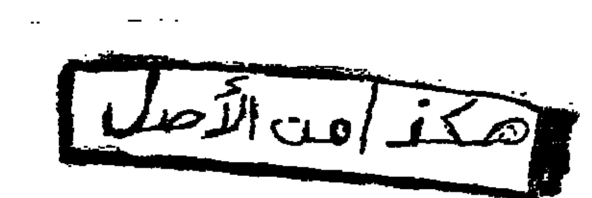
Pierre-Frank NAUDET,

dans mon cœur.

« On pourrait jeter aux vents les cendres des morts, céder au vœu de nature, achever la ruine de ce qui fut. Voici avec la Tombe et dans cet éclatement de la mort qu'un même geste dit l'absence et y maintient la vie. Il dit que la présence est indestructible, éternelle... Voici la grande pierre servante, sans laquelle tout eût péri dans la misère et dans l'horreur. Voici la vie qui ne s'effraie pas de la mort et qui se ressaisit dans la mort même. »

Yves Bonnefoy.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96



emise en cause

هكذا من الأصل

HORIZONS

DÉBATS

Un dialogue entre Jean Foyer et Alain Duhamel

La Constitution de la Ve République, l'équilibre des pouvoirs et le défi européen

JEAN FOYER, juriste, gaulliste historique, qui fut garde des sceaux et président de la commission des lois de l'Assemblée nationale s'interroge, dans le contexte de l'élection présidentielle, sur l'évolution souhaitable de nos institutions avec Alain Duhamel, journaliste politique et enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris. Jean Foyer vient de publier *La Ve République* (Flammarion, collection « Dominos ») et Alain Duhamel, *La Politique imaginaire* (Flammarion)

– Trente-sept ans après la fondation de la Ve République, la France va élire son cinquième président. On vient de vivre la deuxième cohabitation, sensiblement différente de la première. Quel bilan faites-vous de la pratiques des institutions ?

> Jean Foyer : « L'élection présidentielle est la forme moderne du sacre de Reims avec cette particularité que l'huile de l'onction finit par s'évaporer au bout de sept ans. »

> Alain Duhamel : « Le système politique est plus fort que l'esprit et la lettre de la Constitution, qui donneraient au Parlement une influence beaucoup plus grande. »

Jean Foyer : La Constitution de 1958 était une Constitution parlementaire. La loi de révision de 1958 investissait le gouvernement de la mission de préparer un projet de Constitution sur la base de cinq principes dont l'un stipulait que *« le gouvernement doit être responsable devant le Parlement »*. On était donc dans un système parlementaire tout à fait classique, les actes du président de la République, à l'exception d'un tout petit nombre d'entre eux, devant être contresignés par le premier ministre et le ministre responsable. Indépendamment des pouvoirs exceptionnels conférés par l'article 16 – qui n'ont été utilisés qu'une seule fois –, les pouvoirs du président de la République se ramenaient essentiellement à trois : celui de soumettre au référendum des projets de loi dans le cadre – très étroit – de l'article 11, celui de déférer une loi votée par le Parlement devant le Conseil constitutionnel, et enfin le pouvoir de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Il y a eu une dérive présidentielle qui a été presque immédiate, que certains ont voulu attribuer au discours de Bayeux. L'évolution a été assez rapide parce que, peu de temps après son installation à l'Elysée, le général de Gaulle a demandé à ses collaborateurs de justifier le fait qu'ils signent des décrets non délibérés en conseil des ministres, en matière de défense et autres. Je crois que c'est surtout l'affaire algérienne qui a été déterminante. Au fond, les Français avaient fait confiance au général pour qu'il réglât l'affaire algérienne. Outre les question de défense et de politique étrangère, il s'est réservé la faculté d'exercer une sorte de « droit d'évocation » c'est-à-dire de se saisir d'une question lorsqu'elle lui semblait mériter de venir à son niveau. Ainsi, il est devenu peu à peu l'organe, le détenteur suprême du pouvoir gouvernemental. Il a, dans une large mesure, conforté l'exercice du pouvoir qu'il avait pratiqué en faisant décider que le président de la République serait désormais élu au suffrage universel direct.

Alain Duhamel : Je suis tout à fait d'accord avec Jean Foyer lorsqu'il dit qu'au départ, dans l'esprit et dans la forme, la Ve République était un régime parlementaire. Mais c'est un régime qui est devenu sur le champ pseudo-parlementaire. La question est de savoir aujourd'hui si le fonctionnement du régime tel qu'il est est satisfaisant ou pas. Après tout, dérive ou pas dérive, on pourrait très bien dire, s'il est satisfaisant : « Laissons les choses en l'état. » Ma thèse est que l'équilibre des pouvoirs, tel qu'il existe, et tel qu'il a existé sous François Mitterrand comme sous ses prédécesseurs, n'est pas satisfaisant. Le Parlement, et en particulier l'Assemblée nationale, joue à peu près, en pratique, le même rôle que jouait le corps législatif sous l'Empire libéral, entre 1860 et 1870 : il possède un certain nombre de droits formels, mais le système politique est tel qu'il ne se transforme pas en contrôle réel. Depuis la célèbre conférence de presse du 31 janvier 1964, où le général de Gaulle a dit le plus clairement du monde qu'il ne saurait y avoir de dyarchie au sommet de l'Etat et que tout le pouvoir, y compris judiciaire, remontait au président de la République, nous avons un régime totalement atypique, et à mes yeux totalement insatisfaisant. Il a admirablement fonctionné avec des hommes d'exception, mais on ne peut en aucun cas en faire un modèle permanent susceptible d'être mis en œuvre de manière satisfaisante par n'importe quel président élu.

N'y a-t-il pas une certaine démission du Parlement ?

Jean Foyer : Quand le Parlement est en harmonie avec le président de la République, on se trouve dans une situation comparable au régime britannique, qui ne passe pas pour mettre sous le boisseau le pouvoir législatif. En fait, le premier ministre anglais a des pouvoirs qui sont au moins aussi importants que ceux du président de la République française, et les députés à la Chambre des communes sont encore plus disciplinés que les députés français. Il y a cependant une faute du Parlement, qui se désintéresse de plus en plus de sa fonction. Il a, malgré tout, des moyens de contrôle importants. Les rapporteurs spéciaux des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui ont le pouvoir d'aller faire des vérifications sur place et sur pièces, auraient la possibilité d'exercer un contrôle très minutieux dont la vérité commande de dire qu'ils ne l'exercent pas. Il ont, certes, une excuse : on est aujourd'hui accablé de directives de l'Union européenne qui ne laissent pratiquement aucune marge de pouvoir. Le drame de la France contemporaine, c'est le cumul des mandats. Les députés et sénateurs français, qui sont souvent présidents de conseil régional, de conseil général, maire d'une grande ville, etc., aiment beaucoup mieux aller se promener et faire les petits féodaux dans leurs circonscriptions respectives que de faire le travail législatif qui est un peu ingrat.

Alain Duhamel : Le problème, dans ce domaine, c'est que le système politique est plus fort que la lettre et l'esprit de la Constitution, qui donneraient au Parlement une influence beaucoup plus grande que celle qu'il exerce. Le problème, c'est que le système politique est plus fort que la lettre et l'esprit de la Constitution. Les parlementaires et les acteurs majeurs de la vie politique se comportent en fonction de l'hégémonie présidentielle et non pas en fonction de leurs propres droits constitutionnels. Dans ces conditions plusieurs attitudes sont possibles. On peut capituler et se dire : « Après tout, la France est le pays de l' exécutif », et continuer à cultiver cette culture qui laisse au président un pouvoir dont il ne dispose pas formellement. C'est une position que je récuse. Ou bien on peut dire, et c'est largement la thèse de Jacques Chirac : « il est possible, si on y met de la bonne volonté, de déprésidentialiser le régime ». Il pourrait y avoir un cabinet plus restreint, un gouvernement qui gouverne plus, des cabinets ministériels moins nombreux, une restauration de l'autorité du premier ministre, la mise sur pied d'un système de respect mutuel des contrôles, bref on pourrait mettre en œuvre une pratique d'esprit plus conciliante pour limiter l'hypertrophie présidentielle. Je n'y crois pas un instant. Le préalable au rééquilibrage des pouvoirs, c'est l'instauration du quinquennat. Il faut contrôler et répartir les pouvoirs, mais ne pas démanteler la suprématie présidentielle. Le fait d'avoir un exécutif fort est un privilège, notamment en raison de l'évolution européenne. Un pays, s'il veut pouvoir partager sa souveraineté, doit pouvoir exprimer sa personnalité, la présidence de la République. Mais cette chance va aujourd'hui beaucoup trop loin et implique une sorte de conformisme, d'alignement politique général.

Jean Foyer : Je ne suis pas favorable au quinquennat, car on passerait alors sa vie en campagne électorale. Est-ce que que cela changerait véritablement grand-chose ? Je n'en sais rien. Je pense que le système actuel marche mal quand il n'y a pas harmonie entre le président de la République et le premier ministre, parce que le président veut conserver trop de pouvoir dans ce cas-là.

Faut-il alors remettre en question l'élection du président de la République au suffrage universel ?

Alain Duhamel : Je crois que l'élection du président au suffrage universel a été voulue par le général de Gaulle pour conférer constitutionnellement à ses successeurs la dimension et l'envergure qu'ils n'auraient pas forcément individuellement. Il a trop bien réussi. Il a donné plus qu'une légitimité à ses successeurs, il leur a conféré une sorte de sacralisation. Les Français s'admirent en train de voter quand ils élisent le président et ont conscience du pouvoir qu'ils détiennent dans cette période-là. On a un monarque réduit aux acquêts, mais un monarque quand même. Mais on ne reviendra jamais sur l'élection du président de la République au suffrage universel. Constatons que les Français n'ont pas toujours élu le président rêvé, mais ils n'ont, pour l'instant, jamais élu de président médiocre. Au fond, quand on compare les présidents français de la Ve République aux premiers ministres des grandes démocraties ou aux présidents américains, on se dit que notre système de sélection n'est pas absurde.

Jean Foyer : La France est un pays curieux. Il a été l'un de ceux qui ont guillotiné leur souverain une fois, mais il ont la nostalgie de la monarchie absolue... L'élection du président au suffrage universel est une réalité devant laquelle il faut s'incliner. Aux yeux des Français, cette élection est la forme moderne du sacre de Reims avec cette particularité que l'huile de l'onction finit par s'évaporer au bout de sept ans...

Le déséquilibre des pouvoirs n'affecte pas seulement le sommet de l'Etat, mais aussi les pouvoirs locaux nés de la décentralisation.

Jean Foyer : Je pense que l'on aurait pu faire la décentralisation de manière différente. Au lieu de donner tous les pouvoirs au même personnage, qui est à la fois le président de l'Assemblée délibérante et l'exécutif du département ou de la région, il aurait été plus raisonnable de séparer les deux tâches, comme dans le modèle allemand. Cela éviterait de voir dans les assemblées locales cohabiter deux catégories d'élus : un petit groupe autour du président, des vice-présidents et de la commission permanente, qui font tout, et les autres qui sont considérés comme de la roupie de sansonnet !

Alain Duhamel : Là comme au niveau national, il importe d'organiser des contrepoids, comme celui des chambres régionales des comptes qui sont en train de se développer. On sait bien aussi que la presse régionale ne peut pas toujours jouer son rôle vis-à-vis des pouvoirs locaux. La situation locale est donc pire que la situation nationale. Ceux qui veulent organiser des contrôles, des contrepoids, des limitations ne sont pas forcément des utopistes imprégnés de tradition protestante anglo-saxonne. Ce sont peut-être eux les réalistes.

Est-il nécessaire de faire évoluer nos institutions en fonction de la construction de l'Union européenne ?

Jean Foyer : Je serais plutôt d'avis d'apporter des modifications aux institutions européennes. On assiste actuellement à une déviation de ces institutions qui est due au fait que les autorités politiques, du conseil européen au conseil des ministres, jouent mal leur rôle et laissent à la Commission un poids tout à fait excessif. Au fond, le conseil a bien fonctionné les dix premières années de la Communauté, parce que c'étaient les mêmes ministres qui siégeaient, ceux des affaires étrangères. Après, on a fait toute une série de conseils spécialisés, et finalement il n'y a aucun organisme qui soit capable de formuler une politique dans ce système. Moyennant quoi c'est la Commission qui fait à peu près ce qu'elle veut, saisie d'une véritable frénésie législative et réglementaire qui prive les autorités nationales de tout véritable pouvoir.

Alain Duhamel : Cette situation est liée d'abord au fait que, trop souvent, en conseil européen, dans la préparation des décisions, la compétence des hauts fonctionnaires est souvent beaucoup plus grande que celle des ministres. En deuxième lieu il y a eu une période de prolifération excessive de directives juridiques européennes liées à la mise en œuvre du marché unique. Il faut que le principe de subsidiarité, qui implique que les problèmes soient traités au niveau le plus adéquat, soit mieux respecté. De ce point de vue, on peut dire que la configuration européenne, telle qu'elle se présente actuellement, avec l'entrée de pays très attachés à ce principe de subsidiarité, va dans le bon sens.

Propos recueillis par Thierry Bréhier et Luc Rosenzweig



Abraham Lincoln assassiné

Il y a cent trente ans, le 15 avril 1865, Abraham Lincoln mourait assassiné. Il fut l'un des plus grands présidents des Etats-Unis. Il mit un terme à la guerre de Sécession et fit une nation d'une union incertaine


DITE/IPS

Booth fait feu sur le président Lincoln (gravure d'époque)

CHARGÉ ce soir-là de la protection du président des Etats-Unis, John F. Parker passait pour un policier négligent et ivrogne. Nous sommes le 14 avril 1865. Acompagné de son épouse, Abraham Lincoln vient d'arriver au Théâtre Ford de Washington. La porte de la loge est poussée mais non verrouillée. Dans le couloir où il est seul en faction, Parker s'ennuie. Aussi décide-t-il d'aller boire un verre dehors. La voie est libre. L'assassin se glisse dans la loge, braque un Derringer, un fort calibre, sur la nuque du président et tire. Il s'appelle John Wilkes Booth. Profession : acteur. Fanatique, farouche partisan des Sudistes qui ont fait sécession de l'Union américaine cinq ans plus tôt, il a agi de son propre chef. Lincoln mourra le lendemain après une nuit d'agonie. Il a cinquante-six ans.

Au panthéon de l'histoire américaine, le seizième président des Etats-Unis occupe une place de choix. Son mandat fut bref : du 4 mars 1861 à ce petit matin funeste du 15 avril 1865 où il expire. Mais aucune autre présidence américaine ne fut plus dramatique. L'élection de Lincoln marque le début de la guerre de Sécession. Elle fit 620 000 victimes, plus que toutes les autres guerres réunies auxquelles les Américains ont été mêlés depuis. Revanche posthume, l'assassinat de Lincoln coïncide cinq ans plus tard avec la victoire du Nord sur le Sud, à laquelle il aura œuvré jusqu'à l'épuisement.

Lincoln n'est pas seulement l'homme qui, d'une union précaire, a fait des Etats-Unis une nation. L'Amérique lui doit aussi l'abolition de l'esclavage, à laquelle il se résolut après maintes tergiversations politiques, même s'il était lui-même un antiesclavagiste convaincu. On peut dater de cette époque la nouvelle naissance des Etats-Unis. Industrielle et conquérante, soudée par une vision optimiste de l'avenir, l'Amérique d'après la guerre de Sécession est désormais elle-même. Lincoln est le symbole tragique de cette renaissance, engendrée dans les larmes et le sang. S'il n'a pas instauré la démocratie en Amérique, il l'a préservée et fortifiée. Il sut la théoriser mieux que quiconque en son temps. Bref, ce fils de pionnier inculte fut un grand homme.

Il était né dans une cabane de rondins, le 12 février 1809, non loin de Hodgenville, dans le Kentucky. La famille est pauvre, dure à la tâche. Les deuils la frappent périodiquement. Les conditions de vie sont épouvantables à cette époque dans ce qui va devenir le Middle West. Mi-charpentier, mi-paysan, le père de Lincoln, dont la famille a émigré d'Angleterre au XVIIe siècle, quitte le Kentucky pour l'Indiana puis l'Indiana pour l'Illinois, toujours à la recherche de terres bon marché et fertiles, que le jeune Abraham aide son père à défricher. La scolarité du futur président des Etats-Unis en est réduite à presque rien.

EN 1837, autodidacte boulimique, Lincoln vient d'être admis au barreau de l'Illinois. Il a exercé entre-temps de multiples métiers : garçon meunier, receveur des postes... Il s'est ruiné comme commerçant et a tâté de la politique locale avec des fortunes diverses. Il est grand, dégingandé, laid et sujet à de fréquents accès de mélancolie. Ses ennemis politiques voient en lui un rustre et moquent son accent de cul-terreux. Il est surtout fort ambitieux et profondément honnête. C'est un travailleur infatigable et un excellent orateur, d'une rhétorique rigoureuse et dépouillée qui fait merveille au palais de justice de Springfield, la nouvelle capitale de l'Etat, où il s'est établi.

Lincoln doit à un échec doublé d'une injustice sa carrière politique nationale. En 1858, le sénateur de l'Illinois, Stephen A. Douglas, un démocrate, décide de se représenter. Les républicains de l'Etat lui cherchent un adversaire. Ce sera Lincoln, auquel des joutes oratoires restées fameuses vont l'opposer durant une campagne mémorable. Douglas sera réélu, à la faveur d'un découpage électoral qui lui est favorable, mais c'est sur son adversaire que se sont portés la majorité des votes. Qu'importe! La réputation de Lincoln est maintenant établie, au-delà même de l'Illinois.

Moins en vue que ses principaux concurrents républicains, Lincoln doit à ce handicap et à ses qualités de politicien désormais aguerri l'investiture de son parti pour l'élection présidentielle de novembre 1860. Son succès serait un *casus belli* aux yeux du Sud. Il a trop plaidé pour l'arrimage des Etats esclavagistes à l'Union. Et il s'est trop opposé à l'extension de l'esclavage aux nouvelles terres de l'Ouest. La passion politique est alors à son comble. C'est l'époque où les élus arrivent au Congrès armés jusqu'aux dents. Où l'invective, la violence et la haine tiennent souvent lieu d'arguments. La vie de Lincoln est menacée comme elle le sera chaque jour ou presque durant son bref mandat. Un slogan fait florès qui prétend résumer le programme du candidat : *« Républicain noir, amour libre, nègre libre. »*

L'élection de ce héros rustique, d'*« Abe, le fendeur de piquets »*, un exercice auquel il excelle depuis l'adolescence, provoque la déflagration attendue – à laquelle lui-même ne croyait pas. Le 20 décembre 1860, la Caroline-du-Sud fait sécession, bientôt suivie de douze autres Etats. La guerre civile a commmencé. Le calvaire de Lincoln aussi.

Deux Amériques se font face en ce milieu de siècle : le Nord industriel et fédéraliste ; le Sud agraire et partisan d'une large autonomie des Etats. Depuis quelques années déjà, l'équilibre est rompu entre ce qui va devenir l'Union, au nord, et ce qu'on appellera la Confédération, au sud. Déséquilibre démographique: la croissance de la population est de 20% supérieure au nord, où les nouveaux immigrants préfèrent s'installer. Déséquilibre économique : les 42% d'Américains qui vivent au Sud détiennent 18% seulement des capacités de production des Etats-Unis d'alors.

L'avenir de l'esclavage divise profondément ces deux Amériques. Le Nord est largement abolitionniste. Par idéalisme. Par pragmatisme, surtout. Le travail libre n'a-t-il pas démontré sa supériorité sur la servitude, le mode de production qui prévaut au Sud ? Comme l'a observé Tocqueville vingt-cinq ans plus tôt, *« ce n'est pas dans l'intérêt des nègres mais dans celui des Blancs qu'on réduit l'esclavage aux Etats-Unis »*. Aristocratique et cotonnier, le Sud ne veut pas entendre parler de l'émancipation des Noirs. Malgré tout, les abolitionnistes ont marqué des points ces dernières années. Un petit livre y a puissamment contribué, *La Case de l'oncle Tom*, d'Harriet Beecher-Stowe, à laquelle Lincoln, faisant sa connaissance, dira en 1862 : *« Ainsi, voici le petit bout de femme qui a écrit le livre auquel nous devons cette grande guerre. »*

Les historiens discutent aujourd'hui encore des causes réelles de la guerre en question. L'esclavage fut-il son principal ressort ? Faut-il au contraire privilégier la thèse des « deux Amériques », aux évolutions irréductibles ? L'unité des Etats-Unis fut d'abord l'obsession de Lincoln : *« Mon objectif suprême dans cette lutte est bel et bien de sauver l'Union et ce n'est ni de préserver, ni de détruire l'esclavage. Si je pouvais sauver l'Union sans affranchir aucun esclave, je le ferais ; si je pouvais la sauver en affranchissant tous les esclaves, je le ferais ; et si c'était en affranchissant les uns et en laissant les autres dans leur état, cela aussi je le ferais. »*

Malgré cette profession de foi, d'un style minimaliste qui est sa marque, Lincoln évolua. On doit à « Honest Abe », à Abraham le scrupuleux, l'émancipation des Noirs du Sud, décrétée par lui le 1er janvier 1863 alors que la guerre fait encore rage. Fut-il pour autant le « grand émancipateur » que la renommée prétend ? L'abolition de l'esclavage ne fut définitivement acquise, sur le papier, que huit mois après son assassinat, lorsque fut ratifié le treizième amendement de la Constitution des Etats-Unis.

Les tourments qui furent ceux d'*« Abraham Ier, l'Africain »*, comme on disait au Sud, sont inimaginables. La guerre de Sécession fut son chemin de croix, le coup de feu de Booth, son assassin, son Golgotha. A plusieurs reprises, jusqu'aux jours ultimes du conflit, Washington fut menacée par les raids de Gris (les confédérés) particulièrement audacieux. Malgré la supériorité théorique du Nord sur le Sud, en hommes et en matériel, la victoire ne se dessina que tardivement. Certains, comme l'historien James M. McPherson, sont d'avis aujourd'hui que le sort de la guerre tint surtout du hasard.

LINCOLN suivait les opérations, torturé et anxieux. Deux photos de lui, prises en mars 1861, peu après son arrivée à Washington, et en avril 1865, quelques jours avant son assassinat, montrent un homme prématurément vieilli. Le 19 novembre 1863, il est à Gettysburg (Pennsylvanie), où, au mois de juillet précédent, une bataille décisive a fait 51 000 morts, dont 28 000 Sudistes. Il y prononce le discours le plus fameux et le plus bref (deux minutes, 272 mots) de l'histoire des Etats-Unis. Par anticipation son testament politique : *« C'est (...) à nous de nous consacrer (...) à la grande tâche qui nous reste (...). Pour que cette nation, sous les yeux de Dieu, vive une nouvelle naissance de la liberté – et pour que le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple, ne disparaisse pas de la terre. »*

Son assassinat laisse intacte la légende. Lincoln fut facilement réélu en 1864. Aurait-il su mener à bien la reconstruction du pays? Plus déterminé que lui à faire payer sa dissidence au Sud, le Congrès s'apprêtait à mener la vie dure à un président épuisé par les épreuves. La reddition des confédérés acquise, il n'aurait eu qu'un souhait : retrouver son cabinet d'avocat à Springfield. C'est là qu'il fut inhumé il y a cent trente ans par des milliers de Noirs et de Blancs en pleurs, tandis que retentissait encore, au quatre vents de l'Amérique, l'écho sinistre du Derringer de Booth.

Bertrand Le Gendre

★ *Lincoln*, de Stephen B. Oates. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Philippe Delamare. Fayard, 1984.
★ *La Guerre de Sécession*, de James M. McPherson. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Béatrice Vierne. Robert Laffont, collec. « Bouquins », 1991.
★ *Lincoln at Gettysburg. The Words that Remade America*, de Garry Wills. Simon & Schuster,

« Sic semper tyrannis! »

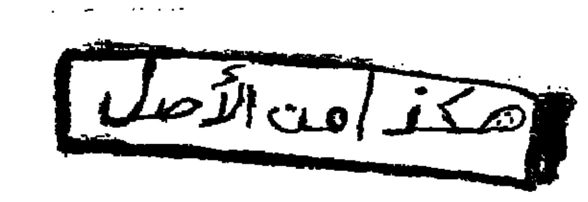
« *Sic semper tyrannis !* » (« Qu'il en soit toujours ainsi des tyrans ! »). C'est par ce cri que John Wilkes Booth, l'assassin de Lincoln, mit fin aux jours du seizième président des Etats-Unis. A moins qu'il n'ait hurlé : *« Le Sud sera libre ! »* Les versions divergent. Acteur connu, Booth n'avait eu aucun mal à s'approcher de la loge où Lincoln assistait à la représentation de *Notre cousin américain*, une comédie britannique excentrique. Parce qu'il connaissait les lieux, Booth parvint sans trop de difficultés à s'échapper, par les coulisses du théâtre. Mais il fut immédiatement identifié. Rattrapé dans sa fuite quelques jours plus tard en Virginie, il périt dans une grange en flammes.

Booth avait assisté peu auparavant en spectateur à un discours que Lincoln prononçait du haut d'un balcon de la Maison Blanche. Une nouvelle fois, le président avait évoqué son projet d'accorder le droit de vote aux Noirs sachant lire et écrire. A un ami qui l'accompagnait, Booth avait lancé, hargneux : *« Ça veut dire la citoyenneté pour les Nègres. Eh bien, à présent, nom de Dieu, je vais lui faire son affaire. C'est bien le dernier discours qu'il prononcera. »*

«I have a dream»

La ferveur qui entoure Lincoln n'a jamais faibli aux Etats-Unis, au Nord au moins. Chaque année des millions de personnes visitent le mémorial de marbre blanc qui lui est dédié à Washington. Situé près du Potomac, le monument est orné d'une immense statue de Lincoln représenté assis. On y lit cette inscription : *« Dans ce temple comme dans les cœurs de ceux qui ont sauvé l'Union, la mémoire de Lincoln est à jamais consacrée. »*

« *Now, he belongs to the ages* » (« Maintenant, il appartient à la postérité »), avait dit l'un de ses ministres en le voyant expirer. La postérité ne lui a pas mesuré sa place dans l'Histoire. Mais son héritage est diversement jugé par la communauté noire des Etats-Unis (13 % de la population), comme le montre la célèbre adresse *« I have a dream »* que Martin Luther King prononça en août 1963 au pied du mémorial consacré à Lincoln : *«Il y a un siècle de cela, un grand Américain qui nous couvre aujourd'hui de son ombre symbolique signait notre acte d'émancipation* (...). *Mais cent ans ont passé et le Noir n'est pas encore libre. Cent ans ont passé et le Noir est toujours tristement entravé par les liens de la ségrégation, les chaînes de la discrimination...»*



هكذا من الأصل

Le Monde

Mort pour Sarajevo

UN « casque bleu » français est mort vendredi en Bosnie, comme avant lui trente et un « soldats de la paix » français et des dizaines de leurs camarades des autres pays qui contribuent, depuis mars 1992, à cette opération de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. Ce ne fut, contrairement à beaucoup de ces autres morts, ni un accident ni l'œuvre d'une de ces balles perdues qui fauchèrent tant de fois, sans les avoir visés, des « soldats de la paix » jetés au milieu des combats sans qu'aient été réunies les conditions d'une véritable mission d'interposition. Ce fut un assassinat froidement *délibéré* et par conséquent un message.

Dans cette banlieue de Sarajevo où forces serbes et bosniaques sont imbriquées, l'origine de ce meurtre est certes difficile à établir. On ne peut cependant s'empêcher de songer à l'avertissement lancé récemment par le général Mladic, commandant des forces serbes de Bosnie, lorsque la Forpronu haussait le ton contre la reprise des tirs d'obus serbes sur la capitale. Comme chaque fois qu'augmente la tension militaire, les « casques bleus » sont désignés comme cible et deviennent otages.

Alors que la France entre dans la dernière ligne droite de sa campagne présidentielle, on pouvait redouter que la mort d'un de ses soldats ne relance, dans le pire des contextes, le débat sur l'opportunité de rester en Bosnie, voire sur l'utilité de *« mourir pour Sarajevo »*. Au vu des premières réactions, tel n'est apparemment pas le cas et il faut s'en féliciter : ni le drame de la Bosnie, ni la politique qu'y mène la France et la décision qu'elle a prise d'y maintenir malgré tout, et jusqu'à nouvel ordre, ses soldats, ne doivent être livrés à la démagogie et au schématisme des campagnes électorales.

Une question urgente n'en est pas moins posée. Avant même la fin officielle de la « trêve », le 31 avril, les fronts se rallument en Bosnie et des deux côtés la parole est aux militaires. La diplomatie internationale n'est pas parvenue à enrayer la logique de guerre ; toutes ses initiatives, qui émanaient de Paris, ont échoué. Le *« groupe de contact »* au sein duquel Russes, Américains et Européens étaient supposés mettre en œuvre une politique commune est dans un état de dislocation avancé. Les diverses « fuites » qui alimentent ces jours-ci la presse américaine laissent présager d'autre part un réveil, à Washington, du débat sur une levée de l'embargo sur les armes.

Un réexamen de la politique française devrait donc s'imposer d'urgence. Le Quai d'Orsay a donné le sentiment vendredi qu'il était amorcé, en imputant *« la responsabilité de la dégradation de la situation en Bosnie »* au président serbe Slobodan Milosevic sur qui, depuis des semaines, on misait pour imposer un règlement négocié. Mais la campagne électorale française accapare et le calendrier politique, de ce point de vue, est des plus malencontreux.

Démocratie économique

UNE partie, sans doute assez large, de la classe politique n'a toujours pas admis l'indépendance accordée à la Banque de France et sa conséquence, la nouvelle répartition des pouvoirs économiques. En déclarant que *« le gouverneur de la Banque de France n'est pas là pour indiquer au gouvernement quelle est la politique qu'il doit mener sur le plan économique, pas plus que pour dire aux partenaires sociaux ce qu'ils doivent faire »*, Jacques Chirac voulait remettre le gouverneur Jean-Claude Trichet à sa place en le renvoyant à ses seules responsabilités monétaires. Dans le même esprit, Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste a dénoncé vendredi 14 avril, *« le petit jeu »* de M. Trichet, qu'il accuse de faire *« en direct la politique de la France »*.

Le gouverneur avait écrit dans le rapport annuel de la banque centrale remis, mardi 11 avril, au chef de l'Etat que les hausses de salaires devaient rester *« mesurées »*. Par ce message émis en pleine campagne électorale, la Banque de France a eu l'air de prendre parti contre les candidats partisans d'un relèvement des salaires, et donc d'être en faveur d'Edouard Balladur, dont M. Trichet fut, de 1986 à 1988, le directeur de cabinet au ministère des finances. Consciente de cette intrusion politique, la banque a cherché à retarder la publication de son rapport. Mais, estimant que c'était impossible, elle a en conséquence adouci son texte.

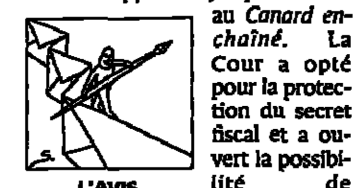
Peine perdue. M. Chirac et M. Emmanuelli reprochent à M. Trichet de parler de salaires et d'économie et donc de dépasser sa responsabilité de simple gardien du franc. Ils feignent pourtant d'oublier que la valeur du franc dépend des autres facteurs de la vie économique comme les salaires ou le budget. Le gouverneur est dans son rôle en dénonçant les hausses de salaires s'il les juge excessives ou les déficits budgétaires parce qu'ils peuvent affaiblir la monnaie. La loi l'y autorise, la défense du franc l'y oblige.

Plus largement, ce que regrettent M. Chirac ou M. Emmanuelli est la fin d'une époque qui avait vu la centralisation du pouvoir économique dans les mains du pouvoir politique élu et donc, à leurs yeux, seul légitime. Même si M. Chirac ne conteste pas les responsabilités de M. Trichet et ne semble pas remettre en cause l'indépendance de la Banque de France, il est clair qu'il reste réticent à admettre la nouvelle division des pouvoirs économiques désormais répartis en France, comme en Allemagne, en trois sphères : les salaires relèvent des partenaires sociaux, le budget dépend de l'Etat et la monnaie revient à la banque centrale. Pour bien défendre ses intérêts, c'est-à-dire bien faire son métier, chaque acteur est en droit de dire son mot sur la sphère des autres. Que le débat s'installe ainsi est normal et conforme à la démocratie économique. Ainsi le politique est-il, à son tour, remis à sa place : il n'occupe plus tout l'espace.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué
Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des *lecteurs du Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Le droit à l'information

LE MONDE du 5 mars a, dans un éditorial intitulé « La démocratie malade du secret », contesté la décision de la Cour de cassation dans l'affaire opposant Jacques Calvet au *Canard enchaîné*. La Cour a opté pour la protection du secret fiscal et a ouvert la possibilité de condamner pour recel les journalistes produisant des documents protégés par le secret professionnel. *Le Monde*, comme l'ensemble de la presse, a vu dans la mise en place de cette *mécanique juridique une atteinte* à ses droits, notamment celui d'informer.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

Un lecteur, Damien Roets, dont on lira la lettre ci-dessous, nous interpelle à ce sujet : le droit d'informer serait-il absolu, la démocratie serait-elle tout entière contenue dans la liberté de la presse ? Notre correspondant cite la convention européenne des droits de l'homme, qui admet des restrictions à la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées. Il a raison, et la législation française qui régit l'exercice de la liberté de la presse en interdit les éventuels excès. La question n'est pas de savoir si le droit d'informer est absolu – il ne l'est pas – mais de dire s'il doit être encadré par de nouvelles restrictions législatives ou jurisprudentielles ?

Sans aussitôt monter sur ses grands chevaux, on serait tenté de rappeler, pour mémoire, quelques évidences de base. La liberté d'expression, qui conditionne celle de la presse, n'est pas si ancienne. Elle a été conquise contre des règles qui tendaient d'abord à la refuser, ensuite à la contenir le plus possible. C'est une conquête qui n'est *jamais tout à fait achevée et qui* reste fragile même sous les régimes formellement démocratiques. Elle n'est certes pas la seule garantie de la démocratie, mais on voit bien qu'elle est toujours la première cible des adversaires de celle-ci. Cible, le mot n'est pas trop fort car, lorsque les journaux ne peuvent être atteints, ce sont les journalistes qui sont pris dans le collimateur, au sens propre.

Quant au droit d'informer, il n'a de sens que par rapport à celui de l'être, qui concourt à la formation des citoyens responsables : il est tout autant un devoir qu'un droit, une nécessité de plus en plus exigeante au fur et à mesure que s'accroît la complexité des sociétés modernes.

DÉVOILEMENT

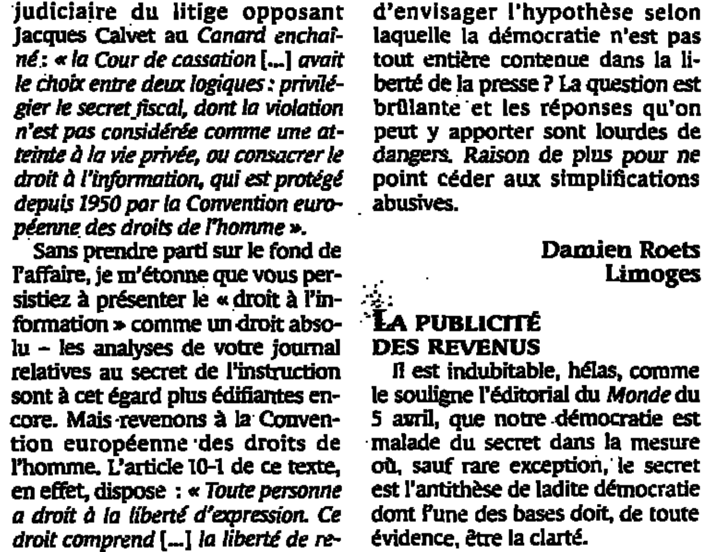
Apparemment, le débat actuel en France ne porte pas sur ces grands principes. Il concerne, pour en revenir à la convention européenne citée par notre correspondant, *« la protection de la réputation ou des droits d'autrui »*, la divulgation d'informations confidentielles et le bon fonctionnement du pouvoir judiciaire. On *peut estimer qu'il y aurait là*, compte tenu d'excès dans lesquels seraient tombés les médias, matière à limiter davantage une liberté devenue trop laxiste : c'est une tentation qui se fait de plus en plus jour. On pourrait, pourtant, tirer d'autres leçons, si l'on estime que le laxisme est ailleurs et la transparence plus que jamais nécessaire.

Le Monde a fait valoir que le secret fiscal, qui était initialement en cause, tombait en désuétude, comme l'a démontré la campagne présidentielle. Alors que l'évolution des comportements accepte plus de transparence dans la vie sociale et politique, et que la presse contribue à un salubre effort de dévoilement, la propension à cimenter davantage la confidentialité et le secret, dans ce domaine ou dans celui de la justice, n'est pas qu'anachronique. Elle vise à renforcer, au moment où elle faiblit, une rétention délibérée de l'information ; elle tend à laisser à ceux qui la détiennent fonctionnellement la maîtrise de sa gestion.

Le risque est de la remplacer, au mieux, par la communication, procédure unilatérale, alors que la *tâche d'informer suppose la vérification*, la contradiction, la comparaison des sources, y compris celles qui sont confidentielles. S'il suffit désormais d'étendre le pouvoir du secret et le contrôle de la médiatisation, le droit à l'information, loin d'être absolu, ne sera plus qu'une peau de chagrin avec, pour compensation déjà évidente, un peu plus de divertissement pour le peuple.

André Laurens

AU COURRIER DU « MONDE »



UN DROIT ABSOLU ?

Dans l'éditorial intitulé « La démocratie malade du secret » (*Le Monde* du 5 avril), on peut lire, à propos du dernier rebondissement judiciaire du litige opposant Jacques Calvet au *Canard enchaîné* : *« la Cour de cassation [...] avait le choix entre deux logiques : privilégier le secret fiscal, dont la violation n'est pas considérée comme une atteinte à la vie privée, ou consacrer le droit à l'information, qui est protégé depuis 1950 par la Convention européenne des droits de l'homme »*.

Sans prendre parti sur le fond de l'affaire, je m'étonne que vous persistiez à présenter le « droit à l'information » comme un droit absolu – les analyses de votre journal relatives au secret de l'instruction sont à cet égard plus édifiantes encore. Mais revenons à la Convention européenne des droits de l'homme. L'article 10-1 de ce texte, en effet, dispose : *« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend* [...] *la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir d'ingérence d'autorités publiques* [...]. » Mais l'article 10-2 précise : *« L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. »* C'est dire si, dans la Convention européenne des droits de l'homme, le droit à l'information n'est pas conçu comme un droit absolu. Ainsi, dans certaines circonstances, se fait jour un conflit de droits – ou si l'on préfère, un conflit de libertés. Pourquoi les hommes de presse postulent-ils systématiquement que le « droit à l'information » – la notion d'« information » gagnerait d'ailleurs à être précisée – l'emporte sur toute autre considération ? Serait-ce trop demander à un journal comme *Le Monde* d'envisager l'hypothèse selon laquelle la démocratie n'est pas tout entière contenue dans la liberté de la presse ? La question est brûlante et les réponses qu'on peut y apporter sont lourdes de dangers. *Raison de plus pour ne* point céder aux simplifications abusives.

Damien Roets
Limoges

LA PUBLICITÉ DES REVENUS

Il est indubitable, hélas, comme le souligne l'éditorial du *Monde* du 5 avril, que notre démocratie est malade du secret dans la mesure où, sauf rare exception, le secret est l'antithèse de ladite démocratie dont l'une des bases doit, de toute évidence, être la clarté.

Au premier rang des farouches adeptes du secret, on trouve toujours, fatalement, ceux qui ont quelque chose à cacher.

Des moyens existent pour en finir, à condition *d'en avoir la volonté* et le courage. Pourquoi, par exemple, ne pas décider tout bonnement non seulement que les salaires et les déclarations de revenus ne seraient plus couverts par le secret professionnel, mais encore *qu'il devraient, impérativement*, être rendus publics puisque aussi bien il n'y a, à vrai dire, aucune raison valable pour maintenir dessus un voile pudique ?

Il est grand temps de mettre cartes sur table ! Cela dissiperait nombre de soupçons et de rumeurs. Cela inciterait à éviter les abus manifestes. Cela s'inscrirait, enfin, dans le droit fil de l'un des principes de base de notre République, à savoir l'égalité.

François Baradez
Ville-d'Avray,
Hauts-de-Seine

SECRET PROFESSIONNEL

Certains rédacteurs du *Monde* s'insurgent contre les écoutes téléphoniques et autres violations des secrets que, avec juste raison, ils n'auraient pas spontanément divulgués. (...) *Le Monde* a-t-il pour mission – donnée par qui ? – d'informer le public en violant la vie privée de qui bon lui semble, dès lors qu'elle a des aspects professionnels, alors que seraient fautifs ceux qui violent la vie privée et professionnelle des journalistes ?

Un peu plus de retenue, s'il vous plaît, dans la défense de vos collègues du *Canard enchaîné*, pour qui toute violation du secret garanti par la loi est vertueuse, dès lors qu'elle fait scandale. Etre condamné, lorsqu'on viole ce secret, soit pour diffamation, soit pour recel, que voilà une saine décision de justice.

Christian Mathieu de Vienne
Voves, Eure-et-Loir

QUEL SALAIRE POUR PIERRE SUARD ?

L'autre jour, on voyait sur France 2 M. Suard, bien droit, bien net, s'expliquer sur les « affaires » qui le menacent. M. Suard annonçait un salaire de 1 million par *mois... Je me demandais : Pourquoi* cet homme a-t-il besoin d'un tel salaire ?

Est-ce tout simplement parce que c'est le prix du marché ? Une vache limousine bien grasse vaut 9 000 F, un studio à Poitiers vaut *300 000 F, un PDG de 190 000 salariés* vaut 1 million de francs par mois...

Est-ce pour son train de vie ? Non, M. Suard vit simplement, nous dit-il. Est-ce pour assurer ses vieux jours ? Non, il aura une bonne retraite. Est-ce pour que ses enfants puissent vivre dans l'aisance ou l'oisiveté ? Est-ce pour assurer son prestige dans son entreprise et auprès de ses collègues PDG ? Est-ce parce qu'il est peu assuré de sa valeur et qu'un tel salaire le rassure ?

Je me demandais aussi : Que pense le personnel d'Alcatel d'un tel salaire ? Un chef d'entreprise ne doit-il pas être un animateur proche de ses troupes plutôt qu'un monarque lointain ?

Je me demandais enfin : Les talents que nous donne la Providence doivent-ils nous profiter avant tout ou bien être mis au service de la collectivité ?

Peut-être un jour Pierre Suard écrira-t-il ses Mémoires, il nous donnera alors les réponses à ces questions...

François de Solan
conseiller d'entreprise
Saint-Michel, Charente

CEUX QUI FONT GAGNER DES DEVISES

Jean-Louis Andréani écrit (*Le Monde* du 5 avril) que M. Suard représente *« une certaine France, celle de l'argent-roi »*. Pas pour tous ! Pour moi, M. Suard représente le chef d'entreprise qui a su amener son entreprise à être au premier rang mondial dans son domaine. Des chefs d'entreprise comme celui-là, il nous en faudrait beaucoup ! Des chefs d'entreprise qui rapportent au pays des devises dont nous avons tant besoin !

Ce juge irresponsable qui se permet de prendre à son encontre une décision qui relève du seul conseil *d'administration serait-il capable* d'exporter quoi que ce soit ? Sans doute, non. Vous-même, M. Andréani, êtes-vous capable d'exporter quoi que ce soit ?

Les revenus de M. Suard, certes élevés, sont inférieurs à ceux de tel tennisman, de tel footballeur, de tel chanteur, de tel animateur de télévision, à qui vous ne reprochez pas leurs revenus, et qui sont pourtant tellement moins utiles au pays que les hommes comme M. Suard.

Je suis ingénieur retraité. Durant ma carrière, j'ai fait gagner des devises au pays. Je sais que ce n'est pas facile. Respectez ceux qui en font gagner.

Jacques Flament
Paris

LA DIFFÉRENCE

Je ne gagnerai jamais un million par mois, ni même 40 000/50 000 F. Cependant, je ne crois pas le salaire de M. Suard exorbitant. Et je pense que ce sentiment est partagé par nombre de mes compatriotes, même de la classe moyenne. Il est beaucoup plus difficile d'être le PDG d'Alcatel que d'être Mme Ségolène Royal ou M. Andréani (*Le Monde* du 5 avril), car lui ne peut dire ou écrire n'importe quoi sans que cela se traduise par des conséquences engageant le sort de milliers de gens. Voilà la différence entre lui, vous et moi.

J'ai vu M. Suard à la télévision : comme à beaucoup, il m'a donné l'impression d'un homme sincère, solide et méritant.

Croyez-vous que nous soyons si amnésiques pour avoir oublié les gaspillages et les errements auxquels se sont livrés les socialistes de 1981 à 1993 ?

Cela a coûté, coûte et coûtera encore pour longtemps plus cher que les salaires de nos super-PDG. On peut se passer de Mitterrand, mais pas de gens comme Suard.

Bernard Brenet
Lésigny, Seine-et-Marne

TRAIT LIBRE



JUSTICE La cour d'appel de Paris a maintenu, le vendredi 14 avril, le contrôle judiciaire qui pèse sur Pierre Suard depuis le 21 mars pour des surfacturations de la filiale Alcatel CIT à France Télécom, et lui interdit de diriger le groupe qu'il préside. ● LES AVOCATS de Pierre Suard ont annoncé que ce dernier devrait se pourvoir en cassation. ● CETTE DÉCISION, même si elle est assortie de dispositions qui assouplissent le carcan dans lequel se trouve le PDG du groupe, devrait accélérer son remplacement à l'occasion du conseil d'administration du groupe, le 18 avril. Une solution toutefois provisoire devrait être retenue, Marc Viénot, président de la Société générale, assurant la régence. ● LE PRÉSIDENT d'Alcatel est en quelque sorte victime de la banalisation du groupe, ex-CGE, privatisé en 1987.

La décision de la cour d'appel va précipiter le départ de Pierre Suard

Le contrôle judiciaire pesant sur le PDG d'Alcatel-Alsthom est maintenu. Celui-ci devrait donc être remplacé provisoirement par Marc Viénot, président de la Société générale, lors du conseil d'administration du 18 avril

SANS ANTÉCÉDENT dans la chronique industrielle française, la confirmation par la justice de l'interdiction de gérer imposée au PDG d'Alcatel-Alsthom est une sorte de Bérézina judiciaire pour Pierre Suard. « *Si la chambre d'accusation confirme l'interdiction de gérer le groupe, M. Suard est mort* », avait pronostiqué son avocat, Mᵉ Guy Danet, le 5 avril, à l'issue de l'audience devant la cour d'appel. Vendredi 14 avril, la cour d'appel de Paris a en effet validé l'essentiel du contrôle judiciaire drastique – « *Ne pas se livrer à des activités professionnelles ou sociales au sein des sociétés du groupe Alcatel- Alsthom à partir du 21 mars 1995. S'abstenir de recevoir, de rencontrer toutes les personnes mises en examen, les dirigeants et toutes les personnes travaillant au sein du groupe Alcatel-Alsthom (...), les dirigeants et toutes les personnes travaillant à France Télécom* » – dicté à M. Suard, le 10 mars à Evry, par le juge d'instruction Jean-Marie d'Huy.

A peine la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a-t-elle apporté d'infimes aménagements au contrôle judiciaire prescrit au PDG. M. Suard est ainsi autorisé à s'entretenir avec le personnel d'Alcatel- Alsthom. Mais tout contact avec les dirigeants sociaux et les responsables des services comptables du groupe, ainsi qu'avec les personnes mises en examen par le juge d'Huy, lui reste formellement interdit. Le sort du PDG à la tête d'Alcatel-Alsthom paraît donc à présent scellé par la justice. Les défenseurs de M. Suard annoncent aujourd'hui que leur client se pourvoira prochainement en cassation. La « *mort* » économique du grand patron risque, déplorent-ils, d'intervenir avant même qu'il ait été jugé pour les faits qui lui sont reprochés. Faute, sans doute, d'avoir prêté à ce dossier instruit par le juge d'Huy, et à ses répercussions industrielles, l'importance qu'il méritait.

Car l'enquête conduite depuis le printemps 1993 par le juge d'Huy aura aussi, sans elle non plus attendre le jugement de cette affaire, eu des conséquences décisives pour le secteur des télécommunications françaises. Bien avant la mise en examen de M. Suard pour « *recels d'escroqueries au préjudice de France Télécom* », le 10 mars à Evry, le contentieux s'est ainsi considérablement alourdi entre l'opérateur public des télécommunications et son principal fournisseur de centraux téléphoniques et d'équipements de commutation publique. Après bien des atermoiements, France Télécom avait fini, en novembre 1994, par se considérer comme une victime d'Alcatel-CIT. A cette date, la presse avait rendu compte des déclarations à la justice d'un ancien responsable d'Alcatel-CIT, Denis Gazeau, dénonçant que la société privée avait indûment perçu quelque 2,5 milliards de francs de France Télécom au moyen d'une facturation frauduleuse. Aussi, le 19 octobre 1994, le directeur général de France Télécom, Charles Rozmaryn, avait-il adressé au PDG d'Alcatel CIT, Pierre Guichet, un courrier d'un style assez sec « *pour exiger des explications détaillées* » sur ces faits qui paraissaient avoir faussé le cours normal des négociations contractuelles des prix entre France Télécom et son principal partenaire privé.

Mais le courrier de réponse adressé par Alcatel-CIT n'a fait que tendre davantage le climat entre les deux partenaires. « *Le 24 octobre 1994, M. Guichet a répondu aux demandes insistantes et précises de M. Rozmaryn par un courrier reconnaissant implicitement que (...)avaient été intégrés dans les prix facturés à France Télécom "certaines études achetées et certains aléas industriels" non révélés en tant que tels* » à l'opérateur public, déplore France Télécom dans sa constitution de partie civile.

« PRÉSENTATION MANIPULÉE »

« *De la sorte, l'opérateur public a été conduit à payer ou à accepter de payer à Alcatel-CIT (...) un prix supérieur à celui auquel il aurait donné son assentiment s'il avait connu de manière précise la nature véritable des études et autres éléments entrant dans l'assiette* » correspondant à la convention de prix négociée pour la période 1992-1994. Evoquant enfin, toujours dans sa constitution de partie civile, une « *présentation manipulée* » des éléments présentés par Alcatel-CIT qui aurait été animée par « *l'intention de tromper* », France Télécom estimait avoir « *subi un préjudice égal aux charges indûment imputées au prix des produits de commutation qu'il a payées à Alcatel-CIT* ».

Le dépit amoureux entre les deux anciens partenaires privilégiés a encore gagné en profondeur lorsqu'une expertise judiciaire, remise le 24 novembre 1994 au juge d'Huy, a retenu des conclusions très sévères pour la société privée. Alcatel-CIT « *majore indûment, sous le vocable « mise au point », les prix de revient standards du matériel de manière non conforme à la réalité* [et] *prive France Télécom d'un moyen de contrôle* » sur la réalité de ces prix. Même si l'expert notait que son rapport constituait « *un document de travail provisoire* », en raison de la taille et de la complexité de l'entreprise, il précisait que les recettes dégagées par Alcatel-CIT au poste des « *mises au point* » – « *269 410 644 francs* » pour 1993, par exemple – semblaient couvrir des dépenses dont « *un certain nombre n'ont rien à voir avec les centraux téléphoniques (...), par exemple des facturations Alcatel Radio- téléphone ou Division technologie du vide, et d'autres restant de nature inconnue, telles que, par exemple, les dépenses Promco d'un montant d'environ 20 millions de francs pour lesquelles Alcatel a indiqué qu'elle ne détenait ni le contrat ni les études payées pour ce montant* ».

A France Télécom, la direction a conçu quelque motif de s'estimer lésée en découvrant avoir ainsi couvert des dépenses de radiotéléphonie ou payé des études à l'étranger au mystérieux bureau d'études londonien Promco, aujourd'hui disparu, pour d'hypothétiques travaux de réflexion sur les cycles de fabrication. D'autant plus que « *le traitement comptable* » instauré à Alcatel-CIT au chapitre des « *mises au point* » avait pour résultat, selon le rapport d'expertise judiciaire, de « *masquer la destination* [de ces flux financiers] *lors d'un contrôle usuel tel que ceux opérés par France Télécom* »...

Le directeur des relations industrielles de l'établissement public, Rémy Dullieux, n'a ainsi pas caché au juge d'Huy, lors d'une audition du 18 novembre, que France Télécom aurait « *négocié plus durement* » les prix de ses commandes à Alcatel CIT si l'opérateur public avait été informé de l'existence des « *marges plus importantes* » dégagées, « *à notre insu* », par la société privée. De l'interdiction faite à Pierre Suard d'exercer ses fonctions à la brouille avec France Télécom, c'est donc bien un séisme qu'a provoqué l'affaire Alcatel-CIT.

Erich Inciyan

MM. Roux, Viénot et Dejouany

Des travaux réalisés chez M. Suard valent aussi au PDG d'être mis en examen depuis le 10 mars, parallèlement aux « *recels d'escroqueries au préjudice de France Télécom* », pour des « *abus de biens sociaux* » commis, cette fois, « *au préjudice de sociétés faisant partie du groupe Alcatel-Alsthom* ». Le financement de ces travaux, liés à la sécurité de ses domiciles successifs de Boulogne et de Neuilly, relevaient en principe de la commission des mandataires sociaux du groupe, composée depuis 1989 d'Ambroise Roux, Marc Viénot et Guy Dejouany. Compétente pour fixer les rémunérations et les avantages en nature accordés aux dirigeants, cette commission émet des propositions que le conseil d'administration doit ensuite approuver. Mais celui-ci n'avait pas préalablement autorisé, selon l'expertise remise au juge d'Huy le 26 avril 1994, la prise en charge des travaux de sécurité en question, qui ont été facturés – pour un montant de 3,3 millions de francs – à des sociétés du groupe.

Le groupe Alcatel devra engager sa normalisation

L'APRÈS-SUARD a commencé depuis quelques semaines déjà. L'évidence s'était peu à peu imposée. Et, le jeudi 14 avril, la cour d'appel de Paris, en maintenant l'interdiction faite au président d'Alcatel-Alsthom de gérer son groupe, n'a fait cette fois que valider un départ programmé. Le calme avec lequel a été accueillie cette décision judiciaire au sein d'Alcatel-Alsthom, à mille lieues des réactions passionnelles du mois dernier, est révélateur. « *La vie continue. Ici, ceux qui sont réellement désolés sont ceux qui doivent quelque chose à Pierre Suard et surtout qui ont aujourd'hui l'humilité ou le courage de le reconnaître. Cette dernière condition est plutôt restrictive* », ironise un cadre. A tel point que le conseil d'administration du 18 avril qui devrait mettre fin aux fonctions de Pierre Suard et instituer la régence de Marc Viénot, le président de la Société générale, actionnaire principal, n'apparaît plus que comme une simple formalité !

A son propre étonnement, le groupe s'accommode assez facilement de la mise sur la touche de Pierre Suard. L'homme, lui, s'est toujours identifié totalement à un groupe qu'il a contribué à façonner. « *Avant Suard, ce n'était pas Alcatel-Alsthom, c'était la CGE* », rappelle un haut fonctionnaire. La Compagnie générale d'électricité, c'est-à-dire un holding où les préoccupations financières l'emportaient sur les préoccupations industrielles, une antichambre du pouvoir pompidolien puis giscardien, se nourrissant exclusivement de commandes publiques, et dont les patrons goûtaient davantage le sel des intrigues politiques que les visites d'usines.

Ambroise Roux, aujourd'hui président d'honneur du conseil d'administration d'Alcatel-Alshtom, a incarné ce profil tout au long des années 70. Georges Pébereau, qui lui succède avec l'arrivée des socialistes et la nationalisation, n'est pas fondamentalement différent. Mais il introduit la mutation. Désireux de faire autre chose de la CGE qu'une puissance hexagonale, il l'engage, avec le soutien des pouvoirs publics, dans la compétition internationale. Le couronnement en sera l'accord signé en 1987 avec ITT, le conglomérat américain dirigé par Rand Araskog, aujourd'hui également administrateur d'Alcatel-Alsthom, aux termes duquel le groupe français a racheté les activités télécommunications en Europe. L'opération faisait passer le chiffre d'affaires de 85 à 127 milliards de francs. Ensuite la croissance a continué, le groupe ayant annoncé 187,6 milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé pour 1994, réalisé dans le téléphone, le nucléaire, l'ingénierie électrique, le ferroviaire et la construction navale.

Grosse PME française dans les télécommunications avant le rachat stratégique des filiales européennes d'ITT, Alcatel en devient le numéro un mondial. Il incombe alors à Pierre Suard de mener à bien cette transformation.

> La période de régence et le choix du successeur diront si le groupe a cessé d'être schizophrène

Piètre diplomate (il a toujours détesté devoir faire des concessions), moins roué politiquement que ses prédécesseurs (ses engagements pro-RPR sont connus et sans appel), mais véritable industriel, Pierre Suard souhaite transformer la vieille dame dont le siège est installé à Paris, rue La Boétie, en un vrai groupe basé sur des métiers identifiés. C'est un chantier énorme. Il y parvient avec un certain succès. Voilà qui est incontestablement à mettre à son actif.

En faisant progresser son groupe dans cette transformation en profondeur, Pierre Suard a, d'une certaine manière, très largement contribué à banaliser l'ancienne CGE. Ironie de l'histoire, son départ est aujourd'hui l'aboutissement logique de ce lent processus. Parce qu'il est désormais coté sur de multiples places financières, en France mais aussi à l'étranger, et parce qu'il réalise désormais la majorité de son chiffre d'affaires hors des frontières, Alcatel-Alsthom est en train de se normaliser. L'affaire des surfacturations à France Télécom, qui souligne le fossé qui s'est creusé entre le groupe privatisé en 1987 et le secteur public, a accéléré le processus, comme en témoigne l'impuissance manifeste du conseil d'administration d'Alcatel-Alsthom, un club fermé et coopté au moment de la privatisation, ou celle des pouvoirs publics, incapables d'avoir la moindre prise sur les événements. La régence de Marc Viénot, le choix du successeur de Pierre Suard diront si le groupe a cessé d'être schizophrène, lui qui s'accroche aux restes de la culture CGE tout en souhaitant ardemment se banaliser.

Caroline Monnot

Deux commissaires aux comptes d'Arthur Andersen mis en examen

Après Ciments français, c'est chez Concept qu'un membre du cabinet est poursuivi

ARTHUR ANDERSEN, souvent présenté comme le fleuron des cabinets d'audit avec sa cohorte de diplômés d'HEC, vit une série noire. L'un de ses piliers, Alain Grosman, le commissaire aux comptes de Ciments français, a été mis en examen par le juge Eva Joly (*Le Monde* du 11 février et du 13 avril 1995) avec Christian Mouillon, son confrère du cabinet Ernst & Young. Aujourd'hui, c'est au tour de Michel Leger, commissaire aux comptes de la société informatique Concept, d'être dans le collimateur de la justice. Il a reçu par courrier un avis de mise en examen par le juge d'instruction en charge du dossier, Georges Maman. Il subit ainsi le sort de Raymond Danziger, le second commissaire aux comptes de Concept, membre du réseau KPMG, qui avait été inculpé dès 1992, en compagnie notamment du président fondateur de Concept, Olivier Spire.

Concept s'était effondré brutalement à l'automne 1990, après avoir réalisé pendant l'été une augmentation de capital de 570 millions de francs. La société informatique avait annoncé une perte de 40 millions de francs au premier semestre 1990, qui s'était transformée en un gouffre de 565 millions de francs pour l'ensemble de l'année. Contestant la qualité de l'information financière donnée par Concept, la Commission des opérations de Bourse avait infligé en 1991 à Olivier Spire une amende administrative d'un million de francs et transmis le dossier au parquet. Celui-ci avait alors ouvert une information visant notamment la publication de faux bilans et l'abus de biens sociaux. Les reproches exacts adressés aux commissaires aux comptes de Concept restent toutefois mal identifiés, ceux-ci ayant truffé de réserves leur certification des comptes de Concept en 1989.

Arthur Andersen table sur le non-lieu et tente de se rassurer, même si son image d'irréprochabilité est écornée : les griefs de la justice, tant dans le dossier Concept que Ciments français, viseraient d'abord leurs confrères d'Ernst & Young et de KPMG.

Mais ces affaires ravivent le malaise que connaît la profession, qui a en France deux missions difficilement compatibles. La première consiste à vérifier que les comptes donnent une image fidèle et sincère de la société. Dans ce cas, les auditeurs étudient les comptes par grande masse et tolèrent une marge d'erreur qui peut atteindre plusieurs millions de francs dans un grand groupe.

RECHERCHE COÛTEUSE

La seconde mission, beaucoup plus délicate, consiste à révéler au parquet les faits délictueux (fraudes, abus de biens sociaux...) commis dans l'entreprise. Ceux-ci peuvent concerner de petits montants, sur lesquels les auditeurs n'ont pas l'habitude de s'attarder. Or la responsabilité pénale du commissaire aux comptes commence au premier franc détourné. Lorsqu'un juge d'instruction découvre qu'un commissaire disposait d'indices, même ténus, pour découvrir une malversation, il le met en examen pour ne pas avoir exécuté son travail. Pour leur défense les commissaires aux comptes rappellent qu'ils n'ont pas le pouvoir d'investigation de la brigade financière et que rechercher systématiquement la fraude coûterait plus cher qu'il ne rapporterait aux entreprises.

Découvrant les effets d'une loi française où tout faux pas entraine leur mise en cause pénale, les commissaires aux comptes réclament une dépénalisation massive du droit des sociétés. Les professionnels français, qui versent chaque année moins d'une vingtaine de millions de francs de dommages-intérêts, finiraient même par envier le sort de leurs confrères américains, qui paient des milliards de francs lorsque les entreprises auditées font faillite, mais ne sont pas poursuivis pénalement.

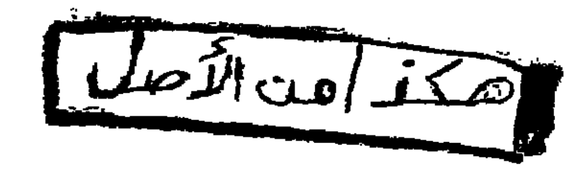
Les rebondissements attendus dans divers dossiers, comme ceux du Crédit lyonnais, où Ernst & Young, Coopers & Lybrand, Price Waterhouse et KPMG sont impliqués, risquent de conduire à de nouvelles mises en cause. « *On va tous y passer* », s'inquiète un commissaire aux comptes.

Arnaud Leparmentier

Renault veut négocier son retrait du Portugal

LA TENSION MONTE à l'usine Renault de Setubal au Portugal, menacée de fermeture après la réduction de ses effectifs (760 personnes) de 40 % en deux ans et l'annonce, le 10 avril dernier, d'un nouveau plan de suppression de 144 emplois pour accompagner la baisse de production de 150 à 110 véhicules par jour. Même si Renault s'est toutefois engagé à reclasser 102 salariés, l'annonce de ce licenciement collectif a renforcé les craintes d'une fermeture de l'établissement, détenu à 70 % par Renault et 30 % par l'Etat portugais. Une lettre adressée par Louis Schweitzer, PDG du constructeur français, au ministre portugais du commerce, Farias de Oliveira, a failli mettre le feu aux poudres. Bien qu'il assurât ne pas avoir reçu le pli le vendredi 14 avril, le ministre déclarait que « *la dénonciation du contrat, si elle était confirmée, constituerait un geste hostile et gravissime* ».
Le gouvernement portugais a déjà menacé Renault d'intenter une action en justice en vue d'un dédommagement pour les 2 milliards de francs d'aides offertes au constructeur pour s'installer à Setubal. Dans sa lettre, Renault n'annoncerait pas la fermeture de l'usine, mais dénoncerait le pacte d'actionnaires le liant à Lisbonne, pour faire tomber leur accord dans le droit commun. Et négocier, de toute évidence, un retrait ou une cession à un autre constructeur.

■ **SOCIAL : les syndicats de la RATP**, à l'exception de FO et de la CGC, ont annoncé, vendredi 14 avril, de nouveaux arrêts de travail de deux heures les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril, pour réclamer des négociations sur les salaires et l'emploi. Par ailleurs, les fédérations de l'énergie ont appelé les salariés d'EDF-GDF à participer à une manifestation nationale avec arrêts de travail le 30 mai à Paris. Les syndicats entendent ainsi peser sur le conseil des ministres européens de l'énergie prévu le 1ᵉʳ juin, qui doit se prononcer sur un projet de directive européenne conduisant, selon les syndicats, au « *démantèlement d'EDF* ».



Revue des valeu

PARIS 1,10 %

Consolidation et ajustements

TOKYO + 2,09 %

Rebond

NEW YORK

Nouveau record

Revue des valeurs

Semaine du 10 au 13 avril 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↘	↗	↗	→	↗
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **– 1,10 %**

Consolidation et ajustements

LA BOURSE DE PARIS a consolidé ses gains cette semaine après quatre périodes consécutives placée sous le signe de la hausse. En quatre séances, les valeurs françaises ont abandonné 1,10 %. Jeudi, en clôture, l'indice CAC 40 s'est inscrit à 1 881,14 points, ce qui rend le bilan totalement étale depuis le début de l'année. Au plus bas, l'indice avait atteint 1 711,80 le 13 mars et, au plus haut, 1 909,82 le 5 janvier.

Selon un opérateur, la stabilité des marchés obligataires après l'amélioration constatée depuis le début de l'année et la baisse de tension observée sur les marchés des changes, malgré la faiblesse toujours persistante du billet vert, a été un facteur de soutien pour la Bourse cette semaine. Un autre intervenant a souligné que les prochaines séances avant les élections et pendant les vacances de Pâques devraient être relativement peu animées. *« Le fait que l'indice se stabilise aux alentours des 1 880 points, avant cette période de moindre activité, est plutôt bon signe, la chute des deux premiers mois de l'année étant ainsi annulée »*, a-t-il ajouté, estimant que les opérateurs vont se contenter d'expédier les affaires courantes et de faire des ajustements techniques sans prendre des positions stratégiques.

Du côté des valeurs, cette semaine, il faut noter le plongeon temporaire et spectaculaire d'Eurotunnel, qui termine la période à 15,75 francs grâce à un sursaut effectué en fin de semaine. Affecté par les inquiétudes des investisseurs sur la survie du groupe, le titre avait plongé mardi à Londres comme à Paris, les actions du groupe franco-britannique accusant en deux jours une baisse de près de 25 % sur le marché britannique et de 21 % sur le marché français. Sur la place de Paris, où est traitée la majorité du capital, il a perdu, mardi, 14,9 % après avoir perdu 6,4 % la veille, avant de reprendre 1,3 % mercredi et 5 % jeudi. Cette chute fait suite à la publication, lundi, des résultats 1994, qui font ressortir une perte nette de 3,23 milliards de francs et révèlent qu'Eurotunnel n'est pas au bout de ses problèmes financiers, ont estimé des analystes. Les déclarations pessimistes des dirigeants ont aussi alarmé les marchés.

Plusieurs maisons de courtage londoniennes ont aussitôt renouvelé leurs recommandations de vente du titre, craignant également qu'Eurotunnel ne soit obligé de lancer une nouvelle augmentation de capital. Le groupe en a déjà effectué deux et a conclu trois programmes de refinancement avec ses banques depuis son entrée en Bourse.

Notons encore l'annonce de l'ouverture du capital de Bull, qui sera la dernière opération de privatisation pilotée par le gouvernement d'Edouard Balladur. Au total, celui-ci aura récolté près de 110 milliards de francs de recettes de privatisation, dont la majeure partie a été utilisée pour les dépenses courantes du budget général de l'Etat.

En raison de la morosité du climat boursier pour les valeurs financières, le gouvernement a préféré, en revanche, différer la *privatisation des AGF. De même* l'ouverture de capital de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) a été différée. Enfin la cession d'Usinor-Sacilor est officiellement dans les tuyaux. La récente privatisation de la Seita ayant rapporté 5,5 milliards de francs, le prochain gouvernement devra encore trouver près de 50 milliards de francs de recettes de privatisation cette année s'il veut respecter la loi de finances initiale pour 1995 (qui prévoit de tirer 55 milliards de francs des privatisations).

Elf Aquitaine, qui a terminé jeudi à 374,80 francs, a annoncé vendredi que le conseil d'administration du groupe proposera à l'assemblée générale du 31 mai une modification des statuts qui prévoit de doubler les droits de vote des actionnaires ayant mis leurs titres au nominatif depuis au moins trois ans. Le conseil proposera également à *l'assemblée générale* une disposition plafonnant les droits de vote. Le plafond proposé est de 20 % des droits exprimés en assemblée générale pour les titres bénéficiant du double droit de vote et de 10 % pour les titres ayant un droit de vote simple.

F. Bn.

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	6-4-95	7-4-95	10-4-95	11-4-95	12-4-95
RM	4 390 152	3 767 947	3 358 948	3 141 448	3 235 193
Comptant R. et oblig.	19 693 482	23 297 602	32 012 944	35 570 976	18 664 430
Actions	169 316	90 693	69 428	59 051	136 273
Total	24 252 950	27 213 126	35 487 892	38 712 424	21 899 623

INDICES

	7-4-95	10-4-95	11-4-95	12-4-95	13-4-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 293,98	1 283,27	1 277,76	1 277,73	1 282,27
SBF 250	1 248,05	1 239	1 234,54	1 233,96	1 237,98
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 900,36	1 880,92	1 869,31	1 871,93	1 881,14

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 15 h 47	Cours au 13/04	Var. % 12/04	Var. % 31/12
GTM-Entrepose 1	410	+ 5,39	+ 8,49
Clarins 1	475,90	+ 5,29	+ 9,15
Eurotunnel 1	15,75	+ 5	– 34,25
Cap Gemini Sogeti 1	179,70	+ 4,48	+ 5,70
UAP 1	128	+ 4,40	– 7,11
Sat 2	2055	+ 4,30	+ 4,51
Sommer-Allibert 1	1865	+ 4,13	+ 10,74
Euro RSCG W.W 1	553	+ 3,90	– 3,09
Decremont 1	335	+ 3,47	– 4,93
Ingenico 1	82,90	+ 3,24	– 4,82
BAISSES, 15 h 47			
Olipar 1	6,75	– 6,90	– 33,82
Berger (M) 2	1390	– 3,47	+ 1,09
CCMX (ex CCMC) Ly 2	51	– 3,04	– 15,64
Oreal 1	1265	– 2,99	+ 16,16
SGE 1	155	– 2,82	– 21,51
Cerus Europ.Reun 1	79,75	– 2,63	– 10,89
Essilor Intl 1	830	– 2,35	+ 12,92
Eiffage 1	802	– 2,31	– 0,86
NRJ # 1	389	– 2,26	– 30,29
G.F.C. 1	347	– 2,25	– 11,92

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 15 h 47	13/04 Titres échangés	Capitalisation en kF
Oreal 1	113270	143763250
Eurotunnel 1	7650400	120458067,50
LVMH Moet Vuitton 1	122920	115370010
Elf Aquitaine 1	249537	93040095,10
Lyonnaise Eaux 1	189053	92630352
Eaux (Gle Des) 1	172720	85272994
Saint-Gobain 1	121150	74835960
Carrefour 1	30175	74216320
Total 1	221361	67012306,40

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	13-04-95	Diff.
Bongrain	2 685	– 3,21
Danone	807	– 0,25
Eridania Béghin-Say	728	– 4,46
Fromageries Bel	4 310	+ 4,22
LVMH	941	+ 0,85
Pernod-Ricard	344,80	– 0,98
Rémy-Cointreau	154	– 4,41
Saint-Louis	1 508	+ 0,27

ASSURANCES	13-04-95	Diff.
AGF	165	[illegible]
AXA	240,40	[illegible]
GAN	170,10	8,94
SCOR SA	111,80	[illegible]
UAP	128	1,16

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	13-04-95	Diff.
Bouygues	557	+ 0,54
Ciments français	238,30	+ 2,06
Colas	886	+ 5,48
Eiffage	802	[illegible]
Eurotunnel	15,75	16,45
GTM Entrepose	410	+ 13,89
Imetal	520	1,17
Immob. Phénix	50,15	0,28
Jean Lefebvre	340	0,89
Lafarge-Coppée	366,60	2,24
Poliet	435	[illegible]
Saint-Gobain	620	[illegible]
SGE	155	4,50
Spie-Batignolles	231	0,22

CHIMIE	13-4-95	Diff.
Air liquide (L')	792	+ 0,25
Gascogne	496	+ 0,61
Michelin	212,90	– 0,14
Plastic-Omnium	525	+ 6,57
Rhône-Poulenc A	114	– 1,81
Roussel-Uclaf	716	3,04
Sanofi	282	0,58
Synthélabo	250,20	0,66

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	13-4-95	Diff.
BIC	822	+ 2,28
Chargeurs	933	– 0,53
Christian Dior	444	0,36
Clarins	475,90	+ 6,70
DMC	239,90	8,44
EBF	949	8,32
Essilor Int.	830	2,01
Gr. André	430	1,98
Moulinex	115	+ 0,26
Oréal (L')	1 265	– 3,58
Salomon	1 929	– 1,38
SEB	517	+ 3,12
Skis Rossignol	1 370	– 0,72
Sommer-Allibert	1 865	5,13
Zodiac	580	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	13-04-95	Diff.
Bancaire (Cie)	535	[illegible]
BNP	239	3,71
CCF	214	2,99
Cetelem	1 008	0,98
Comptoir entrepr.	219	[illegible]
CPR	341,10	3,29
Créd. fon. France	611	+ 5,34
Crédit local Fce	424	+ 0,47
Créd. lyon. CIP	205	– 6,73
Crédit national	391	+ 1,09
Société générale	533	– 2,74
SOVAC	343,10	– 2,80
UFB Locabail	338,50	+ 0,44
UIC	99,80	+ 8,48
Via Banque	287	– 4,33

DISTRIBUTION	13-4-95	Diff.
Carrefour	2 457	0,69
Casino	143,60	2,97
Castorama Dubois	770	0,52
Comptoirs Modernes	1 492	0,61
Damart	4 800	+ 0,21
Docks France	755	0,13
Galeries Lafayette	2 250	3,02
Guilbert	452,50	3,52
Guyenne Gascogne	1 400	+ 3,09
Pinault-Print. Red.	1 109	[illegible]
Primagaz	910	[illegible]
Promodès	1 184	+ 2,16
Rexel	762	+ 0,79

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	13-4-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	453,90	0,55
Alcatel-Câble	350,70	+ 0,20
CS (ex-CSEE)	300	4,46
Intertechnique	550	[illegible]
Labinal	793	– 0,63
Legrand	7 290	+ 4,14
Matra-Hachette	110,60	– 3,83
Radiotechnique	489	– 1,81
Sagem	2 868	– 0,07
Schneider	361,10	– 0,99
Thomson-CSF	133,50	+ 1,29

IMMOBILIER ET FONCIER	13-04-95	Diff.
GFC	347	– 6,22
Olipar	6,75	– 5,47
Rue Impériale	3 530	+ 0,86
Sefimeg	293	– 0,34
Simco	411	– 2,14
UIF	436,90	– 0,70
Silic	685	+ 0,88
Sogeparc	600	+ 0,83
Interbail	343	–
Klepierre	579	+ 1,58
Locindus	804	– 1,35
Selectibanque	139	+ 0,22
Unibail	469,40	+ 0,95
Genefim	769	+ 5,63
Immobail	277,50	–

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	13-4-95	Diff.
Bolloré Techno.	520	3,53
Cerus	79,75	0,93
CGIP	1 134	0,26
Eurafrance	1 460	2,14
Gaz et Eaux	1 810	– 1,63
Lagardère	115	– 3,44
Marine-Wendel	384	– 1,01
Navigation mixte	969	1,62
Nord-Est	138,90	+ 0,58
Paribas	303,50	– 0,49
Suez	247	– 0,60
Worms & Cie	242,50	– 0,12
Origny-Desvroise	–	[illegible]
Parfinance	172	1,66
Arnault Ass.	–	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	14-4-95	Diff.
CarnaudMetalbox	176,70	– 0,23
Dassault Aviation	415	+ 0,12
De Dietrich	2 578	– 3,81
Fives-Lille	443	– 3,67
Legris Industrie	351	– 1,82
Métaleurop	59,80	+ 1,36
Pechiney CIP	311	– 7,72
Pechiney Int.	126,90	– 62,34
Peugeot SA	655	– 2,09
Strafor Facom	667	– 2,77
Valeo	273	– 0,87
Vallourec	226,10	+ 1,16

MINES D'OR, DIAMANT	13-4-95	Diff.
Anglo-American	272,10	–
Buffelsfontein	33	– 7,04
De Beers	127,10	+ 1,68
Driefontein	65,60	– 3,95
Gencor Limited	16	+ 0,63
Harmony Gold	42	– 6,67
Randfontein	27,10	– 9,97
Saint-Helena	44,90	– 2,39
Western Deep	164,50	– 4,42

PÉTROLE	13-04-95	Diff.
Elf Aquitaine	374,80	– 1,70
Esso	580	– 1,86
Géophysique	303	+ 2,71
Total	303,20	– 0,62
BP France	135	–
Erap-Elf	340	– 0,29

SICOMI OU EX-SICOMI	13-04-95	Diff.
Bail Investiss.	801	– 0,99

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	13-4-95	Diff.
Accor	547	– 3,53
BIS	361	– 0,85
Canal Plus	624	+ 5,76
Cap Gemini Sogeti	179,70	+ 2,69
CEP Comm.	524	– 0,57
Club Méditerranée	491	+ 3,32
Eaux (Gle des)	490,60	+ 0,88
Ecco	678	– 0,29
Euro Disney	12,85	– 0,39
Filipacchi Médias	726	– 0,27
Havas	405	+ 3,13
Lyonnaise des eaux	494,20	+ 3,39
Publicis	410	+ 1,49
SITA	655	– 1,06
Sligos	400	– 0,74
Sodexho	930	+ 1,86
SCAC Delmas	–	–
Dauphin OTA	250	+ 6,38
OGF O. Gest. Fin.	742	+ 6

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	14-4-95	Diff.
6 % 1993-1997	100	+ 2,87
EDF-GDF 3 %	7 300	+ 260
CNB 5 000 F	100,80	+ 0,25
CNB Par. 5 000 F	100,01	–
CNB Suez 5 000 F	100	–
CNI 5 000 F	100,80	+ 0,20

TOKYO

Indice Nikkei **+ 2,09 %**

Rebond

LA BOURSE DE TOKYO a rebondi cette semaine en attendant les mesures gouvernementales pour relancer l'économie, mais celles-ci, annoncées vendredi et qui comportent notamment une *nouvelle baisse* des taux d'intérêt, n'ont pas enthousiasmé les investisseurs. Ceux-ci ont repris leurs ventes, limitant le gain hebdomadaire à 2,09 % contre une perte de 2,6 % la semaine précédente. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a gagné 328,39 points, terminant *la semaine* à 16 047,89 points. Les transactions sont restées peu étoffées : en moyenne quotidienne, il s'est échangé environ 246 millions de titres.

L'indice Nikkei a progressé de 2,8 % lundi et a continué sur sa lancée pendant les trois jours suivants. Mais vendredi, après l'annonce des mesures gouvernementales, il a rechuté de 2,4 %. Les initiatives du gouvernement et de la Banque du Japon n'ont pas provoqué de réactions particulières car elles étaient largement anticipées par le marché, indiquaient certains courtiers, tandis que d'autres les saluaient, malgré tout, car *« elles devraient avoir progressivement de bons effets »*.

Indice du 14 avril : Nikkei, 16 047,89 points (contre 15 719,50) ; Topix, 1 288,35 (contre 1 268,84).

LONDRES

Indice FT 100 **– 0,06 %**

Stabilité

LES CRAINTES inflationnistes sont revenues peser sur la Bourse de Londres au cours de cette semaine écourtée par le long week-end de Pâques, qui a débuté jeudi soir en Grande-Bretagne. L'indice Footsie des cent grandes valeurs, qui avait terminé le vendredi précédent à son plus haut niveau depuis le début du mois de septembre, a perdu sur la période, 2,1 points, soit 0,06 %, pour terminer jeudi à 3 208,8 points. Une hausse supérieure aux prévisions des prix de gros en mars (+ 0,4 % par rapport à février et + 3,8 % en rythme annuel) a assombri la tendance, ainsi que l'annonce d'une hausse de 0,4 % (contre + 0,3 % attendu) des prix de détail en mars, portant le taux annuel d'inflation à 3,5 %, contre 3,4 % en février. Parallèlement, la dernière étude mensuelle de la Confédération de l'industrie britannique (CBI, patronat) a montré que le volume des ventes de détail a baissé en mars en rythme annuel pour le deuxième mois consécutif, ce qui semble étayer le scénario de stagflation qui a récemment inquiété les opérateurs. La Bourse a connu une seule séance de hausse, celle de mercredi, après la publication des chiffres du chômage britannique pour le mois de mars.

Indice FT 100 du 13 avril : 3 208,80 points (contre 3 210,90).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **+ 0,23 %**

Légère hausse

LA BOURSE DE FRANCFORT a enregistré une légère hausse lors d'une semaine écourtée par les fêtes de Pâques, dans un marché caractérisé par de faibles volumes d'échanges. L'indice DAX a gagné 0,23 % par rapport à la clôture du vendredi 7 avril, terminant la semaine jeudi à 1 986,45 points. Après avoir débuté lundi en baisse de près d'un demi-pourcent, la Bourse de Francfort a redressé la tête mardi (+ 1,09 %), grâce à un dollar plus stable et aux prévisions des six grands instituts de conjoncture allemands, qui ont maintenu leur prévision de 3 % de croissance de la production intérieure brute (PIB) pour l'ensemble de l'Allemagne en 1995, en dépit de la force du mark. La reprise du dollar a favorisé les secteurs de l'exportation ou ceux sensibles à l'évolution du billet vert, notamment l'automobile et la chimie, a noté la West LB dans son rapport boursier hebdomadaire.

Exception à la règle, le titre de Daimler-Benz a été chahuté jeudi, perdant 1,8 %. Les déclarations du groupe mercredi, selon lesquelles la faiblesse du dollar allait affecter les résultats 1995, ont inquiété les investisseurs. Par rapport à vendredi, le titre a perdu 5,70 DM, à 636,80 DM.

Indice DAX du 13 avril : 1 986,45 (contre 1 981,88).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 0,37 %**

Nouveau record

WALL STREET a terminé la semaine sur un nouveau record grâce à l'éloignement des craintes d'inflation aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones a terminé la semaine, jeudi soir, à 4 208,18 points, en hausse de 15,56 points (+ 0,37 %) par rapport au vendredi précédent.

Le département du travail a annoncé, pour mars par rapport à février, un indice des prix à la production inchangé et une hausse de 0,2 % de l'*indice des prix* à la consommation. En outre, les ventes de détail ont progressé de 0,2 % seulement, contre une hausse de 0,4 % attendue par les experts. Ces statistiques ont suivi la publication en fin de semaine dernière d'une hausse d'un dixième de point, à 5,5 %, du taux de chômage en mars, accompagnée d'un nombre de créations d'emplois nettement inférieur aux prévisions. La multiplication des signes de ralentissement de la croissance sans reprise de l'inflation a eu un effet positif sur les investissements financiers.

La baisse des rendements sur les investissements à taux fixe a encouragé les achats de valeurs boursières, permettant au principal baromètre de Wall Street de conquérir un nouveau sommet jeudi. Les marchés financiers américains sont restés fermés pour le vendredi saint.

La grande Bourse new-yorkaise a également profité d'un bond de 25 % du titre Chrysler mercredi, après que le milliardaire Kirk Kerkorian, qui détient déjà 10 % du capital du constructeur automobile, eut offert de racheter la totalité du groupe pour près de 23 milliards de dollars (55 dollars par action).

Indice Dow Jones du 13 avril : 4 208,18 (contre 4 192,62).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	13/4	7/4
Alcoa	44,75	41,88
Allied Signal	40	40
American Express	35	35,25
AT & T	51,38	51,88
Bethlehem	15,63	15,25
Boeing Co	55	53,50
Caterpillar Inc.	55,50	55,88
Chevron Corp.	44,88	45,50
Coca-Cola Co	58,13	58,88
Disney Corp.	54,63	55
Du Pont Nemours & Co	61,13	62,13
Eastman Kodak Co	53	51,50
Exxon Corp.	67,25	66,88
Gen. Electric Co	55	54,88
Gen. Motors Corp.	43,88	43,75
Goodyear T & Rubbe	38,25	38,25
IBM	86,38	84,13
Intl Paper	75,25	75,75
J.P. Morgan Co	63,88	62,88
Mc Donnell Douglas	57,62	56,38
Merck & Co. Inc.	43,13	42,88
Minnesota Mng. & Mfg	57,88	58
Philip Morris	67,75	67,50
Procter & Gamble C	68	68,75
Sears Roebuck & Co	52,75	52,38
Texaco	65,38	65
Union Carb.	30,88	30,13
Utd Technol	70	69,13
Westingh. Electric	15,38	15
Woolworth	16	18,50

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	13/4	07/4
Allied Lyons	5,41	5,47
Barclays Bank	6,57	6,47
BAT Industries	4,51	4,53
British Aerospace	5,01	4,99
British Airways	4,04	4,10
British Gas	2,98	2,98
British Petroleum	4,36	4,31
British Telecom	3,90	3,89
BTR	3,37	3,32
Cadbury Schwep	4,38	4,47
Eurotunnel	2,03	2,42
Glaxo	7,13	7,35
Grand Metropolitan	4,05	3,99
Guinness	4,68	4,66
Hanson Plc	2,41	2,36
Great Ic	5,76	5,81
HSBC	7,38	7,13
Imperial Chemical	7,53	7,38
Lloyds Bank	6,25	6,30
Marks and Spencer	4,20	4,16
National Westminst.	5,52	5,47
Peninsular Orienta	5,67	5,81
Reuters	4,85	4,86
Saatchi and Saatchi	0,92	0,93
Shell Transport	7,15	7,16
Smithkline Beecham	5,20	5,05
Tate and Lyle	4,26	4,30
Unilever Ltd	12,26	12,53
Wellcome	10,61	10,66
Zeneca	8,88	9,09

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	13/4	07/4
Allianz Holding N	2 466	2 466
Basf AG	298,60	293
Bayer AG	343,30	342
Bay hyp & Wechselbk	367,30	374
Bayer Vereinsbank	395,20	407
BMW	715,50	693,50
Commerzbank	324	329
Continental AG	204	203
Daimler-Benz AG	636,80	642,50
Degussa	414	414,50
Deutsche Babcock A	158,20	159,20
Deutsche Bank AG	670	677
Dresdner BK AG FR	379	385
Henkel VZ	543	544
Hoechst AG	302	300,50
Karstadt AG	559,50	557
Kaufhof Holding	470,50	464,20
Linde AG	785	776,50
DT. Lufthansa AG	184,80	179,50
Man AG	346,60	341
Mannesmann AG	384,30	378
Mettallges AG	28,30	124
Preussag AG	407	398
Rwe	454	449,70
Schering AG	1 070	1 090
Siemens AG	666	663
Thyssen	256,70	257,50
Veba AG	501,80	502,50
Viag	496	492,60
Wellag AG	1 028	985

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	14/4	7/4
Akai elec.	387	378
Bank of Tokyo	1 400	1 360
Bridgestone	1 300	1 270
Canon	1 370	1 360
Daiwa sec.	1 020	990
Fuji Bank	1 800	1 770
Hitachi Ltd	845	850
Honda	1 370	1 300
Japan Airlines	581	583
Kirin Brew	973	933
Kobe Steel	248	233
Matsushita El.	1 390	1 380
Mitsubishi Corp.	1 000	952
Mitsui Marine	581	585
Nikko sec.	790	789
Nintendo	5 320	5 280
Nippon Steel	331	326
Nissan	629	607
Nomura sec.	1 620	1 610
NTT	753 000	747 000
Pioneer	1 800	1 770
Sanyo	480	485
Sega Enterprises	3 950	3 850
Sharp	1 330	1 350
Sony	4 110	4 130
Sumitomo Bk	1 720	1 720
Suzuki Motors	885	890
Toshiba	576	570
Toyota	1 680	1 700
Yamaichi sec.	582	570

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Effacement du franc

VOICI SIX SEMAINES que le franc français n'a plus servi à libeller de nouveaux emprunts internationaux alors que la plupart des monnaies des pays voisins sont mises à contribution de façon importante. Il est donc temps d'attribuer cet effacement du franc aux seules incertitudes de la campagne présidentielle. Cet argument n'est certes pas négligeable mais il ne permet cependant pas de tout expliquer. Sinon, comment comprendre la percée accomplie par la lire italienne ces derniers mois ? Les troubles de la vie politique transalpine n'ont pas empêché les nouvelles euro-émissions en lires de se multiplier jusqu'à en faire un des compartiments les plus en vue de tout l'euromarché.

Il faut convenir que plusieurs emprunteurs, qui souhaitent lever des fonds en francs à grande échelle, attendent, avant de se lancer, que le cap de l'élection présidentielle soit franchi. La Belgique est dans ce cas, qui entend se procurer jusqu'à 5 milliards de francs français à la fin du mois de mai. On espère qu'alors le marché aura regagné sa stabilité, ce qui devrait rassurer les investisseurs et faciliter le sort des prochains emprunts, et surtout qu'il soit moins onéreux de se procurer des ressources en francs, ce qui devrait attirer l'attention des débiteurs. Les rendements liés au franc français sont actuellement plus élevés que ceux du deutschemark, monnaie de référence en Europe. La différence correspond en partie certainement à une sorte de prime de risque, qui devrait logiquement se réduire lorsque les incertitudes politiques actuelles seront dissipées. De combien diminuera cette prime ? Plusieurs spécialistes pensent qu'elle est injustifiée et qu'il ne devrait bientôt plus rien en rester. Ils fondent leur jugement sur la conduite des politiques monétaires et budgétaires des deux côtés du Rhin. D'autres estiment qu'au contraire *une différence subsistera* et que, pour de nombreux mois encore, les emprunts en francs rapporteront davantage que ceux en mark. Parmi les raisons invoquées à cet égard, la plus probante est celle qu'avance le responsable des services économiques d'une banque japonaise établie à Londres, Mitsubishi Finance International. Brendan Brown met en évidence la traditionnelle faiblesse des placements effectués sur le marché obligataire par les épargnants et les rentiers en France. Cette situation diffère de celle qui prévaut notamment en Allemagne où le grand public a l'habitude d'acheter des obligations en mark, lesquelles bénéficient en outre d'achats en provenance d'autres pays d'Europe, en particulier du Benelux et de la Suisse.

Privé d'un tel soutien structurel, le marché français des emprunts à long terme doit donc, en comparaison de son homologue allemand, proposer des rendements proportionnellement plus élevés que ceux que procurent les effets monétaires et les titres à court terme. Aucun changement décisif ne s'annonce à cet égard. Les épargnants français ne sont que dans une faible mesure autorisés à acheter des fonds d'Etat et, pour des raisons fiscales, les euro-obligations ne sont pas offertes en souscription publique.

PERCÉE DE LA LIRE

Pour ce qui est de l'Italie, pays où les autorités se montrent beaucoup plus libérales qu'en France, le public a accès aux euro-obligations libellées en lires. Cela fait qu'en permanence, on peut compter sur une demande notable des épargnants locaux qui s'ajoute ou supplée à celle des investisseurs institutionnels. C'est notamment grâce à cela que les aléas de la politique italienne n'ont pas réussi à interrompre le flot des nouvelles euro-émissions en lires.

Parmi les événements de ces derniers jours sur le marché des capitaux il convient de signaler le lancement du premier emprunt de l'année libellé en euro-couronnes danoises. Le débiteur est FIH, une entreprise publique danoise de crédit à l'industrie.

Christophe Vetter

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Au-delà des polémiques

LES MARCHÉS obligataires sont soulagés. L'inflation, leur ennemie de toujours, reste invisible. Les prix à la production aux Etats-Unis sont restés stables au mois de mars. Les prix à la consommation n'ont, pour leur part, que faiblement progressé (+ 0,2 % en mars, après 0,3 % en février, soit 3,2 % en rythme annuel). Malgré trois années de croissance soutenue (2,3 % en 1992, 3,1 % en 1993, 4 % en 1994), malgré un taux d'utilisation des capacités de production très élevé, une baisse spectaculaire du chômage, une forte dépréciation du dollar, l'économie américaine ne connaît toujours pas le moindre signe de tension inflationniste.

Ce constat semble donner raison à tous ceux qui pensent que les nouveaux mécanismes de l'économie mondiale constituent désormais une limite naturelle à la hausse des prix. *« L'événement le plus important de ces dernières années a peut-être été le passage d'un environnement de pressions inflationnistes à un environnement d'inflation faible »*, a observé Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine (Fed), avant d'ajouter : *« Il est important que ces progrès continuent. »*

Pour autant, le marché obligataire américain se maintient en bonne santé (le taux de rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans s'est détendu de 7,40 % à 7,33 du vendredi 7 avril au jeudi 13 avril).

FIÈVRE ÉLECTORALE

Les marchés européens se montrent un peu moins vaillants. Le contrat notionnel du Matif a cédé 36 centièmes au cours de la semaine, dans le sillage d'un Bund allemand *« déçu »* par les résultats de l'opération de prises en pension effectuée par la Bundesbank. Les opérateurs avaient espéré que celle-ci – la première à taux variable depuis juillet 1994 – se traduise par une détente des taux courts. Il n'en a rien été. Le taux est ressorti à 4,50 %, au même niveau que les précédentes opérations à taux fixe. Le marché français n'a en revanche pas été affecté par les violentes critiques adressées par Jacques Chirac au gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Les investisseurs étrangers ne semblent pas prêter une attention particulière à ces propos, dont ils attribuent la virulence à la fièvre électorale. Ils savent également que l'indépendance de l'institut d'émission, votée par le Parlement, rend pour le moins théorique la mise en œuvre de cette fameuse *« autre politique »*, assise sur la dévaluation du franc.

Ils estiment enfin que, en cas de conflit ouvert entre le futur gouvernement et l'institut d'émission, ce dernier aurait selon toute vraisemblance le dernier mot (celui d'une hausse de ses taux directeurs). Un tel durcissement de la politique monétaire, analysent froidement les gérants, ne serait certes pas une bonne nouvelle pour la croissance de l'économie française, mais ne constituerait pas en soi une catastrophe pour le marché des obligations assimilables du Trésor (OAT).

P.-A. D.

MATIF

Echéances 13/04	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Juin 95	109 213	113,06	113,52	113,06	113,36
Sept. 95	425	112,44	112,80	112,44	112,76
Déc. 95	2	112,18	112,18	112,18	112,50
Mars 96	–	–	–	–	–
PIBOR 3 MOIS					
Juin 95	29 066	93,23	93,37	93,20	93,23
Sept. 95	7 019	93,58	93,71	93,58	93,62
Déc. 95	4 620	93,48	93,57	93,48	93,51
Mars 96	1 096	93,30	93,39	93,30	93,34
ÉCU LONG TERME					
Juin 95	2 343	83,20	83,68	83,20	83,62
Sept. 95	–	–	–	–	83,56

DEVISES ET OR

Les Etats-Unis sont-ils en guerre monétaire ?

LES OPÉRATEURS des marchés financiers vont-ils se montrer – enfin – satisfaits ? Ont-ils obtenu ce qu'ils désiraient ? Vendredi 14 avril, quinze jours après la Bundesbank, c'est au tour de la banque du Japon d'avoir assoupli sa politique monétaire. L'institut d'émission nippon a annoncé une baisse de 0,75 % de son taux d'escompte, ramené de 1,75 % à 1 %. Le 31 mars, la Banque du Japon avait déjà procédé à un assouplissement officieux de sa politique en ramenant le taux de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire de 2,25 % à 1,75 %. Elle s'était toutefois abstenue de modifier son taux d'escompte.

ENVOLÉE DU YEN

La nouvelle flambée du yen observée depuis quelques jours a vaincu ses dernières réticences. Lundi 10 avril, la devise japonaise s'est littéralement envolée sur le marché des changes. Le yen est monté à ses plus hauts niveaux historiques face à la monnaie américaine (à 80,15 yens pour 1 dollar) mais aussi face à la devise allemande (à 57,55 cents pour 1 mark). En quelques heures, la crise du dollar est devenue une crise du yen.

Les autorités japonaises se devaient donc de réagir. Il n'est pas certain qu'elles l'aient fait avec toute la vigueur nécessaire. A l'annonce des différentes mesures prises, vendredi 14 avril, le yen n'a pas reflué. Il s'inscrivait ce jour-là à la clôture de Tokyo à 83,50 yens, inchangé par rapport à ses cours de la veille.

Cette absence de réaction de la part du marché des changes n'a guère surpris les spécialistes. Ils soulignent d'abord la timidité du plan de relance économique adopté (*Le Monde* daté du 15 avril), peu susceptible de dégonfler l'énorme excédent de la balance courante japonaise (145 milliards de dollars prévus cette année). Ils observent également que la parité dollar/yen est totalement insensible à l'évolution de l'écart de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et le Japon. Le fait que la devise japonaise soit depuis longtemps la monnaie la moins rémunératrice du monde (le taux d'escompte japonais avait été abaissé à 1,75 % dès le mois de septembre 1993 !) ne l'a pas empêché de s'apprécier de façon continue face à la monnaie américaine.

SOLUTION MÉDIANE

Un dollar valait 125 yens au début de l'année 1993, 112 yens début 1994, 100 yens début 1995 et 84 yens aujourd'hui. Enfin, la baisse du taux d'escompte était trop anticipée pour avoir un impact psychologique majeur. Les experts les plus pessimistes avaient parié sur une réduction d'un demi-point du taux d'escompte, les plus optimistes pour une baisse d'un point entier. En optant pour une baisse de trois quarts de point, la banque du Japon a choisi une solution médiane, incapable de provoquer un électrochoc sur les marchés financiers. C'est d'ailleurs pourquoi certains économistes avaient préconisé une baisse du taux d'escompte à 0 %.

Il n'est pas dit toutefois, si le yen devait continuer à s'apprécier, que la Banque du Japon ne soit pas poussée à une mesure aussi radicale.

L'assouplissement – forcé – de la politique monétaire japonaise et l'adoption – elle aussi sous contrainte – de mesures de relance économique semblent en tout cas donner raison à tous ceux qui pensent que les Etats-Unis mènent délibérément depuis plus d'un an une stratégie de dévaluation de leur devise, livrent une véritable *« guerre monétaire »* au Japon pour que celui-ci ouvre ses frontières aux produits américains. On se souvient d'ailleurs que l'échec, à la mi-février 1994, des négociations commerciales nippo-américaines s'était traduit par un premier plongeon du dollar face au yen. Les événements récents obéiraient à la même logique.

D'autres spécialistes sont en total désaccord avec cette théorie de la guerre de change menée par les Etats-Unis. Ils en veulent pour preuve la politique monétaire restrictive suivie par la Réserve fédérale (Fed) depuis le mois de février 1994 (le taux des fonds fédéraux a été relevé à sept reprises depuis cette date et porté de 3 % à 6 %). Selon eux, la chute du dollar résulte avant tout de la sanction brutale par les marchés financiers du déséquilibre des comptes extérieurs américains. Et pour soutenir efficacement le billet vert, la Fed ne serait-elle pas aujourd'hui obligée de relever de façon très brutale ses taux directeurs (de 2 % ou 3 %), donc de plonger l'économie américaine en récession ? Est-ce bien là la vocation d'une banque centrale ?

« Je suis pour ma part absolument convaincu, a d'ailleurs affirmé le gouverneur de la Banque de France Jean-Claude Trichet, *que mon collègue américain et son conseil recherchent les voies d'un dollar fort. Comme ils le disent parfois et c'est un propos qui me paraît tout à fait fondé, un pays fort a besoin d'une monnaie forte. »* Il reste à expliquer comment tous les grands pays industrialisés peuvent disposer au même moment d'une monnaie forte !

Pierre-Antoine Delhommais

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 10 AU 14 AVRIL

DEVISE	New York 14-4	New York 7-4	Paris 14-4	Paris 7-4	Zurich 14-4	Zurich 7-4	Francfort 14-4	Francfort 7-4	Bruxelles 14-4	Bruxelles 7-4	Amsterdam 14-4	Amsterdam 7-4	Milan 14-4	Milan 7-4	Tokyo 14-4	Tokyo 7-4
Livre	1,6010	1,6065	7,7713	7,7112	1,8420	1,8218	2,2262	2,2186	45,7886	45,5603	2,4920	2,4836	2736,11	2736,67	133,36	135,19
$ E.U.	–	–	4,8540	4,8000	1,1505	1,1340	1,3905	1,3810	28,60	28,38	1,5565	1,5460	1709,00	[illegible]	83,30	84,15
Franc français	20,6016	20,8333	–	–	23,7021	23,6250	28,6465	28,7708	5,8920	5,9083	32,06634	32,20833	352,0808	354,8958	17,16110	17,16110
Franc suisse	86,9187	88,1834	421,9035	423,2804	–	–	120,8605	121,7813	24,8588	25,0088	1,35289	1,36332	1485,4411	1502,2046	72,40330	74,20635
Deutschemark	71,9166	72,4113	349,0831	347,5742	82,7400	82,1144	–	–	20,5681	20,5358	111,93815	111,98786	1229,0543	1293,5264	59,90651	60,93411
Franc belge	3,4965	3,5261	16,9720	16,9252	4,0227	3,9986	4,8619	4,8695	–	–	5,4423	5,45134	59,75524	60,06700	2,91259	2,96221
Florin	64,2467	64,6831	311,8535	310,4787	73,9158	73,3506	89,3350	89,3273	18,3746	18,3461	–	–	1097,9762	1101,8758	53,51751	54,43079
Lire italienne	0,00585	0,00587	2,8403	2,8177	0,6732	0,6657	0,8136	0,8107	1,6735	1,6648	0,910767	0,907543	–	–	0,048742	0,049998
Yen	1,200480	1,188354	5,827131	5,704100	1,381152	1,347594	1,669268	1,641117	34,333733	33,701723	1,868547	1,837195	20,516206	20,363613	–	–

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 14 avril, 5,8271 francs, contre 5,7041 francs le vendredi 7 avril.

L'OR

	Cours 13-4	Cours 07-4
Or fin (k. barre)	60 900	61 000
Or fin (en lingot)	61 400	60 700
Pièce française (20F)	354	353
Pièce française (10F)*	415	355
Pièce suisse (20F)	354	351
Pièce latine (20F)	352	351
Pièce tunisienne (20F)*	–	348
Souverain	453	447
Souverain Elisabeth II*	452	446
Demi-souverain*	304	301
Pièce de 20 $	2 400	2 205
Pièce de 10 $	1 572,50	1 297,50
Pièce de 5 $*	720	655
Pièce de 50 pesos	2 270	2 250
Pièce de 20 marks*	455	451
Pièce de 10 florins	370	366
Pièce de 5 roubles*	–	266

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le thé menacé par la baisse de la consommation

LES AMATEURS de darjeeling doivent-ils se préparer à ouvrir tout grand leur porte-monnaie ? Les rumeurs en provenance des régions montagneuses de l'Inde où l'on cultive cette qualité de thé, si prisée au Japon et dans les pays nordiques, le laissent entendre. La première récolte, celle du début avril, qui s'étale sur deux ou trois petites semaines, s'annoncerait médiocre.

Les prix – déjà très élevés – vont s'en ressentir. Et peut-être la qualité. D'autant que l'appellation de darjeeling n'a pas la même signification dans tous les pays consommateurs. Ici, pour bénéficier du label, il faut que tout le thé provienne de la région. Là, un mélange de 50 % – voire 10 % – suffit pour justifier l'appellation. *« On commercialise près de 50 000 tonnes de darjeeling dans le monde pour une production qui ne dépasse pas 15 000 tonnes »*, dit Olivier Scala, un importateur français de thé.

En réalité, chaque année les rumeurs sur les darjeeling vont bon train car, à l'inverse, par exemple, du café ou du cacao, le thé, quelle que soit sa qualité, ne peut être stocké longtemps. Il doit être vendu sans trop tarder cette urgence fait que les spéculateurs jouent sur les perspectives de production en début de campagne, sinon, les possibilités de gain rapide s'évanouissent. A Londres, Hambourg, Calcutta, en Indonésie ou au Kenya, partout où existe un marché du thé, il n'y a de transactions que physiques. Le marché papier du thé n'existe pas.

La sagesse des transactions tient à la relative stabilité de la production mondiale, que ce soit en quantité ou en qualité. D'une année sur l'autre, elle oscille entre 2,4 et 2,5 millions de tonnes. Le thé n'est pas le café. Un coup de froid peut détruire les *« petites cerises »* et réduire à néant une récolte de café. Au pire, il retardera de quelques semaines la pousse des théiers. Mais la cueillette des deux ou trois feuilles qui entourent le bourgeon aura bien lieu au cours des neuf mois que dure la saison.

UN COURS STABLE

Aucun des quatre grands producteurs de thé (Inde, Chine, Sri Lanka, Kenya) n'affiche aujourd'hui de programme ambitieux de développement. Et aucun des petits pays producteurs, qu'il soit africain (Zimbabwe, Afrique du Sud, Cameroun) ou d'Amérique latine (Argentine, Brésil) n'envisage de grignoter des parts de marché en accroissant les surfaces cultivées. Et pour cause : la faiblesse des cours du thé ne le justifient pas. *« Depuis une quinzaine d'années les cours du thé ne bougent pratiquement pas »*, observe Jacques Lafond, PDG de la société Dammann, le troisième importateur de thé de l'Hexagone. Actuellement, aux enchères hebdomadaires de Londres, la livre de thé stagne autour de 180 cents américains par livre. Et les poussées de fièvre enregistrées sont rares et brèves.

La stabilité des cours devrait décourager les producteurs. En fait, le thé est cultivé faute de mieux. Le climat, la topographie des zones de culture (des terrains accidentés) ne se prêtent à aucune autre culture. S'y prêteraient-ils, le thé l'emporterait encore à cause du grand nombre de bras que sa cueillette – difficilement mécanisable – mobilise.

En théorie, les grands pays exportateurs pourraient diminuer les quantités commercialisées et faire grimper les prix comme le fit naguère la Côte-d'Ivoire avec le café, où les membres de l'OPEP au début des années 70 lors du premier choc pétrolier. La stratégie est à hauts risques et elle se heurte dans le cas du thé à un obstacle d'envergure : les pays producteurs sont ceux qui consomment le plus de thé – et de loin. Un accroissement des prix fragiliserait le thé face aux boissons concurrentes sur les marchés à l'exportation. Certes, on continue à boire davantage de thé que de café de par le monde. Mais la tendance n'est guère encourageante. La consommation par habitant stagne. Notamment dans les pays occidentaux où le recours accru à des sachets de thé, plus pratique que les classiques boules à thé, présente l'inconvénient majeur de réduire les quantités nécessaires (toutes les qualités ne se prêtent d'ailleurs pas à l'ensachage).

La relance de la consommation de thé sera au centre de la réunion, le jeudi 27 et le vendredi 28 avril au Sri Lanka, entre grands pays producteurs. Il y sera beaucoup question des bienfaits de la divine boisson sur la santé humaine. Restera ensuite à convaincre les consommateurs.

Jean-Pierre Tuquoi

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	13/4	12/4
Dow-Jones comptant	193,05	191,87
Dow-Jones à terme	275,09	274,04
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 935	2 945,50
Cuivre à 3 mois	2 985	2 919
Aluminium comptant	1 825,50	1 835
Aluminium à 3 mois	–	–
Plomb	–	–
Plomb à 3 mois	–	–
Etain comptant	5 760	5 816
Etain à 3 mois	5 770	5 890
Zinc comptant	1 053	1 050,50
Zinc à 3 mois	1 075	1 070
Nickel comptant	7 325	7 290
Nickel à 3 mois	7 325	7 290
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	4,73	4,73
Platine à terme	0,80	0,80
Palladium	168,25	167
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,24	1,24
Maïs (Chicago)	2,41	2,41
Graine soja (Chicago)	–	–
Tourt. soja (Chicago)	–	–
P. de terre (Londres)	335,10	281,80
Orge (Londres)	108	107
SOFTS		
Cacao (New York)	1 330	1 360
Café (Londres)	3 079	3 079
Sucre blanc (Paris)	–	–
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton New York	1,10	1,10
Jus d'orange	1,02	1,02

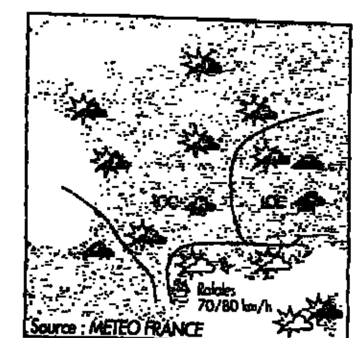
Nuages et éclaircies

L'ANTICYCLONE qui protégeait jusqu'à présent notre pays des perturbations s'éloigne progressivement vers l'Atlantique, ce qui permet à un front venu d'Ecosse de traverser notre pays ; ce front, de faible activité, donnera surtout des nuages.

Dimanche, sur les régions proches de la Manche, après d'assez belles éclaircies jusqu'en début d'après-midi, les nuages prendront le dessus, et pourront donner un peu de bruine en fin de journée. Il soufflera tout au long de la journée un vent de nord-nord-ouest assez soutenu, atteignant 50 à 60 km/h dans les rafales. Sur le reste de la moitié nord, Alsace et Jura exceptés, un voile de nuages élevés, doublé de cumulus, ne laissera qu'une petite place au soleil. Dans le Sud-Ouest, le Jura, l'Alsace, et la région Rhône-Alpes, la matinée sera très nuageuse, avec quelques gouttes éparses ; une amélioration se produira l'après-midi, mais les nuages n'auront pas totalement disparu. Cette amélioration sera nettement plus lente sur le massif des Pyrénées. Sur le Languedoc et le Roussillon, des passages de nuages élevés n'empêcheront pas le soleil de briller ; mistral et tramontane, modérés le matin, se renforceront l'après-midi, pour atteindre 80 km/h en rafales en fin de journée. Sur la Côte d'Azur, ce sera une belle journée, malgré la présence de quelques nuages. En Corse, nuages et éclaircies devront cohabiter ; les nuages pourront devenir menaçants l'après-midi, et donner une averse.

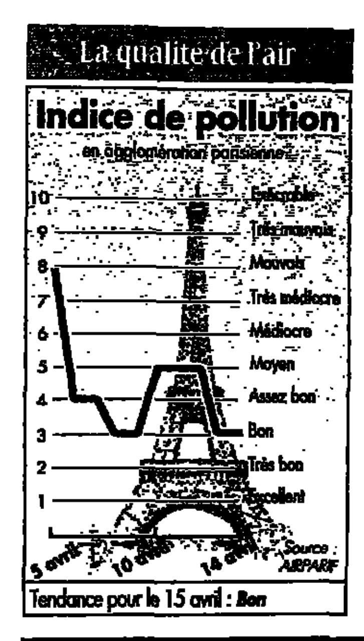
Les températures minimales seront conformes aux normales, tandis que les maximales seront légèrement inférieures : les minima seront compris entre 4 et 7 degrés sur la moitié nord, la région Rhône-Alpes et l'intérieur de la Provence, entre 6 et 9 degrés ailleurs ; les maxima s'étageront entre 11 et 16 degrés du nord au sud, jusqu'à 17 degrés surle pourtour méditerranéen.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

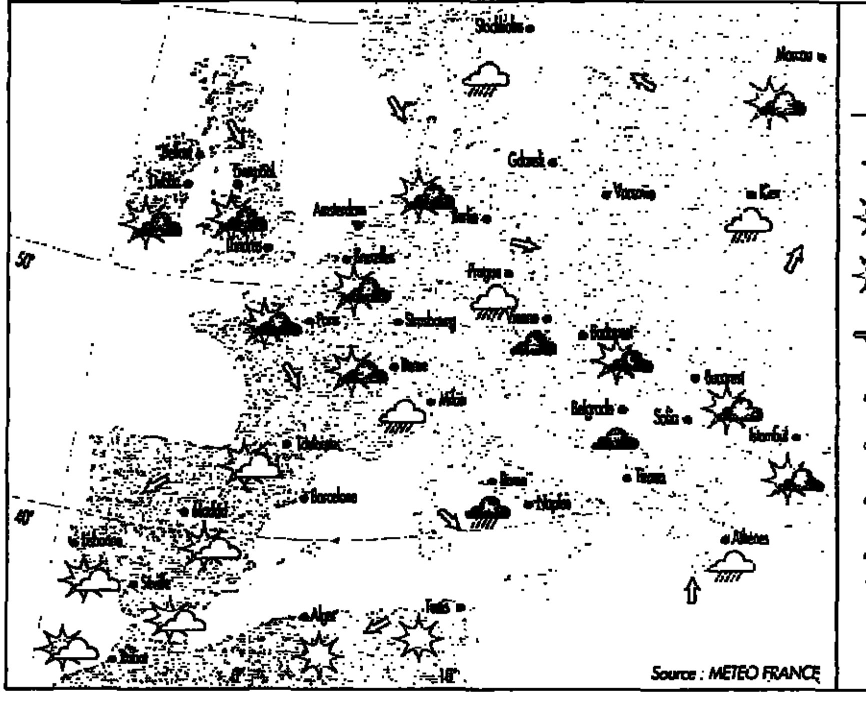


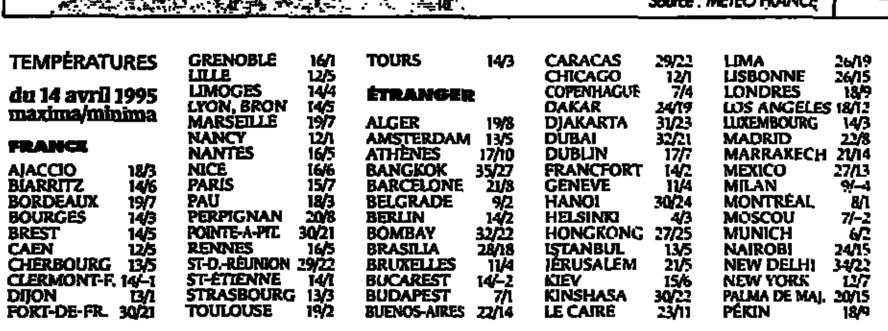
Prévisions pour le 16 avril vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 15 avril : Bon

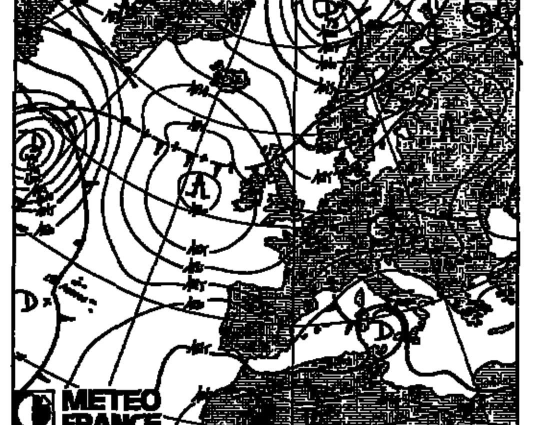




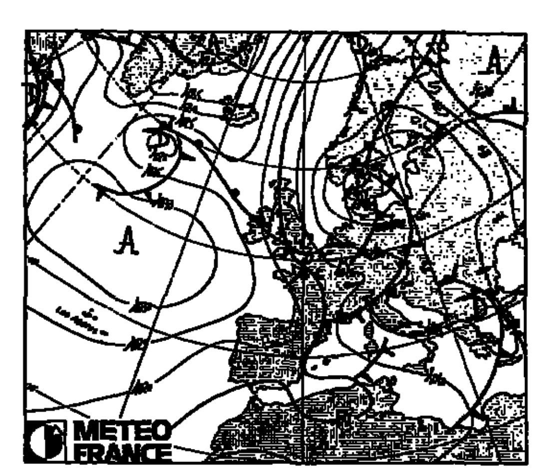
TEMPÉRATURES du 14 avril 1995 maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	18/3
BIARRITZ	14/6
BORDEAUX	19/7
BOURGES	14/3
BREST	14/5
CAEN	12/5
CHERBOURG	13/5
CLERMONT-F.	14/–1
DIJON	13/1
FORT-DE-FR.	30/21
GRENOBLE	16/1
LILLE	12/5
LIMOGES	14/4
LYON, BRON	14/5
MARSEILLE	19/7
NANCY	12/1
NANTES	16/5
NICE	16/6
PARIS	15/7
PAU	18/3
PERPIGNAN	20/8
POINTE-A-PIT.	30/21
RENNES	16/5
ST-D.-RÉUNION	29/22
ST-ÉTIENNE	14/1
STRASBOURG	13/3
TOULOUSE	19/2
TOURS	14/3

ÉTRANGER	
ALGER	19/8
AMSTERDAM	13/5
ATHÈNES	17/10
BANGKOK	35/27
BARCELONE	21/8
BELGRADE	9/2
BERLIN	14/2
BOMBAY	32/22
BRASILIA	28/18
BRUXELLES	11/4
BUCAREST	14/–2
BUDAPEST	7/1
BUENOS-AIRES	22/14
CARACAS	29/22
CHICAGO	12/1
COPENHAGUE	7/4
DAKAR	24/19
DJAKARTA	31/23
DUBAI	32/21
DUBLIN	17/7
FRANCFORT	14/2
GENEVE	11/4
HANOI	30/24
HELSINKI	4/3
HONGKONG	27/25
ISTANBUL	13/5
JÉRUSALEM	21/5
KIEV	15/6
KINSHASA	30/22
LE CAIRE	23/11
LIMA	26/19
LISBONNE	26/15
LONDRES	18/9
LOS ANGELES	18/12
LUXEMBOURG	14/3
MADRID	22/8
MARRAKECH	21/14
MEXICO	27/13
MILAN	9/–4
MONTRÉAL	8/1
MOSCOU	7/–2
MUNICH	6/2
NAIROBI	24/15
NEW DELHI	34/22
NEW YORK	12/7
PALMA DE MAJ.	20/15
PÉKIN	18/9
PRAGUE	6/3
PRETORIA	21/13
RABAT	21/11
RIO DE JAN.	–/–
ROME	16/4
SAN-FRANC.	15/6
SANTIAGO	22/10
SÉVILLE	27/13
ST-PETERS.	10/2
STOCKHOLM	12/5
SYDNEY	20/16
TENERIFE	25/19
TOKYO	14/10
TUNIS	22/13
VARSOVIE	14/4
VENISE	14/2
VIENNE	8/3



Situation le 15 avril, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 17 avril, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Panneaux électoraux

VOICI trois jours déjà qu'ils prennent l'air, après neuf ans de réclusion, les panneaux de la campagne électorale ; et nulle affiche encore ne vêt leur nudité, sauf, çà et là, quelque timide proclamation réduite à l'actuel format des journaux par la crise du papier.

Le public pourtant s'arrêtait, hier, devant ces planches offertes à une éphémère mais ardente littérature. Il les regardait, les tâtait, méditait. Point de doute : leur bois noirci prouve qu'elles *ne sont pas neuves . On les croyait*, depuis la défaite, condamnées à ne plus servir avant longtemps ; mais, malgré la rigueur des hivers sans charbon, nul âtre ne les a consumées ; la vieille sagesse française a triomphé : « *Gardons ces vieilleries, nous en aurons peut-être besoin un jour !* »

On ne saurait contenter tout le monde. Quelques passants grognaient, jugeant impudiques les candidats et les candidates qui vont étaler leurs mérites en lettres majuscules, ou blâmant d'avance les surenchères démagogiques, les promesses trompeuses, les querelles et les insultes.

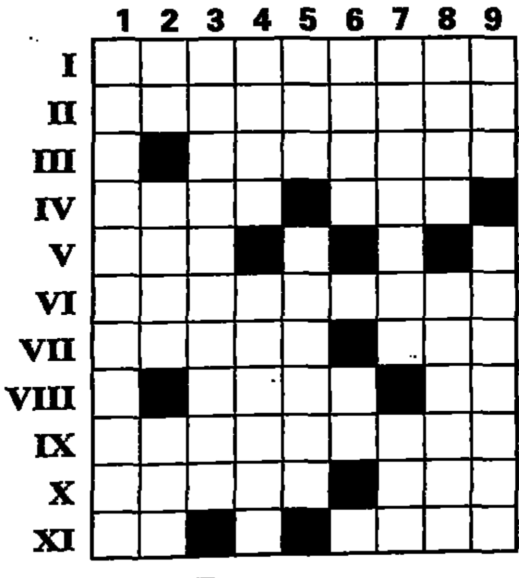
Mais, pour un regard ironique ou courroucé, que de sourires joyeux, que de mines attendries ! La plupart approuvaient le gouvernement provisoire d'être passé outre au voeu des partis et des « mouvements » qui demandaient depuis quelques jours le renvoi des élections. Et tous, en somme, exprimaient, d'une manière ou d'une autre, cette pensée : un peuple qui vote librement est un peuple qui retrouve le sentiment de sa dignité.

N'auraient-ils d'autre effet que de fortifier en nous la certitude de notre affranchissement civique, ils mériteraient déjà qu'on les bénît pour leur valeur symbolique, ces bons vieux panneaux dont certains se dressent aux lieux mêmes où surgirent, en août dernier, les barricades qui contribuèrent à notre affranchissement national.

Raymond Millet
(Le Monde 17 avril 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6541



HORIZONTALEMENT
I. Qui accumule les jetons. – II. Peut caler quand il est à cheval. – III. Beaucoup trop arrosé. – IV. Autrefois c'était *maintenant*. Qui ne peut pas aller plus loin. – V. Blanc avant de devenir bleu. – VI. La fabrication des chaînes. – VII. Court quand il est chaud. Matière première pour un potier antique. – VIII. En Tunisie. Agrément à l'étranger. – IX. Un gros morceau de charbon. – X. On y trouve beaucoup de tableaux. Circule à l'étranger. – XI. Un peu d'espoir. Trous dans les murs.

VERTICALEMENT
1. Une science qui date. – 2. Dieu. Aura une attitude bien humaine. Outragèrent une reine. – 3. Peut orner un berceau. – 4. Vit sur un grand pied. Envoyées par des gens qui ne sont pas ennemis de la calotte. – 5. Où il n'y a rien à prendre. Pas gracieuse. – 6. Un adverbe qui est ce qu'il est. Symbole. – 7. Qui n'ont rien appris. Au quatrième, il n'y a plus de poussières. – 8. Peut gémir quand il se lève. Instrument de musique un peu à la noix. – 9. Période. *Comme les langues quand on se met à table.*

SOLUTION DU N° 6540
HORIZONTALEMENT
I. Idée. Aime. – II. MR. Coller. – III. Iole. Elus. – IV. Tiers. Te. – V. At. Vans. – VI. Celées. – VII. Ecolières. – VIII. Umes. Rac. – IX. Ruée. Déni. – X. Se. Poncé. – XI. Sudistes.

VERTICALEMENT
1. Imitateurs. – 2. Droit. Crues. – 3. Le. Cône. – 4. Ecervelée. – 5. Salis. Pi. – 6. Ale. Née. Dos. – 7. Ill. Serrent. – 8. Meut. Séance. – 9. Erses. Scies.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHILI.** Pour réduire la forte pollution atmosphérique enregistrée dans la capitale chilienne, les autorités ont décidé de restreindre, à partir du lundi 17 avril, la circulation des automobiles à Santiago. *Chaque jour, un certain nombre de* véhicules, choisis en fonction du dernier chiffre de leur numéro d'immatriculation, ne pourront pas rouler. – *(AFP.)*

■ **WASHINGTON.** Pour des raisons de sécurité, la Maison Blanche envisage de fermer à la circulation Pennsylvania Avenue, *l'une des artères les plus fré*quentées du centre de Washington qui relie notamment le Congrès, le département du trésor, la Maison Blanche voisine, et qui débouche non loin de la Banque mondiale. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Depuis le 1er avril, la compagnie aérienne Lauda-Air, partenaire de Lufthansa, dessert au départ de Roissy-Charles-de-Gaulle l'aéroport de Malpensa, au nord-est de Milan, à raison de trois vols quotidiens.

■ **NOUVELLE-ZÉLANDE.** Le parc Kaburangi, treizième parc national néo-zélandais, ouvrira ses portes cet été. Second en taille derrière le parc de Fiordland, il couvre la quasi-totalité de la pointe nord-ouest de l'île du Sud.

■ **SINGAPOUR.** Singapore Airlines prévoit d'équiper, d'ici la fin de l'année 1996, sa flotte de Boeing 747-400 d'un système interactif qui permettra aux passagers de sélectionner des films et des programmes d'information, de jouer à des jeux électroniques, de faire du télé-achat, de téléphoner partout dans le monde et de s'informer sur leur destination finale sans quitter leur siège.

■ **TAÏWAN.** A partir du 17 mai, EVA Air, première compagnie aérienne privée taïwanaise, effectuera trois vols hebdomadaires Taïpeh-New York-JFK avec escale à Seattle.

■ **NEW YORK.** Depuis lundi 10 avril, il est interdit de fumer dans les restaurants de New York de plus de trente-*cinq couverts. Fumer* au bar n'est autorisé que si celui-ci est éloigné d'environ deux mètres des tables, ou séparé de la salle par une cloison étanche et si l'établissement dispose d'un autre endroit pour faire patienter ses clients avant de les asseoir. Le non-respect de ces interdictions est passible d'une amende de 100 dollars (environ 500 F) pour le fumeur et de 200 dollars pour le restaurateur, le montant de la contravention étant multiplié par deux à chaque nouvelle infraction. – *(AP, AFP.)*

PARIS EN VISITE

Lundi 17 avril

■ **MARAIS :** le quartier juif et ses synagogues pendant la période pascale (55 F + prix d'entrée), 10 h 30, sortie du métro Saint-Paul *(Pierre-Yves Jaslet).*

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS :** symbolique et alchimie (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, devant le portail central (Art et Histoire).

■ **L'HÔTEL DE BOURRIENNE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **LE PALAIS-ROYAL :** trois siècles d'histoire de Paris (50 F), 14 h 30, place du Palais-Royal devant le Louvre des antiquaires (Connaissance de Paris).

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** *(60 F + prix d'entrée), 15 heures,* 23, quai de Conti (Isabelle Hauller).

■ **MONTMARTRE** (55 F), 15 heures, sortie du métro Pigalle (Europ explo).

■ **PASSAGES AUTOUR DU PALAIS-ROYAL** (37 F), 15 heures, place du Palais-Royal devant les grilles du Conseil d'Etat (Monuments historiques).

■ **LE VIEUX BELLEVILLE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Télégraphe (Résurrection du passé).

■ **LE 16e ARRONDISSEMENT :** architecture novatrice de Guimard à Le Corbusier (55 F), 15 heures, sortie du métro Ranelagh (Paris et son histoire).

■ **LE VILLAGE DES BATIGNOLLES** et la Cité des fleurs (50 F), 15 heures, sortie du métro Rome (Didier Bouchard).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

Mardi 18 avril

■ **LE MUSÉE RODIN** et l'exposition « Rodin et Whistler » (50 F + prix d'entrée), *10 heures,* 77, rue de Varenne (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE :** exposition « Chagall » (55 F + prix d'entrée), 12 heures (Paris et son histoire).

■ ***MUSÉE D'ORSAY*** (23 F + *prix* d'entrée) : Une œuvre à voir, *Les Romains de la décadence*, de Thomas Couture, 12 heures ; exposition « Les Schneider et Le Creusot (1836-1960) », 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE CHÂTEAU DE VINCENNES** et le terrain de fouilles (50 F + prix d'entrée), 14 h 20, sortie du métro Château-de-Vincennes, côté château (Christine Merle).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS :** visite pour les jeunes (27 F + prix d'entrée), 14 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Monuments historiques).

■ **LA MAIRIE DU 13e ARRONDISSEMENT** (37 F), 14 h 30, place d'Italie devant la mairie (Monuments historiques).

■ **MARAIS :** « Sur les traces de *l'enceinte de Philippe-Auguste* » (40 F), 14 h 30, hall du métro Pont-Marie (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** « L'eau à Paris autrefois » (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (35 F + prix d'entrée), 14 h 30, 158, boulevard Haussmann (Séverin Racenet).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LA DÉFENSE** et la Grande Arche (37 F + prix d'entrée), 15 heures, hall du RER sortie K devant la pharmacie (Monuments historiques).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (37 F), 15 heures, sortie du métro Pont-Marie (Monuments historiques).

■ **LE MONTPARNASSE DES ARTISTES** (55 F), 15 heures, 171, boulevard du Montparnasse (Paris et son histoire).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS :** exposition « Carthage » (50 F + prix d'entrée), 15 heures, devant l'entrée (Pierre-Yves Jaslet).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	*3615 code LE MONDE*
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

MOSCOU Depuis trois ans les historiens ont accès aux archives de l'ex-URSS. Cette ouverture a marqué la fin des « soviétologues », qui n'avaient d'autres moyens que de lire entre les lignes de la presse officielle pour y trouver des éléments d'analyse. ● LE COLLOQUE « Les archives du système soviétique : premières approches », organisé par le Centre d'étude d'histoire et de sociologie du communisme à l'université Paris X-Nanterre, a réuni, les 10 et 11 avril, quatorze chercheurs et responsables des archives russes qui ont fait le bilan de leurs travaux. ● UNE ADMINISTRATION encore tatillonne, la notion toujours vivace de « secret d'Etat » et l'exclusivité obtenue à coups de dollars par les universités américaines continuent toutefois d'entraver les travaux des historiens.

Les historiens ont encore du mal à accéder aux archives soviétiques

Un colloque a réuni à Paris de nombreux spécialistes de l'ex-URSS et des responsables russes. Après une période d'euphorie pour les chercheurs, l'accès aux documents devient plus rigoureux



COMME il parait loin le temps où « soviétologues » et « kremlinologues » en étaient réduits à reconstituer l'histoire de l'URSS à l'aide du seul décryptage de la presse officielle, de l'épluchage érudit des mémoires ou des informations lacunaires distillées par les transfuges, les Boris Souvarine, les Victor Kravchenko. « *Depuis trois ans*, a dit l'historienne Annie Kriegel en ouvrant, le lundi 10 avril, le colloque international organisé à l'université Paris X-Nanterre, *nous ne travaillons plus sous la menace, dans la passion ou sous le poids des polémiques. Voici que, de paléontologistes scrutant des ossements, nous sommes devenus des anatomopathologistes, capables de travailler sur le squelette entier.* »

Une « *révolution documentaire* » qui, d'après l'historien Stéphane Courtois, a fait brutalement passer la discipline du vide au trop-plein. Révolution historiographique qui porte d'ailleurs plutôt sur les premières décennies du système – les dernières souffrant, depuis peu, d'une règle de prescription de trente ans, et du manque relatif de spécialistes de la période post-stalinienne. Et, pourtant, nombreux sont les chercheurs qui semblent revenus des enthousiasmes de 1991.

Certes, on ne dissimule pas la satisfaction d'avoir pu, contre toute attente, confirmer ou rectifier hypothèses et conjectures. Mais on déplore aussi de ne pouvoir encore trouver, dans les fonds d'archives de l'ex-URSS, les précieux inventaires qui, ailleurs, guident les premiers pas dans l'analyse d'un « fonds ». On doit, en Russie, communiquer son sujet d'étude, et ce sont les archivistes eux-mêmes qui constituent les dossiers. En outre les universités américaines sont souvent, à coups de dollars, parvenues à s'assurer l'exclusivité sur certain fonds en cours de microfilmage, ce qui retarde d'autant leur consultation.

Oleg Naoumov, responsable au centre des archives du Komintern à Moscou, évoque, à propos de celles de l'Internationale communiste (le Komintern), les problèmes techniques que posent à une masse d'employés sensiblement égale à celle d'autrefois le flux croissant des demandes, la mauvaise qualité du papier dans les années 20 et les difficultés de conservation qui en découlent. En outre, un décret récent interdit la communication de dossiers non brochés, comme le sont la plupart de ceux du Komintern. Voilà qui risque, pour des motifs « techniques », de retarder de trois à quatre années supplémentaires le dépouillement des fonds indispensables à la connaissance du mouvement communiste (on compte que l'exploitation satisfaisante d'un point de vue historique de l'ensemble des archives mettra de vingt à trente ans).

En revanche, quand les documents lui parviennent, l'historien peut savourer le plaisir rare d'ouvrir, souvent pour la première fois, des dossiers méticuleusement tenus et entretenus par une bureaucratie tatillonne, produits d'une « civilisation du rapport », qui, la plupart du temps, préférait la dissimulation à la falsification. Alain Blum, un spécialiste de la démographie, auteur d'un *Naître, vivre et mourir en URSS* (Plon), s'étonne même de la qualité de la production de chiffres émis par les organismes chargés des divers recensements de la population soviétique. Contrairement à une opinion répandue, les chercheurs ne croient pas que le KGB aurait matériellement pu tronquer les centaines de millions de documents désormais accessibles. Le soviétologue a donc bel et bien sous les yeux les « *dossiers de travail* » des dirigeants, ceux de Kirov, de Thorez, d'Ordjonikidze, « les preuves directes », selon l'expression de Stéphane Courtois, à partir desquelles on est mieux à même de détailler le processus de décision.

Preuves directes qui révèlent la dépendance quasi totale des PC européens par rapport à l'Internationale, surtout quand ceux-ci jouaient un rôle-clef dans la stratégie internationale voulue par les Soviétiques : ce qui fut le cas du PC allemand dans les années 20, puis du PC français dans les années 30. En 1927, la moitié du budget du PCF (45 millions de francs d'aujourd'hui) n'était-elle pas payée par Moscou ? A quoi s'ajoute la mise en évidence du rôle-clef des « kominterniens » dépêchés par l'Internationale auprès des PC locaux, comme, en France, Eugen Fried, ou Willi Münzenberg (voir le dernier numéro de la revue *Communisme* 38-39). On peut désormais, comme Nicolas Werth, remettre en cause certaines « périodisations » traditionnelles. Celui-ci situe ainsi le summum de la terreur stalinienne en 1932 (la collectivisation et la famine pèsent alors sur les paysans) plutôt qu'en 1937, année où elle s'abat sur les élites (on évalue cependant à six cent mille le nombre des fusillés de 1937-1938). On peut aussi mieux juger du courage de quelques-uns, celui de Litvinov, par exemple, qui, rapporte Sabine Dullin, une spécialiste de la diplomatie soviétique des années 30, osa refuser de voter la mort d'un Boukharine, pourtant condamné par Staline.

Il n'en reste pas moins que, désormais aussi, « *certains Etats successeurs ont à gérer des transitions et de vieilles affaires* », observe Annie Kriegel. Certains fonds des KGB locaux, comme celui du KGB de Lituanie qui sous-traitait les « affaires juives » (« Le Monde des livres » du 16 septembre 1994), se sont à nouveau refermés. La plupart des documents de l'armée rouge et du « fonds présidentiel », soit tous les documents du sommet de la hiérarchie soviétique au cours de ses soixante-dix années de règne, demeurent soit impénétrables, soit soumis à l'interprétation de la sybilline notion de « secret d'Etat » – toujours en vigueur –, soit réservés à certains proches de Boris Elstine comme le général Dimitri Volkogonov (voir l'article de Michel Tatu dans *Le Monde* du 17 octobre 1992). Certains secrets filtrent cependant de la présidence elle-même. Comme, en octobre 1992, l'ordre écrit de la main de Staline, ordonnant le massacre de près de vingt-six mille Polonais à Katyn, dont cinq mille officiers.

SOLIDARITÉ INSTITUTIONNELLE

Laurent Rucker, de l'université Paris X, dont le travail porte sur la période post-stalinienne, a étudié le rôle de l'Union soviétique dans l'affaire de Suez en 1956 (l'URSS consentit à vendre des armes au régime de Nasser, sans que la Chine ait eu à s'entremettre, comme on le croyait jusqu'à présent, et à la demande du Caire). Il n'a pu cependant établir que la menace nucléaire avait été agitée, à l'initiative personnelle de Khrouchtchev en 1956 contre la coalition anglo-franco-israélienne, qu'en consultant les sténogrammes d'un plénum du comité central du PCUS de 1957 (celui, décisif, de 1956 n'ayant pu être obtenu). Ainsi l'ordre de la « preuve indirecte » perdure-t-il, dans certains cas.

Malgré la chute du communisme, il semble bien que se soit formée une sorte de solidarité institutionnelle entre les services du passé et les administrations héritières. Les fonds personnels de Staline, de Kouïbychev et d'Ordjonikidze n'en laissent pas moins régulièrement passer quelques « bijoux » : ainsi, il semble bien, à en croire l'historien russe Sacha Kvavonkine, qu'à l'époque de la prise du pouvoir par Staline, dans les années 20, se soit constituée une sorte de « *mafia caucasienne* », fonctionnant de façon purement traditionnelle, et unissant dans les luttes pour le pouvoir les dirigeants d'origine géorgienne (un des traits de la vie politique soviétique qui permet, d'après certains, de relativiser la césure de 1917). Quelques trouvailles qu'elle réserve encore, l'avenir de la soviétologie tendra assurément davantage à compliquer l'image de l'ex-URSS qu'à la simplifier.

Nicolas Weill

★ Ont également participé au colloque : Peter Huber, Suisse, docteur en histoire, spécialiste du PC helvétique ; Mikhaïl Narinski, Russe, directeur adjoint de l'Institut d'histoire universelle de l'Académie des sciences de Moscou ; Marc Lazar, professeur de sociologie politique à Paris X-Nanterre ; Francesca Gori, Italienne, responsable de la Fondation Feltrinelli à Milan ; Silvio Pons, Italien, représentant de la Fondation Gramsci ; Vital Afiani, Russe, responsable du Centre d'archives du PCUS ; Gaël Moullec, responsable du collège français de Saint-Pétersbourg.

Quelques nouvelles révélations

L'analyse des fonds personnels des dirigeants permet de rectifier un certain nombre de dates. Ainsi on pensait que Lénine s'était retiré des affaires en décembre 1922. En réalité, dit Sacha Kvachonkine, les lettres d'Ordjonikidze montrent son absence sur des questions aussi cruciales que le problème des nationalités dès juillet 1922, après sa première attaque, en mai. On a également mis la main sur des rapports médicaux rédigés par des médecins allemands établissant que, sur soixante-neuf des principaux dirigeants soviétiques du début des années 20, seuls quatre jouissaient d'une bonne santé, parmi lesquels Staline. Trotski, lui, souffrait de *« coliques chroniques »*.

Enfin, à partir des archives du politburo, l'historienne Alla Kirilina, dont *L'Assassinat de Kirov* parait prochainement au Seuil, a pu récemment établir que ce n'est pas Staline qui a ordonné l'assassinat, le 1er décembre 1934, de Serge Kirov. Ce crime, qui donna le signal de la « grande terreur », fut en réalité le fait d'un déséquilibré du nom de Leonid Nikolaïev.

Les documents secrets des tsars exposés à l'hôtel de Soubise

Un formidable ensemble en péril

ARCHIVES NATIONALES, hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris. Jusqu'au 26 juin.

Une ville peut en cacher une autre. Bucarest était censée dissimuler un réseau de souterrains maléfiques qui est finalement resté de l'ordre de la légende. Saint-Pétersbourg, elle, n'est pas seulement la ville de Pierre le Grand, le lieu de pèlerinage de tout amateur de néoclassicisme. C'est aussi la ville qui cache les archives de l'ancienne Russie, 6,5 millions de dossiers, soit 86 kilomètres linéaires, qui regroupent les documents du pouvoir et de l'administration russes du début du XVIIIe siècle jusqu'à la date butoir de 1917. Rien que pour les liens entre la France et la Russie, on compte environ 300 000 dossiers concernant les liens culturels entre les deux pays.

Il y a bien sûr des documents moins plaisants qui vous envoient vite fait, bien fait tel ou tel noble remuant au fin fond de la Sibérie – une tradition qui ne s'est pas arrêtée en 1917 –, d'autres documents à caractère commercial ou économique et sur lesquels apparaît régulièrement une sympathique manie du secret. Là encore, cette tradition de la confidentialité ne s'est pas arrêtée avec la révolution. Comme dans toutes les archives nationales du monde, c'est un stupéfiant mélange d'autorité et de plaisir désuet, de sérieux et de volatil, de paix et de terreur qui s'exprime à travers ces documents.

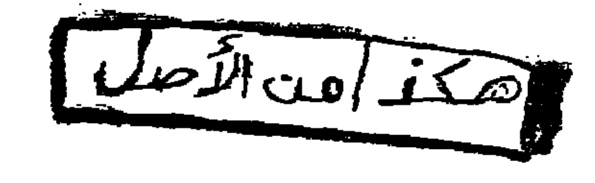
Un échantillon habilement choisi parmi ces millions de vieux papiers est exposé aux Archives nationales. Il ne s'agit pas seulement, du moins pour celui qui lit le cyrillique, de s'émouvoir sur le dossier d'instruction établi contre Alexandre Kropotkine en 1875, ni de se laisser aller au charme du mobilier dessiné pour l'Hôtel Métropole, ni de se laisser fasciner par l'aventure du chemin de fer, qui aurait pu, si l'on avait écouté le Français Loïc de Lobel, traverser les steppes et les déserts de l'Est, passer sous le détroit de Behring pour aller dire bonjour aux cousins d'Alaska. Cette exposition n'est pas non plus seulement un plaisir d'esthète, étalant de majestueuses façades, les coupes de fastueux théâtres, les décorations raffinées de l'Ermitage, ni une satisfaction d'intellectuel devant ces portées signées Tchaïkovski, devant cette lettre manuscrite de Massenet, et l'on peut ainsi s'arrêter sur des dizaines d'autres documents qui vont de la photo de la famille de l'empereur Alexandre III aux lettres signées Humboldt ou Pasteur.

Il y en a aussi pour les amateurs de vodka, et juste ce qu'il faut de cadavres en décomposition pour ceux qui apprécient le choc des photos. Chacun de ces documents, cependant, n'a d'intérêt que par ce qu'il dissimule de richesse pour l'histoire, de possibles études pour les chercheurs de tous pays, sur ces deux siècles russes dont la mémoire a été occultée par la violence du XXe siècle. Il s'agit, en effet, pour le Conseil international des archives, pour les Archives nationales et les Archives de France, surtout enfin pour l'association Barocco, d'attirer l'attention internationale sur la situation périlleuse dans laquelle se trouvent ces millions de documents. Tout Saint-Pétersbourg mériterait un plan de sauvegarde international à l'image de ce qui aura été tenté pour Venise.

Mais il ne s'agit pas seulement ici de sauver les bâtiments des Archives historiques de Russie (les monuments du Sénat et du Synode et l'hôtel du comte de Laval). C'est la conservation même de ce formidable ensemble qui est en péril. L'association Barocco, présidée par Yves Mikaeloff, soutenue par le directeur des Archives de France, Alain Erlande-Brandenburg, et bien évidemment sur place par le maire Anatoli Sobtchak, déploie ses efforts en ce sens. Avec une belle arrière-pensée, une idée assurément essentielle : ces archives, comme tous les ensembles de ce type qui se trouvent ou non protégés à travers le monde, appartiennent autant à l'histoire de l'humanité qu'aux pays qui en ont la garde. Tout doit donc être fait, au-delà de leur conservation, pour qu'elles soient la base d'une nouvelle période d'échanges culturels entre les nations, à l'instar du siècle des Lumières.

Frédéric Edelmann

★ Association Barocco, 1, bd de la Reine, 78000 Versailles. Tél. : 30-84-38-49. Conseil international des archives, 60, rue des Francs-Bourgeeois, 75003 Paris. 42-72-20-65.



Sotheby's et C

La plus importante r

est présentée

Sotheby's et Christie's à la conquête de l'Asie

Indifférentes à la prochaine rétrocession de Hongkong à la Chine, les maisons de ventes britanniques font des affaires. Les commissaires-priseurs de l'Hexagone sont absents

Un jade chinois trouve plus facilement preneur à Hongkong qu'à Londres, estiment les maisons de ventes britanniques. Elles y développent donc une politique agressive, centrée sur les objets habituellement en vogue chez les Chinois : de la joaillerie à la céramique en passant par les timbres et la peinture, qu'elle soit traditionnelle, contemporaine ou, plus surprenant, dérivée du réalisme socialiste cher au régime communiste. Les yeux tournés vers Bruxelles, les commissaires-priseurs français sont absents de ce marché en pleine expansion, indifférent à la prochaine rétrocession du territoire britannique à la Chine populaire.

C'EST un tableau de si mauvais goût qu'on n'en voudrait même pas place du Tertre. Il a été peint cette année par Shao Jinkun, diplômé des Beaux-Arts de Pékin, et représente des fleurs vaporeuses comme il s'en exposait dans les recoins les plus sombres du Salon des Indépendants, dans les années 50. Il est estimé entre 38 000 et 50 000 francs, par les experts de Sotheby's, et sera vendu le 4 mai à Hongkong, lors d'une vacation consacrée à la peinture contemporaine chinoise, heureusement souvent moins douteuse, et toujours d'une virtuosité technique à faire pâlir d'envie nos meilleurs artistes pompiers. Pour environ dix fois plus, on pourra emporter un soldat de l'armée populaire de Chine. Il est fièrement campé sur une crête, dominant le fleuve Jaune, l'arme au pied, la fleur au fusil, mais baïonnette au canon, un sourire béat et l'air parfaitement idiot.

VENTES

L'IMMOBILIER ET LA BOURSE

Le tableau, dû à Chen Yifei (né en 1946), mesure 1,60 mètre de haut, et 3,80 mètres de long. Du réalisme socialiste dans toute sa splendeur, qui devrait laisser rêveurs les quelques habitants de Hongkong qui craignent encore la rétrocession de la colonie par la Grande-Bretagne à la Chine, prévue le 1er juillet 1997. Ils sont rares : la plupart des 6 millions d'occupants qui s'y entassent ne s'en inquiètent plus guère. Leurs entreprises contrôlent 75 % des investissements étrangers en Chine.

Quant aux nouveaux riches du régime de Pékin, membres ou rejetons de la nomenklatura, ils viennent s'y initier aux joies du capitalisme : ils investissent dans l'immobilier, dont les prix ont doublé ces trois dernières années, ou en Bourse (elle a connu une hausse de 239 % sur la même période). Assez normal quand on sait que les entreprises de Hongkong ont implanté leurs usines en Chine populaire, où le salaire est plus que compétitif, et l'ouvrier docile. Si on ajoute à ce tableau « idyllique » les quelques menus avantages dont bénéficie la colonie, comme le secret bancaire et l'absence de contrôle sur les mouvements de capitaux, ce qui fait de la place un des centres mondiaux du blanchiment de l'argent de la drogue, on comprendra que s'y précipitent les commerçants de toute la planète.

JADES, CÉRAMIQUES, TIMBRES

Ils ne sont pas tous, tant s'en faut, capables de s'offrir les gâteries que leur proposent Sotheby's et Christie's. Les deux sœurs ennemies occupent à Hongkong une place de choix. Christie's se limite, pour l'instant, à une activité traditionnelle du pays, la bijouterie. En avril 94, une vente de joaillerie européenne lui avait rapporté 1,51 million de dollars (près de 7,5 millions de francs). En octobre 1994, une vacation consacrée au jade avait produit 9,6 millions de dollars. Un collier, qui avait appartenu à Barbara Hutton puis à la princesse Mdivani, y avait atteint la coquette somme de 4,2 millions de dollars, un record mondial pour un jade. Dans les trois premiers jours de mai 1995, Christie's tentera de confirmer sa bonne opinion du marché asiatique en dispersant à Hongkong jades, céramiques, bijoux et timbres.

Même option pour Sotheby's, aux mêmes dates. Des timbres aussi, d'Extrême-Orient surtout, mais également une des plus belles collections de vignettes postales britanniques jamais proposées aux enchères (c'est en tout cas la catalogue qui l'affirme), couvrant complètement la période de 1840 à 1990 : on l'estime entre 1,2 et 1,9 million de francs. Une autre vente dispersera des jades, car la concurrence avec Christie's n'est pas un vain mot. Des babioles, comme ce collier dont on espère près de 3,5 millions de francs. Une troisième sera consacrée aux bouteilles de tabac à priser, des petites merveilles délicatement décorées, dont les limiers de Sotheby's ont réussi à rassembler 660 modèles. Un autre encore permettra de disperser de la peinture chinoise traditionnelle, moderne et contemporaine, des encres pour l'essentiel, dont six superbes chevaux peints par Xu Beihong en 1942, qui devraient parvenir au même score que la collection de timbres anglais. Et comme on peut difficilement rêver de Chine sans penser à la céramique, les *auctionners* de Sotheby's se sont souvenus que Hongkong abritait, il y six ou sept siècles, des contrebandiers qui écoulaient leurs poteries au nez et à la barbe des douaniers mongols. Comme eux, mais en toute légalité, ils disperseront 350 porcelaines et autres objets d'art. Bref, au moment précis où l'administration britannique de Hongkong boucle ses valises, les maisons de ventes ouvrent les leurs.

Et les Français ? Hongkong est le deuxième marché de la France en Asie, immédiatement après le Japon. Les produits de luxe y représentent le tiers de nos exportations. Cartier y a érigé le *Flying Frenchman* de César. Pour le reste, et particulièrement du côté des commissaires-priseurs, les regards sont aujourd'hui, hélas !, plutôt tournés vers Bruxelles que vers Kowloon et l'embouchure de la rivière des Perles.

Harry Bellet



D.R.

« Quiet Brook », de Chen Yanning (huile sur toile) : la virtuosité technique de la peinture contemporaine chinoise

La plus importante rétrospective jamais consacrée à Charlot est présentée à la Cinémathèque française

CHARLOT. Rétrospective à la Cinémathèque française, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, 75116, Paris. Mo Trocadéro. Tél. : 45-53-21-86. Jusqu'au 14 mai 1995.

La Cinémathèque française a décidé d'accorder une place privilégiée à Chaplin à l'occasion du centenaire du cinéma. Elle a entrepris la plus importante rétrospective jamais consacrée à l'auteur du *Dictateur*, rassemblant les films qu'il a interprétés ou dirigés depuis *Pour gagner sa vie* (1914) jusqu'à *La Comtesse de Hongkong* (1966). La sélection chronologique, dense, s'appuie sur des œuvres qui l'ont influencé ou ont été influencées par lui, dans le monde entier (France, Suède, Egypte, Inde, Russie...). Elle représente, selon Pamela Paumier, chargée des intérêts de la famille Chaplin, *« ce qu'on peut faire de mieux »*.

Pour retrouver ou reconstituer les versions les plus longues de ses films, il a fallu confronter les dépôts de nombreuses cinémathèques, travail déjà largement avancé en Suisse lors de la rétrospective du centenaire de la naissance de Chaplin en 1989. Pour les films muets, la difficulté consistait à rassembler des copies avec le cadre original, ne serait-ce que parce que le recadrage avait pu faire disparaître totalement un gag. Ainsi, dans *Charlot rentre tard*, il monte sur une table du côté gauche de l'écran, qui disparaît lorsque l'on rajoute une piste sonore. Il a alors parfois fallu opter pour des copies 16 mm plutôt que 35 mm sonore afin de se rapprocher de l'original.

L'accès aux films a été facilité par l'organisation méticuleuse de Chaplin, la majorité d'entre eux étant restés entre ses mains. Après son exil des Etats-Unis en 1952, et malgré les menaces qui pesaient sur lui, il était parvenu à faire rapatrier à Londres 80 % des originaux (aujourd'hui tous de surcroît contretypés en Suisse). *« C'était un homme d'affaires avisé autant qu'un créateur*, dit Pamela Paumier. *Dès ses débuts comme producteur indépendant en 1918, avec la First National, alors que les écrits étaient protégés, et pas le cinéma, il avait saisi l'importance d'assimiler le film au livre et fait enregistrer ses films. Après réengistrement, ses enfants devenaient dépositaires de ses droits pour soixante-quinze ans. »*

L'ÉVOLUTION DU PERSONNAGE

Restaient les films de la Keystone (1914), réalisés par Mack Sennett puis par lui-même, ceux de la Essanay (1915) et de la Mutual (1916), dont des milliers de copies courent le monde. Beaucoup avaient été remontés, les forains qui en ont fait grand usage les tronçonnant volontiers pour les rentabiliser, y ajoutant ou coupant des intertitres, ou supprimant une introduction jugée superflue. Les coupes n'étaient pas toutes « de confort » : les Britanniques avaient censuré le coup de pied – assez méchant il est vrai – décoché par Charlot à un gosse dans *Le Maillet de Charlot*. Quant à Chaplin lui-même, il avait effectué un nouveau montage des *Temps modernes* en 1970. La cinémathèque présente cette version avec celle de 1936.

« On peut suivre l'évolution du personnage, agressif au début, puis de plus en plus chargé d'humanité, note le programmateur de la rétrospective, Alberto del Fabro. *Les gags sont sans cesse améliorés : les scènes de boxe par exemple, commencées dans* Charlot et Fatty dans le ring *(1914) et* Charlot boxeur *(1915), atteignent la perfection dans* Les Lumières de la ville *(1931). A la Mutual, il s'adresse aux enfants, mais ce n'est déjà plus du Mack Sennett. Il ne se contente pas d'aligner des séquences pour faire rire, mais pratique un véritable découpage, recherche des angles différents, avec un sens déjà affirmé du cadrage. »*

La rétrospective présente les grands ancêtres, comme Little Tich, qui anticipait le vagabond avec son chapeau et ses chaussures de clown, et Max Linder envers qui Chaplin devait avouer, quarante années plus tard, sa dette. *Feuilles du livre de Charles Dickens pour son centenaire* (1912), *Ingeborg Holm*, de Sjöström (1913), *Naissance d'une nation* (1915), de Griffith, que Chaplin voyait chaque semaine lorsqu'il passait à Los Angeles, et *Enthousiasme* (1931), de Vertov, dont il appréciait le côté « symphonie », ont joué un rôle indéniable chez l'auteur de *Limelight*. Un document officiel relatant la visite de Mussolini à Hitler (1934) apporte son éclairage au *Dictateur*, qui n'était pas seulement le film favori de Staline (on en retrouvera une copie usée jusqu'à la corde à Moscou), mais aussi des Ceaucescu.

Alberto del Fabro a sélectionné une série de films sur lesquels l'influence de Chaplin est évidente, comme le *Ballet mécanique*, de Fernand Léger (1923), ou ceux avec le mime Marceau. D'autres sont moins directs, comme *Le Bonheur* (1934), de Medvedkine, *Maître Puntila et son valet Matti* (1955), de Cavalcanti, ou *La Règle du jeu* (1939), de Renoir. Une sélection thématique traverse enfin l'ensemble de la manifestation, débouchant sur d'autres arts : trois séances sont ainsi organisées avec la Cinémathèque de la danse sous le titre de « Charlot, chorégraphe et danseur ».

Jean-Louis Perrier

DANS LES GALERIES

NEIL WINOKUR

Galerie du Jour, 6, rue du Jour, 75001 Paris. Tél. : 42-33-43-40. Jusqu'au 29 avril.

Voilà une exposition photographique rafraîchissante et tonique. On remarque d'abord les fonds monochromes, les couleurs fluo, kitsch et acidulées à l'extrême : des rouges, jaunes, verts, bleus qui claquent, jurent, donnent un côté « bonbon chimique » à l'ensemble. Au premier plan, des objets souvent, un téléphone, une mappemonde, un disque, un artichaut, un visage d'Andy Warhol, un chien. Toutes les figures sont traitées de la même façon : frontales et directes. D'une précision qui frise le constat d'huissier. Le contraste entre l'excentricité de la couleur et la banalité du sujet est spectaculaire et provoque franche rigolade et écœurement. Neil Winokur règle son compte à ce qu'on appelle le portrait psychologique. Les humains semblent décervelés, les animaux empaillés, et les objets coupés de leur utilité. Tout se vaut : un portrait féminin, quelques frites, un jouet pour chien. Sans âme, Winokur ? Au contraire ! Derrière l'artifice apparent, chaque objet-image, joint à d'autres, finit par dresser un portrait, raconte une vie, rend hommage à un disparu. Et quand on a fini de rassembler le puzzle, on retrouve un portrait corrosif et tendre d'une société de consommation dans laquelle ce photographe américain se sent comme un poisson dans l'eau. **M. G.**

EDUARDO CHILLIDA

Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, 75008 Paris ; tél. : 45-63-13-19. Du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 heures, le samedi de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 13 mai.

Les mégalithes et Brancusi, l'île de Pâques et le Giacometti cubiste, les stèles et les galets peints néolithiques : la sculpture de Chillida est lourde d'une mémoire qui remonte jusqu'aux origines de l'art, jusqu'aux premières stèles et aux premières idoles. De cette mémoire, depuis près d'un demi-siècle, l'artiste a tiré un langage, fait de volumes compacts, de masses pressées et denses. Leurs surfaces sont découpées en plans lisses comme par le passage d'une lame et le même instrument incise des signes anguleux dans la terre cuite ocre jaune. D'autres sont peints en noir sur blanc, signes simples et énigmatiques, idéogrammes au sens perdu. Le primitivisme moderne, tel qu'il est apparu dans les années 10 du siècle, atteint dans ces pièces une cohérence parfaite – trop parfaite parfois, trop maîtrisée pour troubler ou surprendre. Les dessins découpés et suspendus par des fils qui accompagnent ces terres relèvent du même système esthétique, élaboration très élégante de formes très rudimentaires. **Ph. D.**

RIERA I ARAGO

Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, 75001 Paris ; Tél. : 42-96-37-96. Du mardi au samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 20 mai.

Riera i Arago est de ces jeunes sculpteurs espagnols qui pratiquent en virtuoses la citation, la récupération des références et le mélange des matériaux. Ses œuvres semblent les ruines par anticipation du monde contemporain. Des machines chères au dadaïsme, il ne demeure que quelques roues de bronze faussées, des hélices qui ne tournent plus, des avions aux ailes brisées – l'inverse exact du futurisme qui célébrait la vitesse et l'élan. Avec une prédilection insistante, l'artiste exerce encore son travail de déréliction sur les sous-marins, qu'il réduit à l'état de cigares métalliques rouillés et déchirés. Nul pathétique là-dedans : les objets détruits donnent naissance à des formes légères, élégamment modelées en bronze filiforme, et à des constructions de bois et de métal jouant des textures et des couleurs. Il arrive que l'on songe à Miro et à Calder. Les dessins qui accompagnent les sculptures démontrent du savoir-faire, mais aussi une fréquentation très régulière de Picabia. **Ph. D.**

ETTORE SPALLETTI

Galerie Claire Burrus, 16, de Lappe, 75011 Paris. Tél. : 43-55-36-90. Jusqu'au 17 juin.

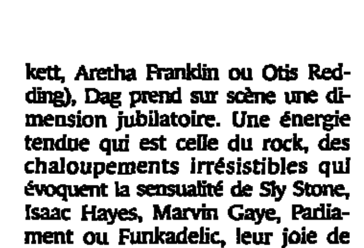
L'œuvre très raffinée de cet artiste italien (qui n'est plus un gamin, il est né en 1940) tient à la fois de la sculpture et de la peinture, l'une et l'autre réduites à leur plus simple expression : il réalise volontiers des cubes et des troncs de cône monochromes, dont la couleur ne semble pas les revêtir, mais en venir, pour dématérialiser les volumes. Cela tient à la substance de l'enduit passé en couches nombreuses, chaque fois poncées, jusqu'à obtenir un effet de peinture à fresque. Du beau travail qui a pu faire penser aux coiffes comme à la palette de Piero della Francesca à Arezzo. L'exposition montre deux grandes pièces, des polyptyques. L'un est composé de quatre panneaux : deux d'un même jaune très doux, auxquels succède un troisième d'un gris tendre, et le quatrième d'un rose chair. La seconde pièce est composée de trois panneaux d'un même rose saumon. Elles échappent au plan du mur, l'une grâce au jeu visuel des panneaux (bois) aux bords taillés en biseau ou en quart de ronde, l'autre par un décollement réel d'un des volets. Si Spalletti tend vers la peinture plus que la sculpture, il la pense en terme de retable. **G. B.**

SANDRA MARTAGEX

Galerie Alain Margaron, 5, rue du Perche, 75003 Paris ; Tél. : 42-74-20-52. Du mardi et samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 mai.

Sandra Martagex a quitté récemment les Beaux-Arts, dont elle été diplômée et où elle a présenté pour la première fois en 1994 ses peintures, d'une violence et d'une rigueur remarquables. Ce sont des corps, divisés, découpés, disséqués. Ce sont des chairs ouvertes, des organes d'un rouge sombre, des fragments d'écorchés. La couleur, où écarlate et ocre dominent, est très fluide et translucide et cette légèreté, loin de faire perdre de leur intensité à ces images, les rend plus efficaces, parce que proches du neutre, débarrassées de toute gestualité et de toute expressionnisme. Il ne s'agit pas pour autant d'un art médical, ni d'un dessin qui mimerait l'exactitude morbide des planches d'anatomie. Egon Schiele n'est pas loin, sinon dans le style tout entier, du moins dans l'étirement des formes et les cadrages rapprochés. Sans doute est-il aventureux de décider de la qualité d'un artiste de vingt-sept ans sur la foi de deux expositions, mais il n'empêche : Sandra Martagex sait imposer sa singularité. **Ph. D.**

Le groove jubilatoire de Dag



Le groupe américain conclut au Chesterfield Café une semaine triomphale

LEUR AMOUR du funk, du rhythm'n'blues et de la soul a rassemblé Bobby Patterson (chant, basse), Brian Dennis (guitare), Doug Jervey (claviers) et Kenny Soule (batterie), quatre garçons blancs venus de Raleigh, Caroline du Nord. Des centaines de concerts ont rodé leur virtuosité complice sans atténuer leur enthousiasme. Auteur, il y a quelques semaines, d'un premier album entraînant – *Righteous* – enregistré aux légendaires studios Muscle Shoals (qui ont vu défiler Wilson Pickett, Aretha Franklin ou Otis Redding), Dag prend sur scène une dimension jubilatoire. Une énergie tendue qui est celle du rock, des chaloupements irrésistibles qui évoquent la sensualité de Sly Stone, Isaac Hayes, Marvin Gaye, Parliament ou Funkadelic, leur joie de jouer fait plaisir à voir.

★ **Chesterfield Café. 124, rue de La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, le 15. Tél. : 42-25-18-06. Entrée libre.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Paris Latin Salsa
« La fine fleur » des salseros de Paris mène un train d'enfer. Quatre Vénézuéliens (timbales, percussions, chant, guitare), un Colombien (le chanteur Yuri Bedoya), deux Cubains (percussions, trompette), un Brésilien (saxophone) et une Strasbourgeoise, la chanteuse Angela Haber, « accro » à l'Amérique latine sous toutes ses formes. On ira pour danser jusqu'à l'aube et élargir ses horizons printaniers.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers. 23 heures, le 15. Tél. : 42-31-31-31. Location Fnac, Virgin. 120 F.

Kartet, Betty Carter
Pour sa dernière soirée, après cinq semaines de festival, Banlieues bleues continue de jouer avec des programmations contrastées : Kartet, savante et ludique formation de quatre nouveaux inventeurs du jazz européen, puis Betty Carter, sa force et sa voix dans la tradition du jazz chanté, pleuré, dramatisé.
Le Blanc-Mesnil (93). Grande salle du Forum, 1, place de la Libération. 20 h 30, le 15. Tél. : 48-14-22-22. De 90 F à 110 F.

Dubwar
Leur nom en dit déjà beaucoup sur la rencontre, supposée cataclysmique, entre les énormes basses du reggae expérimental et la virulence des guitares trash. Sur scène, Dubwar ne fera pas de quartier.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 15. Tél. : 53-79-00-11. De 80 F à 100 F.

Portes ouvertes au département danse du Conservatoire de Paris
Les classes du Conservatoire de Paris ont été créées dans les années 20 pour les femmes, et les années 40 pour les hommes : elles s'ouvrent ce week-end au grand public qui pourra assister aux cours, et découvrir de très courtes compositions imaginées par les danseurs et leurs enseignants.
Conservatoire de musique et de danse, 209, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. De 10 heures à 19 h 30, le 15 ; de 12 heures à 18 h 30, le 16. Tél. : 40-40-46-39. Réservation conseillée.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ALERTE
Film américain de Wolfgang Petersen
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LA CONQUÊTE DE CLICHY
Film français de Christophe Otzenberger
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

HAUT BAS FRAGILE
Film français de Jacques Rivette
Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LES JOINTS DES MINES SONT PLUS ÉTANCHES QUE LES CHAMBRES À AIR DE NOS VÉLOS
Film français d'Isabelle Quignaux
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE PETIT CIRQUE ET AUTRES CONTES
Film français de Pascal Le Nôtre
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

PRÊTRE
Film britannique d'Antonia Bird
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Élysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

STREET FIGHTER
Film américain de Steven E. De Souza
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LES TROIS PALMIERS
Film portugais de Joao Botelho
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES EXCLUSIVITÉS

A LA CAMPAGNE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
ACE VENTURA, DÉTECTIVE CHIENS ET CHATS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
ANNA (Fr.-Rus., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
L'ANNÉE JULIETTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
L'APPÂT (*) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10).
ASTÉRIX ET LES INDIENS (All., v.f.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (Iran., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
BEFORE SUNRISE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).
BEFORE THE RAIN (Fr.-brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
CALENDAR (Can., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
CASA DE LAVA (Por.-fr., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
CHANG, A DRAMA OF THE WILDERNESS (A.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34).
CHUNGKING EXPRESS (H.-K., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
LE CRI DU CŒUR (Fr.-burkinabé, v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
L'EMIGRÉ (Ég., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
EMMÈNE-MOI (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
FADO, MAJEUR ET MINEUR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).
FRANKENSTEIN (*) (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
FRESA Y CHOCOLATE (Cubain, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
GAZON MAUDIT (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LA JEUNE FILLE ET LA MORT (Fr.-brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
JLG/JLG (Fr.) : La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JUSTE CAUSE (*) (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LÉGENDES D'AUTOMNE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LUDWIG VAN B (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LES MISÉRABLES (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LE MONSTRE (Fr.-it., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
MURIEL (Austr., v.o.) : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
NELL (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10).
OUBLIE-MOI (Fr.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE PÉRIL JEUNE (Fr.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PIGALLE (**) (Fr.-Suis.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PRÊT-A-PORTER (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).
PRINCIPIO Y FIN (*) (Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Épée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
QUIZ SHOW (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LES RENDEZ-VOUS DE PARIS (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
RIABA MA POULE (Fr.-rus., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE ROI LION (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e.
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SOLEIL TROMPEUR (Fr.-rus., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
STAR TREK GENERATIONS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
STARGATE (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : George-V, 8e (36-68-43-47).
UN INDIEN DANS LA VILLE (Fr.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
UNE FEMME FRANÇAISE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10).
VANYA, 42e RUE (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LA VIE EST IMMENSE ET PLEINE DE DANGERS (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
VIVE L'AMOUR (Chin., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).
VOYAGE INTERROMPU (Ind., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES SÉANCES SPÉCIALES

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 16 h 10.
CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 20 h.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 22 h.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TŒRLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 16 h 20.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 17 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h 40.
L'ÎLE NUE (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 16 h.
MOUCHETTE (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 15 h 30.
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 40.
QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 12 h.
RAINING IN THE MOUNTAIN (H.-K., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) samedi 23 h 45.
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 19 h 50.
SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 20 h 10.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 19 h 30.
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 30.
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h 10.

LES REPRISES

AMERICA, AMERICA (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
AU HASARD, BALTHAZAR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LA CHASSE (Port., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).
L'HOMME D'ARAN (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
METROPOLIS (All.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot (47-04-24-24)
DIMANCHE
Charlot. Programme Max Linder (1905-1915), de Max Linder, 16 h 30 ; L'Opinion publique (1923), de Charles Chaplin, 19 h ; Charlot et Mabel en ménage (1914), de Charles Chaplin ; Charlot fait la noce, de Charles Chaplin ; Charlot à la banque, de Charles Chaplin ; Charlot rentre tard, de Charles Chaplin ; Une journée de plaisir, de Charles Chaplin, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Les cinquante ans de la Série noire : La Chute d'un caïd (1960, v.o. s. t. f.), de Budd Boetticher, 17 h ; Le Témoin (1978), de Jean-Pierre Mocky, 19 h 30 ; Les Fuyards de Zahrain (1962, v.o. s. t. f.), de Ronald Neame, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le cinéma grec : Rebetiko (1983, v.o. s. t. f.), de Kostas Ferris, 14 h 30 ; Ville magique (1954, v.o. s. t. f.), de Nikos Koundorous, 17 h 30 ; Les Gens d'en face (1981, v.o. s. t. f.), de Yorgos Panoussopoulos, 20 h 30.
LUNDI
Le cinéma grec : Doxobus (1987, v.o. s. t. f.), de Fotos Lambrinos, 14 h 30 ; Pain amer (1951, v.o. s. t. f.), de Grigoris Grigoriou, 17 h 30 ; Le Petit Fiacre (1957, v.o. s. t. f.), de Dinos Dimopoulos, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
L'enfant dans les villes : bande-annonce : Vive la sociale (1983), de Gérard Mordillat ; Toujours seuls (1991), de Gérard Mordillat, 14 h 30 ; Trois hommes et un couffin (1985), de Coline Serreau, 16 h 30 ; Maman (1989), de Romain Goupil, 18 h 30 ; The Long Day Closes (1991, v.o. s. t. f.), de Terence Davies, 20 h 30.
MARDI
L'enfant dans les villes : Joséphine Baker (1967), de Jean-Jacques Faure ; Micheline, 6 enfants... (1967), de Claude Goretta, 14 h 30 ; Des enfants dessinent leurs parents (1967), de Marie-Claire Patris ; Où sont passés nos parents ? (1991), de François Manceaux, 16 h 30 ; Je suis mort (1990), de Jean-Pierre Vuillaume ; Le Petit Garçon perdu (1953, v.o. s. t. f.), de George Seaton, 18 h 30 ; les débats de la SCAM, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Rude journée pour la reine, de René Allio, 15 h ; La Vieille Dame indigne (1965), de René Allio, 17 h.

FESTIVALS

100 ANS DE CINÉMA VUS PAR HENRI LANGLOIS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Apocalypse Now, sam. 12 h, 15 h, 18 h, 21 h ; Tous en scène, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Pandora, lun. 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; L 627, mar. 12 h, 15 h, 18 h, 21 h.
1941-1944, LA GUERRE SUR LE FRONT DE L'EST, Musée de l'armée, 7e (44-42-37-70). Prélude à la guerre, sam. 14 h, dim. 14 h ; La Guerre hitlérienne, sam. 15 h, dim. 15 h ; La Guerre hitlérienne, sam. 16 h, dim. 16 h ; Diviser pour régner, lun. 14 h, mar. 14 h ; La Bataille d'Italie, lun. 15 h, mar. 15 h ; Le Jour J, lun. 16 h 30, mar. 16 h 30 ; Nos ailes au combat et ceux du groupe Lorraine, lun. 17 h 30, mar. 17 h 30.
A LA RENCONTRE DE BULLE OGIER, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Personne ne m'aime, lun. 14 h, mar. 16 h.
BRÈVE RENCONTRE, 3 FILMS RUSSES INÉDITS (v.o.), Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14). Limita, mar. 18 h ; La Cerisaie, mar. 20 h ; Pages cachées, mar. 22 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). La Reine Margot, dim. 11 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Cul-de-sac, sam. 12 h, lun. 12 h, mar. 12 h.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Man no Run, dim. 14 h ; Bird Now, dim. 15 h 45 ; Le Quatuor des possibles, dim. 17 h 30 ; La Brèche, dim. 19 h 15 ; György Ligeti, dim. 21 h 15.
FEMMES : ISLAM OU TRADITION (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Derrière le voile, la séduction en Mauritanie, sam. 15 h ; Liban bout à bout, sam. 15 h ; Écrans de sable, sam. 17 h ; Femmes aux yeux ouverts, dim. 15 h ; L'Amour au pied des pyramides, dim. 17 h ; Femmes de Kadhafi, sam. 10 h, 18 h, dim. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h.
FESTIVAL DU FILM IRANIEN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Sara, sam. 18 h, mar. 20 h ; L'Acteur, lun. 18 h ; L'Épouse, sam. 22 h, lun. 20 h ; Portrait de l'amour, lun. 22 h ; Le Pain et la poésie, dim. 18 h ; Les Pas du loup, mar. 18 h ; Le Jour de l'ange, dim. 22 h ; La Guerre des pétroliers, dim. 20 h ; Hadji Washington, sam. 20 h, mar. 22 h ; Le Chapeau rouge et le cousin, sam. 16 h, dim. 16 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Coûte que coûte, lun. 20 h 30.
JEAN CARMET, Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). Buffet froid, mar. 19 h 30, 21 h 10 ; Miss Mona, mar. 19 h 20, 21 h 10.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 16 h, dim. 16 h, lun. 16 h, mar. 16 h ; Lettre de Paris à l'ami suisse no 7, sam. 12 h, dim. 12 h.
NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Sogni d'oro, mar. 12 h 05.
PARIS V PRÉSENTE, Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). La Vie des morts, sam. 11 h 45.
RÉTROSPECTIVE JOHN CASSAVETES (v.o.), Studio Galande, 5e (43-26-94-08). Love Streams, lun. 16 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 15 AVRIL

TF 1

20.45 Divertissement : Les Vieux de la veille.
Proposé par Patrick Sébastien. Variétés : Cyril d'Artonn, Clockword, Christophe Hart.

22.45 Magazine : Ushuaïa.
Seychelles. Apiculteurs nomades ; Générations graffiti ; La Terre promise de Magellan ; L'Ambassadeur de la côte catalane.

0.00 3 000 scénarios contre un virus (et 0.40).

0.05 Magazine : Formule foot.

0.45 Journal et Météo.

1.00 Programmes de nuit.
Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 1.25, Histoires naturelles (et 3.40, 5.05) ; 2.25, TF 1 nuit (et 3.30, 4.05) 2.35, Le Vignoble des maudits [2/3] ; 4.15, Côté cœur ; 4.40 Musique.

FRANCE 2

20.45 Divertissement : Surprise sur prise.

22.30 Magazine : Chela ouate.
Peut-on rire de tout ?

0.30 Les Films Lumière.

0.35 Journal, Météo, Journal des courses.

0.50 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 1.20, Taratata (rediff.) ; 2.45, Bouillon de culture ; 3.55, Diamir ; 4 45, T'es pas capucin ; 5.10, Magazine : Revue de presse ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 ▶ Téléfilm : Les Louves.
De Jean-Marc Seban, avec Gabrielle Lazure, Jean-Jacques Moreau.

22.20 Magazine : Ah ! Quels titres !
Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Et si la raison avait besoin de l'émotion ?

23.25 Météo et Journal.

23.50 Magazine : Musique et compagnie.
Présenté par Alain Duault. José Carreras, le miraculé, de Chris Hunt.

0.50 Musique : Musique Graffiti.
Ballade, de Grieg, par Helge Antoni, piano (25 min).

M 6

20.45 Téléfilm : L'Enfant du Pérou.
De Salvatore Sampen, avec Kim Rossi Stuart, Catherine Wilkening.

0.05 Sport : Rallye de Tunisie.

0.10 Spécial Rock express.
Nirvana en concert.
Concert enregistré à New York, quelques mois avant la mort de Kurt Cobain.

1.00 Boulevard des clips (et 6.05).

2.30 Rediffusions.
E = M 6 ; 2.55, Culture pub ; 3.20, Qu'est-ce qui fait courir les fans ? ; 4.15, Nature et civilisation (3) ; 5 10, Fréquenstar.

CANAL +

20.35 Sport : Patinage.
Les 5es Masters Miko au Palais omnisports de Paris-Bercy.

22.05 Flash d'informations.

22.15 Magazine : Jour de foot.

23.00 Cinéma : Leprechaun. ■
Film américain de Mark Jones (1993).

0.28 Pin-up.

0.30 Cinéma : Tireur d'élite. □
Film américain de Luis Llosa (1992, v.o.).

2.05 Cinéma : Cement Garden. □
Film germano-britannique d'Andrew Birkin (1993, v.o.).

3.50 Cinéma : Le Radeau de la Méduse. ■ ■
Film français d'Iradj Azimi (1994).

6.10 Série : Babylon 5.
[2/22]. Le Chasseur d'âmes

6.50 Surprises (10 min).

ARTE

20.40 Téléfilm : Imken, Anna et Maria.
De Gunther Scholz [3/3]. Avec Magdalena Ritter, Gila von Weitershausen.

22.10 Documentaire : Carnet de notes.
Trois passions : la musique, d'Ulf von Mechow.

23.40 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. Boy George ; Top Live ; Native et Noa

0.40 Série : Johnny Staccato.
15. Collector's Item, de John Brahm, avec John Cassavetes (v.o.).
Johnny vient en aide à son ami pianiste menacé de chantage à la suite d'un meurtre qu'il n'a pas commis

1.05 Design/La Swatch (rediff.)

1.20 Le Dernier Plongeon, ébauche de film.
De Joao Cesar Monteiro, avec Fabienne Babe (v.o., 66 min)
L'eau. Fiction extraite d'une série de films portugais sur les quatre éléments

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm : Mademoiselle O. De *Jérôme Foulon (1994)* avec Maïté Nahyr. 21.30 Les Francofolies de Montréal. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.45 Perdu de vue. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 11.55 ▶ La Maison de la rue Arbat. De Marina Goldovskaja et Marina Zvereva. 19.40 Les Musées de Dieu. De Christian Bussy. 20.35 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn [23/38]. Boeing 747. 21.30 Les Pétroliers de la honte, la loi du silence. De Patrick Benquet et Thomas Laurenceau. 22.25 Dai Boje. De Jean Bojko et Guy Chanel. 23.00 BD : Peyo. De Christophe Heili. 23.10 15 jours sur Planète. 23.40 Valérian et Laureline. De Jean-Loup Martin. 0.05 Force brute. De Robert Kirk [8/65]. Bombardiers. 0.55 Adoption : les enfants noirs de la Creuse. De Vincent Liger et Amélie Develay (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 L'Album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 VTT. En direct. 1er super VTT indoor, au Palais omnisports de Paris-Bercy. 22.00 Embouteillage. 23.05 Le Court en dit long. 23.50 A bout portant. 0.35 Premières loges (30 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Série : Un bon petit diable. 18.30 Série : Opération Mozart. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Série : Souris noire. 19.30 La Panthère rose. 20.00 Dessins animés. Le petit Napolitain ; Un sac plein d'or.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. 21.50 Série : Les monstres nouveaux sont arrivés. Adieu grand-père. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 T'as pas une idée ? Invitée : Edmonde Charles-Roux. 23.15 Série : Private Eye. 0.05 Quatre en un. 0.35 Série : Seinfeld. 1.00 Série : Dream On (25 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice (et 23.50). 20.45 Série : Au plaisir de Dieu. 22.10 Série : Cosmos 1999. 23.00 Série : O'Hara. 0.40 Série : Julien Fontanes, magistrat (90 min).

MCM 19.00 Autour du groove. 19.30 L'Invité de marque. Invité : Alain Bashung. 20.00 MCM Mag. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 MCM Backstage. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Unplugged Collection. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 14.30 Golf. En direct. PGA européenne : open de Catalogne, à Peralada (Espagne). 17.00 Plongeon. En direct. Coupe d'Europe 1995, à Schiltigheim (Bas-Rhin). 17.55 Football. En direct. Championnat de France D2 : Châteauroux-Marseille. 20.00 Equitation. En différé. Coupe du monde : finale, à Göteborg (Suède). 22.00 Rallye de Tunisie. 22.30 Tennis. En différé. Tournoi messieurs de Barcelone (Espagne) : demi-finales (150 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.45 Le Club. Invité : Serge Reggiani. 22.00 Le Meilleur du cinéma britannique. [1/26] Les Espions. [2/26] Esprits frappeurs dans la nuit. 23.00 Quand se lève la lune. ■ Film irlandais de John Ford (1957, N., v.o.). 0.20 Faubourg Montmartre. ■ ■ Film français de Raymond Bernard (1931, N., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.55 USA 94 au cinéma. Les grands succès et grands flops. 19.45 Le Nouveau bazar de Ciné-Cinémas. 20.30 Téléfilm : Meurtre par intention. De Noel Black (1/2) (1985). 22.05 Documentaire 1. 23.00 La Galette du roi. ■ Film français de Jean-Michel Ribes (1985). 0.30 Téléfilm : Maison des poupées. Classé X (1/2) (75 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 *Poésie sur parole*. Récital Marcelin Pleynet. 20.00 Le Temps de la danse. Avec Jean Albert Cartier, directeur de l'Opéra de Nice, et Guy Darmet, directeur de la Maison de la danse de Lyon. 20.30 Photo-portrait. Ariane Haas, photographe. 20.45 Fiction. L'Ange mort de Prague, de Francis Lacassin. 22 35 Musique : Opus. Maurice Roche, écrivain-musicien. 0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Hubert Haddad, écrivain. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Un naïf aux Caraïbes (2) ; 2.22, Le Gai Savoir : Laurence Louppe ; 3.04, Foucault et les historiens, les historiens et Foucault ; 4.27, Agora : Sarah Moon, 5.56, Autoportrait d'Edgar Morin.

FRANCE-MUSIQUE 19.15 Soliste *Dietrich* Fischer-Dieskau, baryton. Italienisches Liederbuch (extraits), de Wolf. 20 05 Soirée lyrique. En direct du Teatro Regio de Turin. Jérusalem, de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre du Teatro Regio, dir. Bruno Campanella, sol. Vincenzo Lascola (Gaston), Ruggero Raimondi (Roger), Maria Dragoni (Hélène). 23.00 *Musique pluriel*. Concert donné le 27 mars, au Centre Pompidou, à Paris, par l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. Pascal Rophé : Zeitmasse, de Stockhausen ; Plötzlich (création mondiale), de Blondeau ; Mes Béatitudes (création mondiale), de Pesson ; Parafrasi 2 (création mondiale), de Nova. 0 05 Auto-portrait. Klaus Huber, compositeur. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector. Œuvres de Brahms, Cleve, Sibelius, Faure, Poulenc, Gabaye, Wills, Prima, Copland, Lemeland, Chostakovitch, Tchaïkovski, Beethoven, Haydn.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : Jacques Cheminade (« Grand Jury spécial présidentielle »).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 16 AVRIL

TF 1

13.20 Série : Hooker.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : Le Rebelle.

15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.

16.55 Disney Parade.

18.00 Des millions de copains.

19.00 Magazine : 7 sur 7.
Avec Jérôme Jaffré, vice-président, directeur d'études politiques de la SOFRES ; Pierre Giacometti, directeur des études politiques de BVA ; Jean-Marc Lech, coprésident du groupe LECH-IPSOS ; Roland Cayrol, directeur de l'institut CSA ; Laurence Parisot, IFOP ; Philippe Méchet, Louis Harris.

20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo, Trafic infos.

20.45 Cinéma : La Vengeance du serpent à plumes. ■
Film français de Gérard Oury (1984).

22.40 Magazine : Ciné dimanche.

22.50 Cinéma : Sans issue. □
Film américain de Harley Cokliss (1985). Avec Tommy Lee Jones.

0.30 3 000 scénarios contre un virus (et 2.45).

0.35 Journal et Météo.

0.45 Concert : La Passion selon saint Jean.
De Bach, par l'Académie de l'île Saint-Louis, sol. Sandrine Naudy, violon, Laurence Monteyrol, soprano, Brigitte Vinson, alto, Brian Parsons, ténor, Chorale Jean-Philippe Rameau, chef de chœurs : Lucien Lesage, dir. Bertrand de Billy.

2.50 Programmes de nuit.
TF1 nuit (et 4.00, 4.35) ; 3.00, Le Vignobles des maudits [3/3] ; 4.10, Passions ; 4.45, Musique ; 5.10, Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.25 Dimanche Martin (et 15.50).

15.00 Série : L'Homme à la Rolls.

17.25 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.
Le Lagon des navires perdus.

18.20 Magazine : Stade 2 (et 4.50).

19.25 Série : Les Gromelot et les Dupinson.

19.55 America's Cup.

19.58 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : La Grande Evasion. ■
Film américain de John Sturges (1962).

23.45 ▶ Première ligne.
Samedi soir en province.

0.40 Les Films Lumière.
Procession à Séville.

0.45 Journal, Météo, Journal des courses.

0.55 Concert : Musiques au cœur.
Le Messie, de Haendel avec Patricia Petibon, Sophie Daneman, sopranos, Patricia Bardon, alto, William Burden, ténor, Nathan Berg, basse, Cyrille Verhulst, les Arts florissants, dir. William Christie. Diffusé simultanément en stéréo sur France-Musique.

3.15 Programmes de nuit.
Concert Jessye Norman sur des thèmes de Weber ; 3.40, Savoir plus santé (rediff.) ; 4.30, Urti ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

14.00 Sport : Voile.
Coupe de l'America.

14.25 Série : New York District.

15.20 Magazine : Sports dimanche.
Tiercé à Auteuil ; 15.40, Rugby : quart de finale du championnat de France, Toulon-Dax, en direct de Narbonne ; 17.25, Cyclisme : 81e Liège-Bastogne-Liège.

18.00 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel. Invités : Joël de Rosnay ; Michèle Morgan ; Michèle Cotta. Dossier : Les autoroutes de l'information.

18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.09, journal régional. Invité : Lionel Jospin.

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
Un mort a gagné, de Herbert Reinecker.

21.55 Téléfilm : Police des polices.
Sortie sans issue, de Michel Boisrond.

22.50 Météo et Journal.

23.15 Cinéma : Vertiges. ■ ■
Film franco-italien de Mauro Bolognini (1975, v.o.).

0.55 Musique : Musique Graffiti.
Lieder, de Schubert, par Dietrich Fischer-Dieskau, baryton, Helmut Holl, piano.

M 6

13.45 Série : Les Têtes brûlées.

14.40 Sport : Saut de bosse.

15.15 Magazine : Fréquenstar (et 2.30) Florence Arthaud.

16.20 Série : Le Joker.

17.20 Téléfilm : Le Soulier magique.
De Tom Clegg, avec Rob Lowe, Jennifer Grey.

18.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Filles à papas.

20.40 Sport 6 (et 0.45).

20.45 Téléfilm : Menaces sur un enfant.
De Larry Elikann, avec Judith Light, Richard Smits

22.35 Magazine : Culture pub (et 5 15).
Spécial rêve américain.

23.05 Cinéma : La Fille de Trieste. ■
Film italien de Pasquale Festa Campanile (1982).

0.55 Boulevard des clips (et 5.40).

3.25 Rediffusions.
Le Nil des pharaons ; 4.20, Iso Lo.

CANAL +

13.35 La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : Facteur VIII.
D'Alain Tasma, avec Nicole Garcia, Roland Bertin.

15.35 Magazine : 24 heures (rediff.).

16.25 Surprises (et à 2.40).

16.40 Dessin animé : Profession critique.
Recherche maman désespérément

17.10 Magazine : Courants d'air.
Estelle Hallyday à San Francisco.

18.00 Cinéma : Sacré Robin des Bois. □
Film américain de Mel Brooks (1993).

En clair jusqu'à 20.35

19.40 Flash d'informations.

19.50 Ça cartoon.
Un lapin de Pâques intérimaire (1947), Slightly Daffy (1944) ; Bell Hoppy (1954), Le Caneton encombrant (1958). Hook, Line and Stinker (1958)

20.30 Le Journal du art.
Présenté par Jean Teulé. Rubriques Une histoire du art, Une nouvelle du art, Une vacherie du art

20.35 Cinéma : Mina Tannenbaum. ■
Film français de Martine Dugowson (1993).

22.35 Flash d'informations.

22.45 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Pierre Sled. Football, Kick boxing.

1.14 Pin-up.

1.15 Cinéma : Elles ne pensent qu'à ça. ■
Film français de Charlotte Dubreuil (1993).

LA CINQUIÈME

13.30 Les Grandes Séductrices.
Vivien Leigh.

14.30 Magazine : L'Esprit du sport.
Haroun Tazieff.

15.30 Magazine : Jeux d'encre.
Invités : Françoise Verny, Jacky Berroyer, Emmanuel Le Roy Ladurie.

16.00 Détours de France.
Festival du chocolat d'Auxerre ; Guignol ; Maîtres pipiers.

17.00 Le Sens de l'Histoire.
L'Inde de Ghandi.

18.30 Va savoir. Laval-Québec.

18.55 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Série : Max Linder.
Max joue le drame ; Max et son taxi.

19.30 Magazine : Métropolis (et 1.05).
Proposé par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Jean Baudrillard, Edmonde Charles-Roux : Carthage au Petit Palais, La Dernière Première ; L'abécédaire de Gilles Deleuze : C comme culture (3).

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Marlene Dietrich.
Proposée par Klaus Neumann et présentée par Volker Schlöndorff.

20.41 Cinéma : Désir. ■ ■
Film américain de Frank Borzage (1936, N., v.o.).

22.20 Documentaire : La Deuxième Vie de Marlene.
De Christian et Matti Bauer.

23.10 Documentaire : *Marlene, souvenirs.*
De Klaus Neumann (*v.o.*).

0.15 Concert.
Marlene à Londres en 1972.

0.55 Bibliographie.

2.00 Documentaire : Cent ans de cinéma [1].
Typically British, le cinéma britannique par Stephen Frears (rediff., 52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.25 Météo des cinq continents. (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. 21.00 Les Heures chaudes de Montparnasse. De Jean-Marie Drot [7/13]. La Bande à Man Ray. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Souvenirs souvenirs. ■ Film français d'Ariel Zeitoun (1984). Avec Christophe Malavoy. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19 05 Une vie de couleurs. De Jean-Claude Jean. 19.35 Escales : l'Ouest canadien. De Pierre Brouwers. 20.30 Les Premiers Américains. De Simon Campbell Jones. 21.20 Pêche au gros. De James G. Bridge [4/7]. Espadon voilier au Sénégal. 22.15 Les Musées de Dieu. De Christian Bussy. 23 10 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn [23/38]. Boeing 747. 0.05 Les Pétroliers de la honte, la loi du silence. De Patrick Benquet et Thomas Laurenceau. 1.00 Dai Boje. De Jean Bojko et Guy Chanel (30 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'Album. 21.00 Bob Roberts. ■ ■ Film américain de Tim Robbins (1992, v.o.). 22.45 Concert : The Manhattan Project. Enregistré à Manhattan. 23.50 L'Album. 0.15 Le Canal du savoir. Textes sacrés, avec André Chouraqui (60 min).

CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. [12/14] Les Animaux de la jungle. 18.30 Série : Molly. 19.30 La Panthère rose.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.25 Série : Dream On. 20.55 Top bab. 21.35 Série : Monty Python's Flying Circus. 22.05 Chronique New Age. 22.10 La Semaine sur Jimmy. 22.20 Série : New York Police Blues. 23.10 Le Meilleur du pire. 23.40 Série : Les Envahisseurs. 0.30 Truck in USA (55 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Cimarron Strip. 22.00 Série : Cosmos 1999. 22.50 Série : O'Hara. 23.40 Série : Au plaisir de Dieu. La déchirure (90 min).

MCM 19.30 Hit des clubs. 20.00 MCM Mag (et 1.00). 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends club. Spécial Eric Clapton. 22.30 Cinémascope. 23.00 Concert : Mau Mau. Enregistré le 31 janvier 1995, au Midem de Cannes. 0.30 Blah-Blah Metal (30 min).

MTV 19.00 The Pulse. 19.30 A Model Conversation. 20.30 News : Weekend Edition. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers' Ball (150 min).

EUROSPORT 14.30 Cyclisme. En direct. Coupe du monde : Liège-Bastogne-Liège, en Belgique. 16.50 Plongeon. En direct. Coupe d'Europe 1995, à Schiltigheim (Bas-Rhin). 18.00 Equitation. En direct. Coupe du monde : finale, à Göteborg (Suède). 19.30 Golf. En différé. PGA européenne : open de Catalogne, à Peralada (Espagne). 21.00 Rallye de Tunisie. 21.30 Tennis. En différé. Tournoi messieurs de Barcelone (Espagne) : finale. 23.30 Tennis. En différé. Tournoi féminin de Houston (Texas) : finale (90 min).

CINÉ CINÉFIL 18.00 Charlie Chan à Shanghai. □ Film américain de James Tinling (1935, N., v.o.). 19.10 Le Club. 20.30 Sylvia Scarlett. ■ ■ Film américain de George Cukor (1935, N.). 21.55 The Phantom Light. ■ Film britannique de Michael Powell (1934, N., v.o.). 23.15 Croquemitoufle. ■ Film français de Claude Barma (1958, N.). 0.30 L'Epopée dans l'ombre. ■ Film irlandais de Michael Anderson (1959, N., v.o., 105 min).

CINÉ CINÉMAS 18.05 Cow-boy. ■ Film américain de Delmer Daves (1957). 19.35 Documentaire 1. 20.30 Le Bon et les Méchants. ■ ■ Film français de Claude Lelouch (1975). 22.30 La Nuit déchirée. □ Film américain de Mick Garris (1992). 23.55 S.O.S. Fantômes 2. □ Film américain d'Ivan Reitman (1989, v.o., 110 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Projection privée. Roman Polanski, réalisateur. 19.40 Fiction. Nouvelles d'Autriche. 4. Le Mirador, de Peter Stephan Jungk, et L'Horloger, de Gustav Meyrink. 20.30 Atelier de création radiophonique. Le Métier à tisser : Eve ressuscitée, d'Elisabeth Huppert. 22.25 Poésie sur parole. Le Tibet des poètes (6). 22.35 Le Concert. Enregistré le 19 mars à l'église de la Madeleine à Paris. Musique et patrimoine. François-Henri Houbart, orgue. Œuvres de Fessy, Lefebure-Wely, Saint-Saëns, Dubois, Mignan, Demessieux. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Imagine la sorcière, par Pierre Froment ; Rub a dub dub, par Thierry Beauchamp ; Rémanences : Boomerangs au charbon, par Irène Omélianenko ; La durée du oui : The Man of Sorrows, Peter Blegvad-John Greeves. Unearthed.

FRANCE-MUSIQUE 19.55 Dépêche-notes. Christ lag in Todesbanden, cantate BWV 4, de Bach. 20.00 Musique aujourd'hui. Concert donné le 14 octobre 1994, à la salle Gaveau, à Paris, par l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. Alain Louvier. Sinopia, de Baschet ; Nuée-traces pour flûte solo et dispositif électronique, d'Agobet, Cécile Daroux, flûte ; Sonate pour violoncelle et piano, de Honegger, Florian Lauridon, violoncelle, Florence Millet, piano ; Syrinx pour flûte solo, de Debussy ; Tohu-bohu pour flûte solo, ensemble et clavier électronique, de Blondeau, Pierre-Yves Artaud, flûte ; Octandre, de Varèse. 21.30 Voix souvenirs. La Damnation de Faust (quatrième partie), de Berlioz, par l'Orchestre radio lyrique, dir. Louis de Froment, sol. Guy Chauvet (Faust), Jacques Mars (Méphistophélès), Denise Monteil (Marguerite) (1966) ; Georgette Camart, soprano, dans Aïda (extrait de l'acte III), de Verdi (1949), dans Cavalleria rusticana, de Mascagni (1949) et dans Louise, de Charpentier (acte III) (1950). 22.30 Les Greniers de la mémoire. Musiques italiennes... Bruno Maderna. 23.00 Les Magiciens de la terre. Inde. Regunat Mani, cithare. 23.45 Concert (Retransmis en simultané sur France 2). Concert donné le 20 décembre 1994, à Lyon, par Les Arts florissants, dir. William Christie : Le Messie, de Haendel.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 Arlette Laguiller (« Grand Jury spécial présidentielle »).

Le Monde

DIMANCHE 16 - LUNDI 17 AVRIL 1995

Secret d'Etat

par Alain Rollat

TOUS SES CONTEMPORAINS se doutaient que le président François Mitterrand était obsédé par la recherche de la pierre philosophale. Ce diable d'homme les avait si souvent subjugués que beaucoup de Français pensaient même qu'il avait depuis longtemps découvert, dans les arcanes de l'Elysée, le secret qui permet de changer le plomb en or.

Mais il leur fallut attendre la fin de sa vie, et de son second septennat, pour qu'il leur avoue que, malgré ses efforts, il n'avait pas encore, loin de là, parachevé son grand œuvre alchimique.

Il leur fit cette surprenante confidence, un soir de « Bouillon de culture », sous les questions du lutin Bernard Pivot qui l'avait invité à évoquer ses grands travaux culturels. Comme d'habitude, il en avait aussitôt profité pour user de son charme. Il faut dire que nul ne parlait mieux que lui de la musique du vent dans les peupliers et que c'était chaque fois un régal de l'entendre raconter sa liaison charnelle avec le terroir de Jarnac.

Sa vieille magie avait aussitôt produit son effet. Il avait déjà fait sortir ses auditeurs de leurs charentaises pour les emmener en promenade sur le tapis volant de ses souvenirs quand ce satané Pivot eut une inspiration de génie. Il lui demanda à brûle-pourpoint d'exposer ce qui subsistait en lui de... *« la part des anges »*. Le commun des mortels serait resté coi devant l'étrangeté d'une telle question. Seul un expert en alambics pouvait comprendre cette allusion au noble art qui consiste, chez les alchimistes de la région de Cognac, à séparer les éléments volatils des éléments matériels, en clair l'esprit de la matière, l'or du plomb.

Le vieux président et son hôte étaient-ils de mèche ? Nul ne le sut jamais. Toujours est-il que François Mitterrand saisit la balle au bond pour expliquer que la « part des anges » représente, dans le processus d'élaboration du cognac, *« ces vapeurs d'éther qu'on laisse filer pour que l'alcool soit plus pur... »*. Et il confia que, pour sa propre part, s'il s'était épuré lui-même de *« beaucoup de scories »*, il ne prétendait pas avoir terminé son travail. Il s'agissait naturellement d'une réponse allégorique.

Seuls les experts en cornues comprirent sur-le-champ la portée de ce message codé : François Mitterrand venait enfin de faire preuve d'humilité en reconnaissant qu'il n'avait pas dépassé, dans son errance mystique, le stade de la calcination, qui n'est que la première des douze étapes du grand œuvre et que le manuel du parfait alchimiste définit comme *« l'expulsion de la substance volatile hors de la matière par l'action de la chaleur »*.

Pour tardif qu'il fut, l'aveu était sincère. Il faut croire, en tout cas, qu'il valait son pesant d'or puisque tous les historiens s'accordent à dire que c'est ce soir-là que le Bon Dieu décida d'accéder à l'ultime requête de cet agnostique, qui avait tant douté de son existence, et, donc, de l'accueillir avec le sourire en lui disant : *« Enfin, tu sais ! Sois le bienvenu. »*

Une nouvelle classe de médicaments pourrait être efficace contre le sida

Les « antiprotéases » freineraient la réplication du VIH

UN GROUPE INTERNATIONAL de médecins et de scientifiques dirigé par le docteur Valerie Kitchen (St Mary's Hospital Medical School de Londres) publie dans le dernier numéro de l'hebdomadaire britannique *The Lancet* (daté du 15 avril) les résultats d'une étude concluant à l'efficacité potentielle d'une nouvelle classe de médicaments contre le virus du sida. Cette étude a été conduite à partir d'une molécule dénomée saquinavir, fabriquée par la multinationale pharmaceutique Roche. Il s'agit de l'un des représentants les plus connus des molécules dites « antiprotéases », dont l'action consiste, schématiquement, à s'opposer à la réplication du VIH en inhibant une enzyme synthétisée par ce virus et indispensable à sa multiplication au sein de l'organisme infecté.

Ce travail a été conduit auprès de quarante-quatre hommes séropositifs ne présentant pas encore de symptômes caractéristiques du sida ou ne souffrant que de quelques-uns de ces symptômes. Les volontaires ont été partagés en quatre groupes et, durant seize semaines, ont absorbé trois fois par jour différents dosages (25, 75, 200 et 600 milligrammes) de saquinavir. Les auteurs de cette étude expliquent avoir observé une légère augmentation du nombre des lymphocytes CD4, cellules du système immunitaire dont le taux diminue proportionnellement à la progression de la maladie. Cette augmentation apparaît plus importante dans le groupe qui a reçu le dosage médicamenteux le plus élevé.

Il s'agit là d'une étude et de résultats préliminaires qui ne permettent en aucune manière de conclure à une efficacité probante et majeure de cette molécule. Les chercheurs expliquent notamment que d'autres paramètres cherchant à mesurer la quantité de virus dans les organismes des patients (virémie et charge virale) n'apportent pas de données très claires. Il faut encore ajouter que ce travail ne fournit aucun élément comparatif.

MÉTHODOLOGIE CONTESTÉE

Pour le docteur James Lipsky (Mayo Clinic, Rochester), qui commente ces résultats dans les colonnes du *Lancet*, l'action anti-VIH du saquinavir a d'ores et déjà été observée avec d'autres molécules (ABT-538 et L 735,524) appartenant à la famille des antiprotéases. Selon lui, la faible toxicité de ces substances pourrait constituer un atout thérapeutique important. L'utilisation de molécules antiprotéases avait récemment permis à deux groupes américains de fournir une nouvelle compréhension des mécanismes physiopathologiques induits par l'infection de l'organisme humain par le VIH (*Le Monde-Nature* du 13 janvier).

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche plus générale visant à associer différents types d'agents thérapeutiques pour freiner, voire bloquer, la progression de l'infection. C'est ainsi qu'une étude internationale lancée en septembre 1994 a pour objet d'associer le saquinavir à deux autres antiviraux agissant par des voies différentes (AZT et ddC). Trois mille personnes séropositives devraient participer à cette étude. En France, ce travail devrait réunir quatre cents malades. Il est mené sous l'égide de l'Agence nationale de recherche sur le sida et coordonné par le professeur Jean-François Delfraissy (hôpital Antoine-Béclère, Clamart).

Plusieurs associations de malades contestent différents points de la méthodologie retenue par les concepteurs de cet essai. L'émergence de nouvelles substances médicamenteuses potentiellement actives contre l'infection par le VIH et la nécessité de mettre au point des « cocktails thérapeutiques » imposent que l'on puisse évaluer au plus vite et de la manière la plus objective possible l'efficacité et l'innocuité de ces traitements. Or cette démarche, indispensable au progrès scientifique et à l'intérêt général, peut apparaître aux responsables associatifs contraire à l'intérêt des malades participant à de telles études.

Jean-Yves Nau

Egypte : 70 morts dans un accident de trains

SOIXANTE-DIX personnes ont péri dans une collision ferroviaire en Egypte, samedi 15 avril. L'accident s'est produit à proximité de Koueisna, entre Le Caire et Alexandrie, à une cinquantaine de kilomètres au nord de la capitale. – *(Reuter.)*

■ **PÊCHE : les Quinze** n'ont pas réussi, vendredi 14 avril à Bruxelles, à trouver une solution au conflit qui oppose l'Union européenne au Canada à propos de la répartition des quotas de flétan noir dans les eaux internationales au large de Terre-Neuve, faute d'accord des Canadiens et des exigences des Espagnols, principal pays pêcheur des Quinze. Le ministre des pêches canadien, Brian Tobin, a de nouveau mis en garde les Européens, indiquant qu'Ottawa prendrait dès le 15 avril des mesures pour protéger les stocks de poissons en voie d'épuisement.

■ **AUDIOVISUEL : des préavis de grève de vingt-quatre heures ont été déposés vendredi** 14 avril par les syndicats CFDT, CGT, FO, CGT, CFTC pour l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public. Ces mouvements sont prévus, selon les cas, les 20 et 25 avril, afin de soutenir des revendications de salaires et d'emploi. La CFDT demande notamment une *« augmentation de 3,5 % des salaires en niveau »* pour l'ensemble des personnels. Le SNRT-CGT, qui a déposé son préavis à l'attention des personnels techniques et administratifs, réclame, de son côté, une augmentation de salaire de 5 %.

■ **MUSIQUE : l'Académie Charles-Cros a publié, jeudi** 13 avril, son quarante-huitième palmarès où figurent Alain Bashung *(Chatterton)*, MC Solaar *(Prose Combat)*, Enzo Enzo *(Deux)*, Cesaria Evora *(Cesaria)*, Jeff Buckley *(Grace)*, Sinead O'Connor *(Universal Mother)* et le groupe corse A Filetta *(Una tarra ci hè)*. Le trophée suprême, ou Prix du président de la République, a été attribué à Alain Souchon pour l'intégrale de ses « années RCA », couvrant la période 1974-1984. Cette liste compte une curiosité : un CD de l'INRA, *Entophonia*, consacré à des chants d'insectes.

■ **THÉÂTRE : le comédien et metteur en scène Marcel Maréchal a été officiellement installé**, le jeudi 13 avril, à la direction du Théâtre du Rond-Point à Paris, par Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

■ **FOOTBALL : le PSG est allé battre Montpellier** (3-0), vendredi 14 avril, en match avancé de la trente-troisième journée du championnat de France de première division. Les buts ont été marqués par Sechet (46e), Nouma (57e) et Raï (76e). Le Havre s'est imposé face à Cannes (1-0) grâce à un penalty de Caveglia à la 90e minute.

■ **VOILE :** *Team-New-Zealand* est toujours invaincu en Coupe de l'America, après sa victoire, vendredi 14 avril, sur *One-Australia*, de 1 min 56 s lors de la troisième régate de la finale des Challengers. Chez les Defenders, *Young-America* a devancé *Mighty-Mary* de 1 min 24 s et occupe la tête du classement après quatre régates. – *(AFP.)*

Le chemin de croix « œcuménique » de Jean Paul II

ROME

de notre correspondante

Auréolé par un immense parapluie blanc, suivi par plusieurs milliers de fidèles, porteurs de cierges qui ont bravé un froid dissuasif et une pluie torrentielle, Jean Paul II a célébré, vendredi 14 avril à Rome, le traditionnel chemin de croix sur l'antique voie qui longe le Colisée, haut lieu symbolique du martyre des premiers chrétiens. Un double chemin de croix pour le pape, qui, à deux reprises au cours des quatorze stations, a renoncé à l'appui précieux de sa canne pour porter lui-même la croix en dépit des rafales de vent.

Un chemin de croix largement « œcuménique » aussi : l'accent avait été mis sur le *« pardon des humiliations infligées au peuple juif »*, et les méditations, à chaque station (qui, l'année dernière, avaient été écrites par le patriarche orthodoxe de Constantinople), avaient été confiées cette année à une religieuse protestante, la sœur Minke de Vries, de la communauté de Grandchamp en Suisse romande.

Au cours de cette célébration de la Passion du Christ, selon les mots inspirés par une fille de la Réforme – ce qui en soi était déjà un geste novateur et réfléchi –, Jean Paul II a voulu avant tout faire de ce chemin de croix un chemin de paix. Celui auquel aspirent enfin, a-t-il souligné, le Rwanda, la Bosnie, la Somalie, en un mot *« tous les pays et les peuples qui souffrent »*, pour lesquels il a lancé un nouvel appel à l'aide. D'où également son rappel, en forme de mise en garde, des douloureux anniversaires de cette année 1995 : ceux de la libération d'Auschwitz, du bombardement de Dresde et d'Hiroshima.

Et, à l'heure où l'Italie se débat entre fausse religiosité, madones qui pleurent en série et « miracles » mercantiles, nombreux ont été les commentateurs à noter, presque avec soulagement, que la procession du Colisée, retransmise par une quarantaine de télévisions dans le monde entier, avait éclipsé de loin la cérémonie qui s'est tenue à Civitavecchia, où, en l'absence de la madone de plâtre qui aurait pleuré du sang (la statue est sous séquestre à la demande de la justice), les milliers de pèlerins attendus ne s'étaient pas dérangés.

Marie-Claude Decamps

■ **PARIS : Mgr Lustiger a conduit un chemin de croix sur la butte Montmartre**, vendredi 14 avril, suivi par environ 5 000 fidèles, dont certains venus de Nouvelle-Calédonie pour marquer le cent cinquantième anniversaire de l'évangélisation de leur territoire. L'archevêque de Paris a rappelé *« l'horreur des massacres commis au Rwanda et au Burundi »* et appelé à *« poursuivre la lutte contre le fléau de la drogue »*.

SOMMAIRE

SERVICES

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

LA GROGNE DES PATRONS : petits ou grands, les chefs d'entreprise sont très critiques à l'égard des candidats à l'élection présidentielle. Ils estiment que les hommes politiques manquent d'audace et sont en retard sur leur époque.

Tirage du Monde daté samedi 15 avril 1995 : 488 124 exemplaires

Bill Clinton est officiellement candidat à sa succession

WASHINGTON

de notre correspondante

C'est officiel, le président Clinton est candidat à un second mandat. A dix-huit mois de l'élection présidentielle de 1996, le chef de l'exécutif américain a accompli vendredi 14 avril auprès de la commission électorale fédérale les formalités lui permettant de commencer dès la semaine prochaine la collecte des fonds nécessaires pour défendre sa candidature aux primaires, à partir du mois de février. Ce sera la tâche du « comité primaire 96-Clinton-Gore », formellement créé vendredi 14 avril.

Si, dans le camp républicain, sept candidats à l'investiture sont déjà en lice, M. Clinton est pour l'instant le seul démocrate en lice. L'ancien gouverneur de Pennsylvanie Robert Casey a mis sur pied un comité exploratoire en vue d'une éventuelle candidature à l'investiture démocrate, mais n'a pas encore pris de décision ferme.

Lundi 17 avril, le candidat Clinton fera parvenir à un million de *« ses meilleurs amis »*, comme dit son porte-parole, Mike McCurry, une lettre leur demandant de le soutenir dans ce qui sera, écrit-il, un *« référendum »* sur les principes démocrates contre les principes républicains. Le président peut attendre l'hiver prochain avant d'entrer en campagne, mais la collecte des fonds, elle, doit démarrer très vite, pour parvenir à réunir quelque 33 millions de dollars (environ 165 millions de francs), maximum légal autorisé pour les primaires.

Après des moments très difficiles, dans la foulée du triomphe républicain aux législatives de novembre 1994, Bill Clinton semble avoir retrouvé son rythme et sa place, à défaut de sa popularité. Perdre un temps le devant de la scène lui a été plutôt bénéfique, reconnaissent ses partisans.

La plupart des analystes prévoient que, après cent premiers jours menés tambour battant, le Congrès républicain sera maintenant contraint de s'attaquer à des tâches plus ingrates ; M. Clinton a fait savoir la semaine dernière qu'il souhaitait pouvoir coopérer le mieux possible avec le Congrès, loin des *« extrémismes idéologiques »*, mais il a réitéré jeudi 13 avril, lors d'un entretien accordé à CNN, sa ferme intention d'opposer son veto à toute loi allant à l'encontre des principes qu'il a défendus jusqu'ici. Le président a également rejeté l'idée d'impôt à taux unique (*flat tax*), très en vogue chez les républicains. Il la considère comme dangereuse pour le déficit budgétaire et préjudiciable aux revenus petits et moyens.

Il est en tout cas deux sujets sur lesquels il sera plus difficile d'attaquer Bill Clinton : sa femme, Hillary, qui s'est recyclée ces derniers mois dans un rôle beaucoup plus classique, en particulier à la faveur d'une tournée officielle de douze jours dans le sous-continent indien où elle n'a rencontré que des femmes et des enfants, et son refus de combattre au Vietnam ; pour M. Clinton, l'autocritique que vient de publier l'un des principaux responsables de l'engagement américain au Vietnam, l'ex-secrétaire à la défense Robert McNamara (*Le Monde* du 12 avril), est une justification *a posteriori* d'un comportement qui avait été vivement critiqué durant la campagne électorale de 1992.

Sylvie Kauffmann

Dans « Le Monde diplomatique » d'avril

EN FRANCE, la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle révèle un étrange paradoxe : alors que les conflits sociaux se multiplient et que les solutions néolibérales sont battues en brèche, le débat public reste dominé par l'affrontement entre deux candidats de droite. Pourtant, les citoyens tâtonnent à la recherche d'une autre politique. Dans *Le Monde diplomatique* d'avril, Claude Julien, Christian de Brie, Alain Bihr et Roger Lesgards analysent le creusement des inégalités et le délitement de notre société ; ils s'interrogent sur les moyens de revivifier la République.

Egalement au sommaire : Moscou du bien-vivre, Moscou du mal-mourir ; Isolée, perméable, La Chaux-de-Fonds ; la Martinique et la Guadeloupe secouées par les restructurations. Et un inédit de Nadine Gordimer, prix Nobel de littérature, « Une autobiographie sud-africaine ».

★ En vente chez votre marchand de journaux. 20 francs.

